EEK GENT

Acc 3091

PHILIPPE II

ET LA BELGIQUE.

Digitized by Google

PHILIPPE II

ET LA BELGIQUE.

RÉSUMÉ POLITIQUE

DE

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION BELGE

DU XVIme SIÈCLE (1555 à 1598);

PAR

Ad. BORGNET,

Professeur à l'Université de Liége.

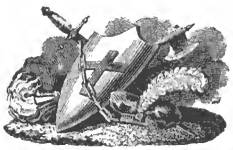

BRUXELLES,

MELINE, CANS ET Cie. LIVOURNE, MÊME MAISON. LEIPZIG, P.-J. MELINE.

De l'imprimerie de M. HAYEZ.

1850.

BIBLIOTHÈQUE
DE L'UNIVERSITÉ
DE GAND.

Digitized by Google

Ce livre est destiné à servir d'introduction à un ouvrage qui, depuis plusieurs années, absorbe tous mes loisirs, et contiendra l'histoire de la domination espagnole en Belgique. Ceux à qui les faits de nos annales sont familiers, apprécieront les difficultés de la tâche que je me suis imposée, et les causes de la lenteur apparente qui préside à son accomplissement. Le XVIIme siècle est, en effet, la période de notre histoire dont on s'est le moins occupé, celle dont les documents sont le plus difficiles à réunir.

Pourquoi, demandera-t-on peut-être, cette publication anticipée d'un fragment? Pour plusieurs raisons.

A une époque aussi cruellement éprouvée que celle où nous vivons, quand nul n'est assuré d'un lendemain, quand l'existence même de la société est mise en question, il est permis à l'écrivain de se demander

si le temps ne lui manquera pas pour réaliser des projets de quelque étendue.

Ce fragment, d'ailleurs, forme un tout qui peut, sans inconvénient, être détaché de l'ouvrage dont il est destiné à faire partie.

Il traite d'événements importants et généralement peu connus, du moins en totalité, à cause de l'absence d'un livre qui en présente le tableau complet : car Schiller, Strada et Vandervynckt sont à peu près les seuls auteurs que l'on puisse indiquer à ceux qui n'ont ni le temps, ni la volonté de recourir aux sources.

Si le travail de Schiller avait été terminé, la lacune que je viens de signaler n'existerait pas; malgré les reproches qu'on est en droit de lui adresser, l'œuvre historique de l'auteur de dom Carlos reste toujours une œuvre remarquable. Malheureusement, ce travail s'arrête à l'arrivée du duc d'Albe, et la continuation dont nous sommes redevables à M. Éd. Duller, n'a pas été, je pense, traduite en français.

Ces observations s'appliquent aussi aux *Décades* de Strada, dont le mérite est également incontestable, mais qui ne s'étendent pas jusqu'à la mort de Farnèse.

Reste Vandervynckt, qui va beaucoup plus loin, et qui conduit le récit des faits jusqu'au traité de Munster. Mais son livre, auquel on a fait autrefois une réputation qu'il est, à mon avis, loin de mériter, est une œuvre indigeste, écrite dans un style barbare qui en rend la lecture fatigante.

Dans de telles circonstances, un résumé où l'on s'est attaché à assigner aux faits principaux leur véritable caractère, où l'on a cherché à profiter des documents récemment publiés, peut donc avoir son utilité. C'est au public à juger si la tâche a été convenablement remplie.

Avril 1850.

Digitized by Google

PHILIPPE II ET LA BELGIQUE.

RÉSUMÉ POLITIQUE

DE

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION BELGE

DU

XVIme SIÈCLE (1555 à 1598).

Le 25 octobre 1555, dans une assemblée solennelle 1555.
à laquelle assistaient les représentants du pays et les principaux fonctionnaires de l'État, Charles-Quint, accablé d'infirmités précoces et découragé par les revers que venaient d'éprouver ses armes si longtemps victorieuses, remit à son fils Philippe II la souveraineté des provinces des Pays-Bas. Ces provinces étaient au nombre de dix-sept, et comprenaient quatre duchés : Brabant, Limbourg, Luxembourg et Gueldre; sept comtés : Flandre, Artois, Hainaut, Hollande, Zélande, Namur et Zutphen; puis le marquisat d'Anvers et les seigneuries de Frise, de Malines, d'Utrecht, d'Overyssel et de Groningue. Ce splendide héritage des ducs de Bourgogne

1555. avait passé à une famille étrangère, par le mariage de la fille de Charles-le-Téméraire avec Maximilien d'Autriche, et il devint une annexe de la monarchie d'Espagne, quand, après Charles-Quint, se partagea la formidable puissance de la maison de Habsbourg.

Les désastres de nos provinces jusque-là si florissantes, datent de cette époque. L'Espagne aussi peut y faire remonter l'origine de sa décadence, qui fut en grande partie le résultat des efforts de Philippe II pour maintenir son autorité en Belgique. Cette association de deux peuples, différant de caractère comme de langue et d'institutions, leur fut donc également fatale; elle développa une antipathie dont on n'a pas toujours assez tenu compte dans l'appréciation des troubles de notre pays au XVIe siècle.

L'Espagne, la première, eut à souffrir de cette malheureuse association. Pendant les deux dernières années du règne de Philippe-le-Beau, et surtout pendant la minorité de Charles-Quint, né et élevé à Gand, la Castille, échue à l'infante Jeanne que sa folie rendait impropre au gouvernement d'un État, devint pour les nobles belges une sorte de terre conquise. Habitués au faste de la maison de Bourgogne, ces hommes ne virent dans l'accroissement des domaines de leur prince qu'un moyen nouveau de subvenir à de folles dépenses, et ils en usèrent largement. Loin de réprimer leurs exactions, le gouverneur du monarque les autorisait par celles qui se commettaient en son nom. Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, le ministre dans les mains duquel résidait alors le pouvoir, joignait à des qualités émi-

nentes une extrême cupidité. Préoccupé du désir de s'en- 1555.
richir et de doter convenablement ses neveux, il devait se montrer indulgent envers ceux qui ne faisaient que suivre son exemple.

Ce champ d'exploitation s'agrandit à la mort de Ferdinand-le-Catholique. Le système, dont la Castille jusqu'alors avait eu seule à se plaindre, s'étendit sur la péninsule entière. Les Flamands, comme on les appelait à Madrid, envahirent le conseil de régence qui venait de s'installer, et s'attachèrent à neutraliser l'influence du cardinal Ximénès. Comme ils avaient intérêt à cacher au prince le véritable état des choses, ils parvinrent, malgré l'urgence des circonstances, à retarder, pendant plus d'une année, son départ pour l'Espagne.

Ce départ enfin s'effectua. L'un des premiers actes de Charles, en débarquant sur les côtes des Asturies, fut de disgracier Ximénès; acte de monstrueuse ingratitude qui abrégea les jours de l'illustre vieillard, et détruisit la dernière digue opposée aux abus. Les déprédations, déjà excessives, s'accrurent encore, et le séjour de deux ans que le jeune souverain fit dans la péninsule ne profita en rien à ses nouveaux sujets. Quand il partit pour aller prendre possession de la couronne impériale qui lui avait été déférée après la mort de son aïeul Maximilien, le mécontentement des Espagnols était sur le point de faire explosion, et une formidable insurrection éclata effectivement bientôt après.

Elle fut comprimée, mais elle eut du moins pour le pays cet heureux effet, que le souverain, instruit par l'expérience, commença à ouvrir les yeux. Puis le prin-

1555. cipal auteur des abus, Chièvres, vint à mourir. Débarrassé de la déférence qu'il croyait devoir à l'homme qui avait dirigé ses premières années, Charles réforma son gouvernement et s'attacha à ménager davantage la juste susceptibilité des Espagnols. Il lui resta toutefois, avec un vieux levain de Flamand, une prédilection marquée pour ses compatriotes, qui continuèrent à avoir à ses faveurs la part la plus grande.

Pour le peuple opprimé le moment de prendre une éclatante revanche arriva, quand Philippe II monta sur le trône avec toutes ses rancunes d'Espagnol. La noblesse belge, brusquement déchue de la haute position qu'elle avait occupée pendant les deux règnes précédents, en conçut un dépit amer [1] qui explique pourquoi elle prit l'initiative de l'opposition.

Rarement une réaction s'arrête dans les limites de l'équité. Si les deux peuples étaient restés maîtres, chacun chez soi, l'antipathie réciproque se serait éteinte à défaut d'aliment. Mais le monarque ne se contenta pas d'affranchir ses compatriotes; il voulut imposer aux Belges le système dont les Espagnols s'étaient plaints à si juste titre, et provoqua contre l'admission des étrangers aux emplois, contre les faveurs qui leur étaient ac-

[1] On en trouve des traces même dans les lettres des correspondants de Granvelle. « Les Espagnols, écrivait l'un d'eux, pensent que de Castille le » roy peult gouverner tout le monde avec un baston.... On fait, écrivait » un autre, sy très-peu de cas et d'estime de ceux de nostre nation en » Espaigne, qu'il n'est point à dire. » *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, I, 283 et 347. Nous aurons à invoquer souvent cette importante publication, dont on est redevable au savant bibliothécaire du roi de Hollande, M. Groen Van Prinsterer.

cordées, les mêmes réclamations qu'on avait jadis présentées à son père. Elles venaient alors de Madrid; désormais elles vinrent de Bruxelles. 1565.

Aucun règne peut-être n'a provoqué de jugements plus contradictoires que celui de Philippe II. La raison en est que ce monarque doit être considéré comme la personnification du catholicisme luttant avec la réforme. Pour les uns c'est un saint, pour les autres un démon.

Appréciée d'après les règles éternelles de la morale, d'après les lois immuables de l'humanité, son administration ne peut échapper au blâme, à l'exécration, et le philosophe n'hésitera pas. Mais ces considérations ne sont pas les seules qui motivent le jugement de l'historien : il doit aussi tenir compte des opinions, des préjugés même qui ont eu cours aux temps qu'il décrit. Ce sont là des circonstances qui, sans absoudre d'une manière absolue, sont de nature néanmoins à diminuer les torts. L'atrocité des actes que Philippe II fit ou laissa commettre n'est pas douteuse. Mais, en formulant ce jugement sévère, ne perdons pas de vue qu'aux yeux des catholiques ses contemporains, la réforme, loin d'être un acheminement de la pensée humaine vers la liberté, allait détruire dans le gouvernement de l'Église l'unité qui en faisait la force; que c'était donc pour eux une œuvre sainte et méritoire d'opposer une digue à l'hérésie, et que leur assentiment ne pouvait manquer à un système persécuteur.

Aux yeux mêmes de leurs adversaires, ce système n'avait pas un caractère insolite. La tolérance, qui devait plus tard naître de la réforme, n'était alors dans les

1555. idées que d'un bien petit nombre d'hommes. On ne songeait pas encore à contester le principe que la vérité étant une, celui qui la possédait devait la faire prévaloir même par la violence, et ne pouvait transiger avec l'erreur. Entre les diverses opinions, il y avait guerre déclarée, guerre à outrance. Au lieu de recourir à une interprétation pacifique, d'accorder au prosélytisme la persuasion seule comme moyen de succès, l'Église romaine faisait brûler les hérétiques; mais, d'un autre côté, Calvin élevait le bûcher de Servet, et Henri VIII envoyait au supplice tous ceux, catholiques ou réformés, qui n'admettaient pas ses opinions en matière de culte. Imposer par la force ce que tous les partis appelaient la vérité, était donc pour chacun d'eux chose dont personne ne songeait à contester la justice.

C'était là aussi le côté faible de la réforme. Le principe posé par l'Église romaine avait été par elle appliqué sans inconséquence; mais la réforme, qui avait invoqué la liberté et se faisait persécutrice à son tour, pouvait être accusée de renier son origine. A cela elle ne trouvait rien à répondre, sinon que le papisme c'était l'idolâtrie, et que, selon la loi divine, l'idolâtrie, chose abominable, ne devait pas être tolérée [1].

[1] Une consultation, adressée au comte Jean de Nassau par un ministre calviniste, porte en tête ces textes bien significatifs : *Qui idololatriam deserto domino deo exercet, e medio tollatur. Idola eorum dirue, et columnas eorum confringe; nullum cum ipsis ipsorumque idololatria fœdus pange. Expelle et extermina eos, nullum cum eis fœdus contrahe, nec eorum miserere.* Ce comte Jean de Nassau, frère cadet du prince d'Orange et dont nous aurons à citer plus d'une fois les faits et les opinions, était un des réformés les plus fanatiques. Il existe de lui une lettre où il expose sérieu-

Grâce aux progrès de la civilisation, la justification 1555.
de Philippe II est devenue impossible aujourd'hui, et n'obtiendrait pas de crédit même parmi les catholiques; car les idées de tolérance religieuse, avec lesquelles il lutta, ont prévalu en fait, là même où elles ne forment pas encore le droit. Pour juger, pour expliquer sa conduite, le moment est aussi venu de se placer à un point de vue impartial et d'abandonner un terrain où, trop longtemps, les passions seules ont fait entendre la voix. Il résultera de cet examen qu'il n'agit pas, comme aucuns l'ont dit, uniquement pour tyranniser; mais que dans sa manière de voir, dans le système qui fut le sien, avec le caractère de son esprit, avec ses opinions qui étaient celles de son siècle, il était difficile qu'il fît autrement. Attachons-nous donc beaucoup moins à l'accuser ou à l'absoudre qu'à l'expliquer, et ne perdons jamais de vue l'action que les idées et les mœurs de son pays et de son époque ont exercée sur son esprit.

Philippe fut élevé dans les idées d'un catholicisme fervent et exclusif; il le fut aussi (et c'est un des reproches les plus graves à faire à la mémoire de Charles-Quint) dans celles du pouvoir absolu.

On s'est demandé s'il avait réellement, comme l'en ont accusé ses contemporains, conçu le dessein d'anéantir nos institutions. Si l'on entend par là qu'il y ait eu, dès son avénement, un plan bien arrêté de sa part,

sement ses scrupules pour observer la paix de religion. *Archives de la maison d'Orange*, VII, 128. Voir la réponse qui lui fut faite de la part de Guillaume. *Ibid.*, 133.

1555. tout un nouveau système de gouvernement préparé pour remplacer l'ancien, il faudra répondre négativement. L'histoire ne fournit pas de document qui nous atteste le fait. Tout semble au contraire établir que les plaintes portées contre lui à ce sujet, n'étaient autre chose qu'un de ces moyens employés par ceux qui aiment à déconsidérer le pouvoir, avant de l'attaquer à front découvert.

Mais, d'un autre côté, on ne peut disconvenir que Philippe ne fût, comme son père, le digne héritier de cette maison de Bourgogne, dont l'adroite politique se montra à la fois si favorable à nos intérêts matériels et si désastreuse pour nos libertés populaires; qu'il n'ait cherché, ainsi que tous les souverains de son siècle, à consommer l'œuvre de la centralisation politique au profit de la royauté. La puissance des communes, déjà fortement entamée par les prédécesseurs de Philippe-le-Beau, avait été écrasée par Charles-Quint : la commune du moyen âge avait disparu du sol belge, lors de la rigoureuse sentence prononcée contre Gand.

Pour anéantir l'élément démocratique, pour achever l'œuvre centralisatrice, après avoir ruiné les institutions communales, il fallait faire éprouver le même sort aux priviléges provinciaux. L'entreprise n'était pas aisée, et Charles-Quint, tout puissant qu'il était, n'osa pas l'essayer. Son fils n'avait pas donné le signal de l'attaque, du moins d'une attaque ouverte, quand les libertés des provinces se dressèrent devant lui comme une barrière insurmontable; mais sa pensée en résolut l'anéantissement, dès qu'il les jugea un obstacle à l'exécution du

projet auquel, dans la ferveur de son zèle religieux, il 1555.
sacrifia son repos personnel et celui de ses États.

Récemment on a trouvé, dans les papiers de Granvelle, un mémoire relatif aux mesures à prendre dans les Pays-Bas [1]. A côté de certaines précautions prescrites pour empêcher le développement de la réforme, figurent les recommandations suivantes : faire des dix-sept provinces un seul royaume, avec Bruxelles pour capitale; introduire l'unité de législation; restreindre les priviléges des villes; désarmer les naturels; construire des citadelles aux lieux où des soulèvements seraient à redouter; décréter une amnistie générale sauf à « user de justice médiocre avec ceux qui ont esté chefs » et principaulx autheurs des mutinations et tumultes » passés, etc. » La pièce n'est ni datée, ni signée. Elle remonte à l'époque de l'administration du duc d'Albe, et semble être un programme politique composé par Granvelle. A la circonstance qu'elle s'est rencontrée au

[1] *Archives de la maison d'Orange.* Supplément, p. 73. Cette pièce qui est, nous apprend M. Groen Van Prinsterer, la traduction d'un texte espagnol, avait déjà été publiée en latin par Pontanus (*Historiae Gelricae*, lib. XIV, p. 895), puis reproduite par Rousset dans son *Supplément au Corps diplomatique* (tome II, part. 1, p. 176). Sur la foi du secrétaire Routard, dont les manuscrits, formant vingt-deux volumes in-folio, se trouvent aux archives du royaume, Dewez a donné (*Hist. gén. de la Belgique,* V, 383) comme instruction secrète du duc d'Albe, quelques articles où il est impossible de ne pas voir une analyse assez inexacte de la pièce en question; pour s'en convaincre, il suffit de comparer, et il eût été facile à Dewez de comprendre que ce document ne pouvait être une instruction secrète, puisqu'il ne porte aucun des caractères attachés par la chancellerie espagnole à des actes de cette espèce. Il est probable que Routard aura cru pouvoir se servir de cette qualification, parce que l'exécution des points qui y sont consignés aura été prescrite au duc d'Albe.

1555. milieu de documents émanant bien certainement de lui, vient se joindre l'affirmation des contemporains [1]. Ce sont d'ailleurs ses idées gouvernementales : clémence mais fermeté, et centralisation du pouvoir.

Qu'il y ait là exposition d'un système arrêté et non simple projet, on ne peut en douter, surtout en présence de cette révélation d'un des partisans les plus dévoués de Philippe [2], que la mission du duc d'Albe consistait à « mettre avec le temps l'ordre de l'administration et » gouvernement à la façon d'Espagne et d'Italie. » Si ce temps manqua, si l'œuvre du despotisme resta incomplète, les faits sont assez nombreux pour ne laisser du moins aucun doute sur les intentions.

L'opposition, intéressée à dépopulariser le pouvoir, répandit le bruit que Philippe avait projeté de régner despotiquement, tout en ajoutant que c'était à l'instigation de ses ministres. Ce fut moins là pour lui le but que le moyen; à notre avis, l'anéantissement des institutions nationales fut principalement projeté en vue de la réalisation de son idée dominante : l'extermination de la réforme.

En sa double qualité de catholique et de souverain,

[1] Pontanus, l. c.

[2] Le président Louis Delrio, qui fut membre du conseil des troubles. Voir la pièce dans une collection publiée récemment à Leyde, par M. Van den Bergh, sous le titre : *Gedenkstukken tot opheldering der nederlansche geschiedenis*. I, 313. Cette pièce a paru, dès 1838, dans le *Messager des sciences historiques*, mais avec la date erronée de 1568 au lieu de 1577. Voir aussi Gachard, *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservées dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille*, p. 28.

Philippe devait se croire intéressé à comprimer le développement des systèmes novateurs. Il l'était au premier titre, puisque la réforme avait entièrement rejeté l'autorité du siége de Rome, puisqu'elle était une véritable insurrection de la pensée, et qu'elle prétendait investir l'esprit humain, comme l'a dit un des écrivains les plus célèbres de notre époque, du droit de juger librement, pour son compte, avec ses seules forces, des faits ou des idées que jusque-là l'Europe recevait ou était tenue de recevoir des mains de l'autorité [1]. 1555.

Philippe était encore entraîné dans la résistance par sa politique comme souverain. La réforme, en effet, ne s'était pas arrêtée à discuter la légalité des indulgences et certains dogmes de l'Église romaine. Porté dans les matières religieuses, le libre examen n'avait pas tardé à envahir l'ordre politique; il avait discuté d'abord les fondements de l'autorité que le souverain pontife prétendait exercer sur le monde chrétien, puis ses investigations s'étaient dirigées sur l'origine et la légitimité du pouvoir temporel des princes. Les campagnards de la Souabe s'étaient levés, réclamant de nouveau contre leur longue oppression; ensuite étaient venus les anabaptistes, qui voulaient ramener l'homme à l'état d'égalité originelle. C'était bien plutôt cette dernière considération que celle de l'intérêt de l'Église, qui avait engagé Charles-Quint dans sa lutte avec le protestantisme, Charles-Quint qui n'avait, comme on l'a dit, de catholicisme que ce qu'il en fallait pour n'être pas damné.

[1] Guizot, *Histoire générale de la civilisation en Europe*, 12e leçon.

1555. Ainsi, à un double titre, Philippe II se croyait appelé à combattre la réforme. Mais c'était surtout en sa qualité de catholique qu'il eût craint de compromettre son salut, s'il avait manifesté quelque hésitation; fervent comme il l'était, il aurait cru se rendre coupable de la plus odieuse apostasie, s'il n'avait employé, ainsi qu'il le disait, pour la cause de son Dieu, toute la puissance qu'il en avait reçue. La sincérité de son catholicisme n'est pas douteuse. Elle n'a rien de grandement méritoire à une époque de ferveur comme celle où il vécut, et quand on l'exalte, on devrait moins oublier qu'elle ne fut pas incompatible chez lui avec de graves écarts à la morale, dans sa vie privée comme dans sa conduite publique.

1559. Malgré son vif désir de revoir l'Espagne, Philippe II, venu en Belgique pour assister à l'abdication de son père, y séjourna quatre ans. Son départ s'effectua dès
3 avril. que le traité de Cateau-Cambresis eut mis fin à la guerre avec la France. Avant de s'embarquer, il réunit à Gand les états-généraux, et leur présenta Marguerite de Parme, sa sœur naturelle, à qui il venait de confier le gouvernement de nos provinces. Elle succédait à Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, que le traité de Cateau-Cambresis venait de remettre en possession de ses États. Sans être dépourvue de qualités administratives, de certaine adresse dans ses rapports avec des partis hostiles, cette princesse ne possédait pas l'étendue d'esprit nécessaire dans la position difficile où elle se trouva. Déjà des plaintes s'étaient élevées contre la conduite des soldats espagnols et contre l'admission des

étrangers aux fonctions supérieures; elles trouvèrent 1559.
des échos au sein des états-généraux. Le monarque promit de faire droit au premier de ces deux griefs, quoiqu'il ne fût rien moins que disposé à renvoyer, comme on le lui demandait, des troupes dont il prévoyait avoir un jour besoin.

On sait qu'après les deux campagnes signalées par les batailles de Saint-Quentin et de Gravelines, la France se vit obligée de consentir au traité de Cateau-Cambresis, traité qui eût été bien plus désavantageux pour elle si Philippe, préoccupé de l'exécution de ses projets et désireux de revoir l'Espagne, n'eût eu des motifs pour en accélérer la conclusion. Dès que les conditions de la paix furent arrêtées, le monarque licencia la plus grande partie de l'armée que jusqu'alors il avait tenue aux Pays-Bas.

Dans la prévision toutefois qu'un jour il pourrait devenir nécessaire de recourir à la force, il crut devoir y laisser quatre mille Espagnols. Entraînés par la haine nationale et suivant leurs habitudes d'indiscipline, ces soldats commirent dans leurs cantonnements des désordres tels, que les habitants de la Zélande déclarèrent, dit-on, leur intention de ne plus travailler aux digues. Afin de rendre le gouvernement plus odieux, on l'accusa d'instiguer lui-même les désordres. L'esprit de parti seul pouvait y croire, car nul n'était plus intéressé que Philippe à ce que ses soldats se conduisissent convenablement, fissent oublier leur présence et n'éveillassent point l'attention publique sur ses projets.

Ces excès, que nous verrons plus tard se reproduire

1559. avec un caractère bien autrement grave, avaient des causes toutes naturelles.

L'organisation militaire de ce temps était fort imparfaite. On avait peu d'expérience encore du système des armées permanentes. Pour les composer, il n'y avait pas de mode de recrutement régulier; on prenait partout et de toutes mains. Les plus mauvais sujets obtenaient d'ordinaire la préférence comme les plus déterminés, et les régiments de Charles-Quint, pour la plus grande partie, se composaient en définitive de la lie des diverses nations qui reconnaissaient son autorité. Nous ne parlons pas ici de ces fameuses bandes d'ordonnance, troupe de cavalerie d'élite dans laquelle entrait presque toute la noblesse.

Le défaut de paye était une autre cause d'indiscipline. A cette époque déjà, soit mauvaise administration, soit disproportion entre les projets conçus et les revenus de l'État, ou peut-être par ces deux causes à la fois, il arrivait fréquemment que les troupes restaient plusieurs mois sans toucher leur solde. Alors ces mercenaires se mutinaient, et se payaient à leur manière au préjudice des malheureux bourgeois, amis ou ennemis. Sous Charles-Quint, n'avait-on pas vu le connétable de Bourbon, dépourvu d'argent pour satisfaire ses soldats, obligé de les conduire au pillage de Rome?

Il n'existait donc pas jusque-là de grief réel et saisissable. Ces plaintes sur l'admission des étrangers aux emplois, dirigées alors contre un seul homme, Granvelle, évidemment n'étaient qu'un prétexte, et nous n'hésitons pas à qualifier de même les récriminations

contre les désordres de la soldatesque. D'ailleurs, au 1559.
bout de quelques mois, les troupes étrangères quittèrent le pays, et leur départ, quoique consenti de mauvaise grâce, n'en fut pas moins une satisfaction donnée à l'opinion publique [1].

Cette opinion, néanmoins, s'alarmait avec droit. Il y avait tout un changement de système dans les manières roides de Philippe II; dans cette ignorance, affectée sans doute, de la langue du pays; dans cet amour de l'étiquette, qui contrastait tant avec la politique affabilité de Charles-Quint.

La première difficulté qui s'éleva fut relative à l'exécution des édits contre la réforme. Pour parvenir au but qu'il se proposait, avec ses préjugés qui étaient ceux de ses contemporains, de l'Espagne surtout, dont sa longue lutte avec les Mores avait exalté la ferveur religieuse, Philippe dut croire qu'il lui fallait maintenir rigoureusement le système suivi par son père, et il s'était exprimé, au sein des états-généraux, de façon à ce qu'on ne pût se méprendre sur ses dispositions.

Le rôle de Charles-Quint avait eu un tout autre caractère. Plus politique que croyant, il n'avait engagé le combat que dans l'intérêt de son pouvoir temporel, et n'avait pas hésité à transiger avec la réforme; le traité de Passau, qui fut le dernier acte de sa vie d'Empereur, accorda aux protestants la liberté de religion. Sans doute, ce ne fut pas une concession volontaire; il n'y

[1] Granvelle prétend avoir vivement sollicité du roi ce départ. *Archives de la maison d'Orange*, I, 238. Comparez avec ce que dit Van der Vynckt, *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, partie 2e, ch. 3.

1559. a néanmoins nulle témérité à croire que, dans sa situation, son fils eût agi différemment.

Mais si, en Allemagne, des nécessités de position amenèrent Charles-Quint à une transaction, il en fut autrement en Belgique. Placé entre le luthéranisme allemand et le calvinisme français, ce pays n'avait pu rester étranger au mouvement religieux qui agitait l'Europe. A ses populations, depuis longtemps affranchies sous le rapport politique, souriaient les idées d'affranchissement intellectuel, et la réforme avait pénétré surtout dans les provinces de la langue germanique, plus avancées alors que les provinces de la langue romane, plus familiarisées avec les principes de liberté.

Ici, de la part de Charles-Quint, nulle hésitation dans sa lutte avec les nouvelles doctrines. Mettant simultanément en œuvre la terreur, l'affabilité et une sollicitude active pour les intérêts matériels, il avait aux Pays-Bas tellement affermi son pouvoir, qu'un soulèvement ne semblait pas à redouter. Aussi n'y eut-il aucune espèce de ménagement pour les réformés. Les mesures les plus sévères furent prises *pour exterminer le fond et racine de cette peste* [1], et l'ordonnance du 25 septembre 1550, qui résumait, en les aggravant encore, les dispositions antérieures, ne rencontre peut-être pas son équivalent dans les sanglantes annales de la persécution. La peine de mort par le fer, la fosse ou le feu, y apparaît presque à chaque article : contre la vente ou l'achat des livres hérétiques, ainsi que des *figures opprobrieuses* de la

[1] Expressions du préambule de l'ordonnance du 25 septembre 1550.

Vierge et des saints; contre la destruction de leurs images; contre toute participation aux conventicules où se discutaient les dogmes de l'Église, etc. Ces dispositions furent exécutées sans aucun ménagement d'abord, et, en rejetant comme exagérés les calculs de quelques contemporains, il est incontestable que le nombre des individus exécutés pour cause de religion fut considérable. Néanmoins, malgré ces persécutions, et peut-être à cause d'elles, la réforme vit s'augmenter considérablement le nombre de ses partisans. Aux causes que nous avons déjà indiquées pour expliquer ce résultat, on peut en ajouter deux autres : la libéralité des institutions belges, le grand nombre d'étrangers établis dans le pays. 1559.

Nos anciennes institutions, il est vrai, n'accordaient pas, comme nos constitutions modernes, la liberté de conscience. Cela ne pouvait être alors qu'aucun dissentiment grave n'avait éclaté. Avant le XVIe siècle, on avait vu se produire des hérésies et non des religions dissidentes. Wiclef et Jean Huss n'en avaient pas eu le loisir, et les temps n'étaient pas mûrs. Mais si la joyeuse-entrée de Brabant, par exemple, ne contenait pas cette clause constitutionnelle si importante aujourd'hui, elle déclarait que nul ne pourrait être distrait de ses juges naturels; que ces juges ne seraient pas à la merci du souverain; que celui-ci, pour la levée des subsides, devait obtenir le consentement des états; qu'en cas d'infraction, ce ne serait pas à des ministres responsables que l'on en demanderait compte, mais à lui-même, etc. Ces priviléges, et d'autres qui stipulaient l'observation des droits essentiels de l'homme en société, donnaient,

1559. même en matière de religion, des garanties qu'on ne trouvait guère ailleurs.

Le grand nombre d'étrangers qui fréquentaient nos marchés, est un fait notoire. Ils venaient même prendre domicile au sein de nos riches et populeuses cités, y apportant et propageant les nouvelles doctrines dont ils étaient imbus. En outre, la Belgique dut à sa position centrale de devenir le refuge naturel de tous les individus persécutés pour leurs opinions religieuses dans les pays voisins, et bientôt luthériens et calvinistes y affluèrent en nombre considérable.

1560. La prétention de Philippe II n'avait en apparence rien d'exorbitant : il ne demandait que le maintien de dispositions introduites depuis plusieurs années dans la législation du pays, acceptées par les autorités auxquelles la constitution conférait ce pouvoir. Pour ôter tout prétexte aux partis, Granvelle avait conseillé de se borner à la réimpression des placards de Charles-Quint, en y conservant même le nom de cet Empereur [1], et ce conseil avait été suivi.

Mais toute loi qui prononce des peines disproportionnées aux délits, ou qui se pose en travers d'une

[1] « Je fuz d'advis, à l'advenue du roy au gouvernement des pays, que » l'on ne fit changement aux placartz, mais que le mesme texte conceu par » l'Empereur se publiast, l'insérant en l'edit du roy, et se réferant aus- » dicts placartz impériaux, avec insertion du texte : *Carolus*, etc. Et de » cette opinion fuz-je, afin que l'on ne peust calumpnier qu'en cecy de la » religion Sa Majesté feist quelque nouvelleté. » Fragment d'une lettre de Granvelle publiée récemment par M. Gachard, pag. CVIII du rapport qui se trouve au commencement du 1er volume de sa *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*.

exigence sociale, est destinée à devenir tôt ou tard d'une 1560.
exécution impossible. C'est ce qui était arrivé aux édits de Charles-Quint. Comme le nombre des réformés allait augmentant au lieu de diminuer, il avait bien fallu, de guerre lasse, sur la fin du règne de ce monarque, modérer les poursuites.

Trouvant les choses en cet état à son avénement, Philippe avait compris la nécessité de ménager les esprits, jusqu'à ce que ses préparatifs fussent achevés, et la réforme, qui avait grandi au milieu des supplices, avait aussi mis à profit cet intervalle de demi-tolérance. Désormais les édits de Charles-Quint menaçaient la moitié peut-être des habitants de nos provinces.

Ne tenir aucun compte de ces faits, réclamer l'exécution rigoureuse d'une législation qui dormait depuis plusieurs années, c'était se jouer du repos du pays, car ici la question d'opportunité était tout. Que Philippe II fût dans la légalité; que ses adversaires, sur ce terrain, eussent le désavantage de la position, on ne le conteste pas : la liberté religieuse était une innovation dans les relations sociales, et ne pouvait prétendre à conquérir pacifiquement la position qu'elle occupe de nos jours. Cela ne suffit pas à justifier le monarque. Les lois de l'humanité, antérieures à toutes les institutions, dominent les exigences de la politique. Quand les empereurs romains exposaient les chrétiens aux bêtes et faisaient ruisseler dans les amphithéâtres le sang généreux des martyrs, ils étaient aussi dans la légalité. Leur système en est-il moins resté l'objet d'une horreur méritée?

Les édits de Charles-Quint ne menaçaient que les

1560. partisans de la réforme. Quelque nombreux qu'ils fussent, seuls ils n'eussent pas fait une révolution. Il fallait intéresser les catholiques eux-mêmes à la résistance; l'antipathie nationale en fournit les moyens. Ce fut le bonheur de la réforme, que les mesures dirigées contre elle se rattachassent à un système jugé hostile aux libertés nationales; car elles rentraient dans les idées d'intolérance dominantes alors, et les catholiques y eussent applaudi, si d'autres préoccupations ne les avaient dominés.

On allégua d'abord l'augmentation du nombre des évêchés. Déjà, sous le règne de Philippe-le-Bon, à une époque où il n'était nullement question de réforme et d'hérésie, la mesure avait été résolue; cette augmentation, disait-on, était nécessaire pour obvier au relâchement de la discipline dans le clergé. Jusqu'à l'avénement de Philippe II, diverses circonstances s'opposèrent à la réalisation du projet. Le nouveau monarque prit l'affaire à cœur plus chaudement que ne l'avaient fait ses prédécesseurs; l'exécution de son plan en dépendait en grande partie. A cet effet, il s'adressa à la cour de Rome, et, comme il prévoyait une vive opposition, il eut soin de tenir la négociation le plus secrète qu'il lui fut possible.

La bulle arriva enfin, et apprit au clergé des Pays-Bas qu'au lieu de quatre évêchés, nombre existant auparavant, ces provinces en posséderaient à l'avenir quatorze, plus trois archevêchés.

Ce devint le signal d'un concours de réclamations fort vives, et parfois assez étranges. L'opposition commença

par les métropolitains étrangers, les archevêques de 1560.
Trèves, de Cologne et de Reims, dont ressortissaient les évêchés existants; elle partit ensuite des anciens évêques, dont le bref froissait aussi les intérêts, et surtout des abbayes aux dépens desquelles étaient constituées les menses des nouveaux dignitaires. Le souverain pontife se vit assiégé de mémoires, que le célèbre jurisconsulte français Dumoulin, leur rédacteur, se fit largement payer [1].

Les métropolitains et les anciens évêques pouvaient être assez embarrassés d'appuyer décemment leur opposition à une mesure qui semblait dictée par la nécessité; mais les abbayes alléguaient ouvertement à leur profit l'intention des fondateurs, et le serment prêté lors de l'inauguration du prince, serment qui contenait la promesse de maintenir les monastères dans tous leurs droits, franchises et priviléges. La cour de Rome, après quelques délais, fit céder le principe, en prétextant que les fondateurs ayant eu en vue l'intérêt de la religion, employer le produit de leurs libéralités à une œuvre semblable, c'était se conformer à leur désir; on procéda en conséquence à l'inauguration des nouveaux prélats.

A n'envisager que le fait en lui-même, il semble qu'une mesure ayant pour objet la discipline de l'Église, ne concernait pas l'ordre temporel, et appelait les ec-

[1] Hopperus nous apprend que le clergé de Brabant dépensa dans cette circonstance plus de 30,000 florins, ce qui prouve l'importance attachée à cette question. Voir le *Mémorial des troubles des Pays-Bas*, dans les *Analecta belgica* de Hoynck van Paependrecht, IV, 28.

1560. clésiastiques seuls à prendre part à la querelle; mais la nature de nos institutions compliquait la difficulté.

Le clergé, comme on sait, avait chez nous entrée aux états. Cette prérogative cependant n'appartenait qu'au clergé régulier, c'est-à-dire aux chefs d'abbayes représentant la propriété territoriale; le clergé séculier n'y participait point. Or, les nouveaux évêques devant être pourvus au préjudice des monastères, il en résultait que l'archevêque de Malines allait avoir accès aux états, du chef de l'abbaye d'Afflighem qui lui était assignée pour mense, comme l'évêque d'Anvers, du chef de l'abbaye de St-Bernard, et les autres prélats, à de semblables titres. Ces hauts dignitaires de l'Église, que l'on pouvait raisonnablement supposer attachés au souverain, puisqu'ils étaient nommés sous son influence, allaient donc venir renforcer ce qu'on appelait le parti espagnol, et la présence de ces hommes, placés à la tête de la hiérarchie cléricale, devait nécessairement compromettre l'indépendance des membres du clergé régulier.

On ne peut douter que tel fut le résultat sur lequel on comptait. Dans sa correspondance avec Marguerite de Parme, Granvelle le confesse ingénument : « Le » fruyt que Sa Majesté prétendoit par l'union des ab- » bayes aux évêchés, écrit-il, estoit afin que les evec- » ques entrevinssent en la négociation des estats de » Brabant, pour s'opposer au prince d'Orange et aul- » tres de sa suyte, qui troubloient les affaires, et pour » encheminer mieux les abbés, lesquelz, abusés dudict

» prince d'Orange, luy ont donné la commodité de mal 1560.
» faire [1]. »

Un intérêt politique s'attachait donc à l'érection des nouveaux évêchés. Aussi s'en fit-on une arme, et la rattacha-t-on, non sans motif, à l'exécution d'un plan arrêté contre la réforme. Cependant, comme nos constitutions n'avaient point de texte formel qui défendît au souverain de décréter la mesure, de concert avec le pape; que d'ailleurs les temps n'étaient pas mûrs pour l'insurrection, le gouvernement se tint ferme, et la plupart des nouveaux évêques prirent possession de leurs siéges.

Le grief capital, celui qui suscita le plus d'ennemis au gouvernement de Philippe II, fut l'inquisition; car cette détestable institution ne menaçait pas seulement les partisans de la réforme : si elle était parvenue à s'introduire en Belgique, elle y aurait anéanti la liberté personnelle, cette garantie sans laquelle toutes les autres ne sont que de vains mots.

Maintes fois on a tenté de laver de tout reproche à cet égard la mémoire du monarque, en établissant une distinction entre l'inquisition des évêques, l'inquisition du pape et celle qui était établie en Espagne [2], et on est bien en droit de se demander ce qu'il y avait en définitive de vrai, dans cette accusation lancée contre

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 96. Cette déclaration est reproduite dans un mémoire de Granvelle en réponse à un manifeste du prince d'Orange. *Bulletin des séances de la Commission royale d'histoire*, IV, 114.

[2] Voir notamment les *Archives de la maison d'Orange*, I, 169*.

1560. le gouvernement de Philippe. Répondre d'une manière précise et pertinente, n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait le croire. Les récriminations des partis ont tellement obscurci la question, les textes sur lesquels on discutait sont si vagues, qu'à l'époque même il fut impossible de tomber d'accord à ce sujet, sur des faits qui devaient s'être passés depuis moins d'un demi-siècle [1].

Il est constant que des édits de Charles-Quint avaient organisé l'inquisition, et qu'à différentes époques, des personnages, soit laïques, soit ecclésiastiques, avaient, de ce chef, exercé des fonctions quelconques. Sur ce point, il ne pouvait y avoir de dissentiment. Il n'en existait que sur la nature de ces fonctions mêmes. L'opposition soutenait que les inquisiteurs n'avaient pas exercé de juridiction criminelle, que le juge ordinaire avait toujours appliqué les peines comminées par les édits de Charles-Quint, et que les fonctions des inquisiteurs s'étaient bornées à donner les absolutions du chef d'hérésie, à recevoir les abjurations, à exercer un ministère tout spirituel; le gouvernement de Philippe II, se fondant sur des textes peu précis, soutenait au contraire que ces inquisiteurs avaient bien et dûment *besoigné,* comme délégués et fractions du pouvoir judiciaire temporel.

On conçoit l'importance que le monarque attachait à

[1] La question est longuement traitée par Van der Vynckt (part. 2, ch. 5). Il faut comparer ce résumé de Van der Vynckt avec les détails plus précis que donne M. Gachard, dans son rapport déjà cité : *Correspondance de Philippe II*, I, cx.

faire admettre, comme existante avant lui, l'inquisition telle qu'il la comprenait; il écartait l'objection d'innovation qu'on pouvait lui faire, et familiarisait insensiblement avec l'institution. Les opposants avaient évidemment le côté faible. Cette inquisition, qui s'exerçait en vertu de délégations émanées de Rome, avait été admise sans contestation à plusieurs époques ; elle s'exerçait en vertu de lois régulièrement publiées, et n'était pas, quoi qu'on pût dire, contraire à la disposition fondamentale qui défendait de distraire un citoyen de ses juges naturels; car cette disposition concernait les évocations par des juges étrangers, l'ordre politique et non l'ordre religieux. La légalité était donc pour Philippe, et, sous un rapport, il ne mentait pas lorsque, plus tard, il déclarait que ce qu'il voulait *n'étoit pas chose nouvelle, qu'ainsi avoit été fait du temps de l'empereur son père.* 1560.

Les mécontents sentirent que, pour obtenir gain de cause, il leur fallait transporter la question sur un autre terrain, et ce fut alors qu'ils accusèrent le monarque de vouloir introduire l'inquisition espagnole avec son espionnage, sa procédure secrète et ses auto-da-fé.

Sans doute, il n'existe pas de fait précis qui signale, comme disent les juristes, un commencement d'exécution; sans doute, il y avait une apparente contradiction à présenter les nouveaux évêques comme les instruments dont on voulait se servir pour établir cette institution, telle qu'elle existait dans la péninsule, puisqu'elle amoindrissait leur pouvoir. Mais aussi il est certain que Philippe, en provoquant une augmentation dans le nombre des évêchés, cherchait à faciliter la recherche et la pu-

1560. nition des sectaires, plus encore qu'à assurer le maintien de la discipline; qu'enfin il existait déjà une inquisition quelconque. Or, quand on se rappelle le zèle fervent du monarque, il est difficile de ne pas croire qu'il eût projeté l'introduction en Belgique de l'inquisition espagnole, ou d'une institution équivalente; lui qui se délectait au spectacle de ses auto-da-fé [1], lui qui la regardait comme un pouvoir nécessaire au maintien de l'ordre public [2] et comme un gage de victoire dans cette lutte mémorable à laquelle il se dévoua tout entier.

En admettant que l'inquisition existât déjà telle que le prétendait le gouvernement, que les inquisiteurs nommés antérieurement eussent réellement prononcé eux-mêmes les condamnations du règne précédent, ces condamnations, dont on peut avoir exagéré le nombre, suffisaient pour soulever tous ceux qui pouvaient concevoir quelques craintes sur leur orthodoxie. Ce ne devaient être que les partisans de la réforme, il est vrai; mais ce fut précisément parce qu'eux seuls étaient directement menacés qu'ils poussèrent un cri d'alarme, qu'ils éveillèrent l'attention publique sur les projets du monarque, qu'ils crièrent à l'inquisition espagnole. Ils se donnèrent ainsi des alliés parmi les catholiques eux-mêmes; car ce tribunal de sang, qui portait l'espionnage

[1] On connaissait si bien ses goûts, que deux exécutions de ce genre furent la fête la plus agréable qu'on crut pouvoir lui présenter en Espagne, à son retour des Pays-Bas.

[2] On peut voir dans Ranke l'opinion que se faisait de l'importance *politique* de l'inquisition le nonce du pape, d'après les idées admises à la cour de Madrid. *Fürsten und völker von Süd-Europa*, III, 21.

au sein des familles, et auquel la péninsule est, en grande partie, redevable de sa décadence, était si généralement redouté, que son nom seul occasionna des émigrations par milliers. 1560.

S'il y eut là manœuvre de parti, il faut faire la part cependant aux appréhensions sincères et motivées; car qui oserait dire qu'au fond les prévisions ne fussent pas fondées, et qu'il n'existât rien de vrai dans ce pressentiment instinctif du pays?

En réalité, cette dispute sur l'étendue des pouvoirs des inquisiteurs en Belgique était une dispute de mots, une chicane de légistes. Si l'inquisition espagnole n'était pas légalement introduite aux Pays-Bas, elle l'était de fait jusqu'à un certain point, et eût été par la suite fort probablement organisée sur le pied où elle l'était dans la péninsule, si Philippe II n'eût pas rencontré une résistance qu'il ne lui fut pas donné de briser. Ce n'eût été qu'améliorer une institution éminemment utile à ses yeux.

Ainsi, dès le commencement du règne de Philippe II, il existait en Belgique des causes bien réelles de troubles: pour la noblesse, la perte d'une position avantageuse; pour une partie du clergé, l'amoindrissement de ses prérogatives et de ses revenus; pour les réformés, la conscience des intentions hostiles du monarque; pour les catholiques, la crainte de mesures extrêmes qui eussent sapé dans leur base les institutions du pays; pour tous, l'antipathie nationale. Il fallait coordonner ces éléments d'opposition, leur assigner un but commun, et Guillaume de Nassau se présenta.

1560. Élevé dans les opinions de Luther, qui étaient celles de sa famille, il avait professé le catholicisme à la cour de Charles-Quint, et finit par se faire calviniste. Déiste, et regardant le culte extérieur comme la partie accessoire de sa croyance [1], c'était bien l'homme qui convenait pour diriger un mouvement à la réussite duquel devaient coopérer des convictions hostiles les unes aux autres. Doué d'ailleurs d'une âme ardente, malgré l'apparente froideur qui lui valut son surnom de *taciturne*, lent à se décider mais imperturbable dans ses résolutions, éloquent, habile à pénétrer les caractères et à se concilier les cœurs, il possédait les premières qualités d'un chef de parti. Seul il sut ce qu'il voulait. Il sut aussi que plusieurs des griefs auxquels il s'associa étaient, sinon mensongers, du moins futiles; qu'il n'en existait qu'un véritable, capital, décisif, mais que les circonstances ne lui permirent pas d'alléguer dès le principe de la lutte, sans compromettre le succès de sa cause. Chef de la réforme, il voulut la liberté religieuse. Ce but auquel il tendit fut dépassé plus tard, et ses partisans, pour lui en faire un mérite, ses adversaires, pour lui en faire un crime, le dépeignent comme ayant à l'avance tout combiné, tout prévu. Après l'événement, on se plaît à reconnaître à quelques-uns une puissance divinatoire incompatible avec les facultés si limitées de l'esprit humain; on se plaît à leur accorder d'avoir vu plus vite et

[1] Nous avouons n'avoir été nullement convaincu par les raisonnements de M. Groen van Prinsterer, qui s'efforce de faire de son héros un calviniste sincère. *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, III, LII, et VIII, L.

plus loin que les autres. Ce n'est pas ainsi que marchent 1560.
les révolutions. Elles entraînent les hommes et ne les suivent pas. Guillaume fut plus d'une fois poussé en avant sans le vouloir, et quelle qu'ait été son ambition, jamais elle ne se fût élevée à l'idée de détrôner Philippe, si celui-ci n'avait lui-même provoqué ce résultat, par son aveugle obstination à refuser aux réformés la tolérance qu'ils réclamaient [1].

Ce fut au sein de l'un des conseils mêmes du gouvernement que l'opposition, jusqu'alors éparpillée, prit un corps et s'organisa. Philippe n'avait accordé à Marguerite de Parme que l'apparence de l'autorité; la puissance réelle, sans autre titre toutefois que celui de conseiller d'état, était aux mains de Granvelle. Rien d'important ne devait se décider sans son avis et sans celui du comte de Berlaymont et du président Viglius, ses collègues. A eux trois ils formaient la consulte, c'est-à-dire cette fraction du conseil d'état qui était appelée à délibérer sur la collation des emplois et des bénéfices [2]. Cette confiance était méritée, car ces trois hommes, et Granvelle en particulier, partageaient les sentiments du roi et approuvaient sa politique. Néanmoins l'institution de la

[1] On ne peut ajouter foi à tous les détails que contiennent les lettres écrites à Granvelle par Morillon, son vicaire général. Il s'y trouve cependant des faits exacts. Ainsi, en écartant d'une de ces lettres, datée du 6 octobre 1566, des exagérations dictées par la haine, on y voit l'hésitation de Guillaume au moment de poser l'acte qui allait le rendre ennemi déclaré de Philippe. *Archives de la maison d'Orange.* Supplément, p. 34.

[2] Sur cette consulte, à l'égard de laquelle les renseignements de Strada ne suffisent pas, voir ce que dit Granvelle dans une pièce que nous avons déjà eu occasion de citer. *Bulletins de la Commission d'histoire*, IV, 115.

1560. consulte portait une atteinte grave à l'autorité du conseil; elle amoindrissait sensiblement ses prérogatives, et il fut aisé au prince d'Orange, conseiller d'état lui-même, d'éveiller, sur la position peu digne qu'elle leur faisait [1], la susceptibilité de deux autres de ses collègues, les comtes d'Egmont et de Hornes.

Lamoral, comte d'Egmont, bon, généreux, franc, mais altier, présomptueux et accessible à la flatterie, du reste brave et intelligent capitaine, ne méritait pas qu'on fît de lui un homme politique [2]. De même que Philippe de Montmorency, comte de Hornes, qui lui était inférieur comme militaire et ne possédait pas ses qualités privées, il écouta trop souvent ses ressentiments personnels [3]. Ce furent des instruments dans les mains du prince d'Orange. Égarés par le ressentiment que provoqua chez la plupart des nobles belges l'avénement du fils de Charles-Quint, ces deux malheureux seigneurs

[1] A cet égard, voir une note dans les *Archives de la maison d'Orange.* Supplément, p. 20.

[2] Il y a, dans une lettre écrite à Granvelle, par Morillon, son vicaire général, un portrait du comte d'Egmont, vrai quoique conçu en termes désobligeants. « Ce seigneur, y est-il dit, est haut et présumant de soy, » jusques à vouloir embrasser le faict de la république et le redressement » d'icelle et de la religion, que ne sont pas de son gibier, et est plus » propre pour conduire une chasse ou volerie, et, pour dire tout, une » bataille, s'il fut esté si bien advisé que de se cognoistre et se mesurer » de son pied; mais les flatteries perdent ces gens, et on leur fait ac- » croire qu'ilz sont plus saiges qu'ilz ne sont, et ilz le croient et se bout- » tent sy avant, que après ilz ne se peuvent ravoir, et il est force qu'ilz » facent le sault.... » *Archives de la maison d'Orange*, I, LXIX. Cette lettre est du 3 août 1567; le 9 du mois suivant d'Egmont fut arrêté.

[3] Voir à ce sujet dom Prosper Lévêque, *Mémoires de Granvelle*, I, 229 et 231. Voir aussi une notice de M. Gachard dans les *Bulletins de l'Académie*, XVI, I, 643.

s'associèrent à un système dont il ne leur était pas donné de pénétrer la profondeur. 1560.

Un homme occupa, dans le parti royaliste, le rang que le *Taciturne* obtint dans le parti contraire [1]. Ce fut Antoine Perrenot, évêque d'Arras, cardinal de Granvelle et archevêque de Malines à l'époque de l'augmentation du nombre des évêchés. Fils d'un des ministres les plus capables de Charles-Quint, il se forma lui-même à cette grande école, et montra de bonne heure une aptitude remarquable aux affaires [2]. Son activité était prodigieuse. On reste frappé d'admiration en présence des innombrables documents écrits de sa main ou sous sa dictée, monuments de son génie aussi remarquables par la clarté que par la profondeur des vues. Si Granvelle eut quelques-uns des défauts que ses contemporains lui attribuèrent; s'il fut ami du luxe, de l'ostentation, orgueilleux et hautain quelquefois, il ne mérita point tous les reproches adressés à son administration [3].

Il est certain que Granvelle partageait l'horreur de Philippe pour la réforme; ce fut donc de cœur qu'il

[1] Guillaume savait apprécier ce redoutable adversaire. Il écrivait à ce propos au landgrave de Hesse, un de ses correspondants d'Allemagne : *Wir haben mit einem schlawen undt listigen Vogell zu thun.* ARCHIVES DE LA MAISON D'ORANGE, I, 259.

[2] Il arriva, nous apprend dom Prosper Lévêque, à l'université de Padoue à quatorze ans, et devint évêque d'Arras à vingt-cinq. *Mémoires de Granvelle*, I, 209.

[3] Nous avons lu peu de documents qui nous aient autant intéressé qu'une lettre écrite par Granvelle, peu de temps après son départ de Belgique. Il se justifie avec cette généreuse indignation qu'éprouve l'homme injustement attaqué. *Archives de la maison d'Orange*, I, 235.

1560. s'associa à l'exécution de son plan. Mais le représenter comme l'instigateur du monarque espagnol, est une allégation qui n'a pu être admise que par la crédulité des partis. Certaines mesures dont on lui attribua l'idée furent même prises sans sa participation, et il a pu ainsi, de l'institution des nouveaux évêchés, dire avec droit *qu'on se cachoit de lui, jugeant qu'il aimeroit mieux estre l'ung de quatre que de dix-sept* [1]. Pour ajouter foi à de telles récriminations, il faut avoir oublié que jamais peut-être il n'exista de souverain plus jaloux de son pouvoir, plus susceptible sur l'initiative des mesures à prendre, que Philippe II. En supposant que Granvelle ait eu l'adresse de présenter les choses de façon à ce qu'un parti suggéré par lui semblât émané du roi lui-même, il est impossible de croire que ce soit lui qui ait engagé ce dernier dans sa lutte avec la réforme; Philippe avait puisé l'idée de cette lutte dans les principes de son éducation; il n'avait besoin des encouragements de qui que ce fût, et, même avant d'arriver au trône, opposer une digue à l'hérésie était pour lui un parti invariablement arrêté. Granvelle seulement fut consulté sur les moyens à employer, et quoiqu'il eût du caractère et des prérogatives de la royauté la même opinion que son maître, quoique son éducation le rendît peu propre à gouverner un peuple libre [2], il est prouvé aujour-

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 54. Il réitère la même déclaration dans sa réponse déjà citée au prince d'Orange. *Bulletins de la Commission d'histoire*, IV, 112.

[2] C'est un fait que doit reconnaître dom Prosper Lévêque, dont le livre est cependant une sorte de panégyrique du cardinal. *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*, II, 129.

d'hui que souvent il déconseilla les rigueurs excessives. 1560.

Pourquoi donc ce déchaînement universel contre lui? La haine qu'inspirait la domination espagnole se reportait tout entière sur Granvelle, parce que le moment n'était pas venu de remonter plus haut. Les révolutions ne réussissent qu'à la condition de passer par certaines gradations; ce n'est pas en un jour et sans transition que les esprits se portent à de telles extrémités. Si les mécontents s'étaient de prime abord attaqués à la personne du monarque, ils eussent éloigné les hommes timides, que devait naturellement effrayer l'idée d'une lutte directe avec lui. Au contraire, en professant un respect profond pour Philippe, en le dépeignant comme mal informé, en faisant rejaillir sur le ministre la responsabilité des mesures dont on se plaignait, ils présentaient à la classe nombreuse des indécis un terme moyen que ceux-ci saisirent avec empressement; il leur semblait que, dès que la personne du seigneur n'était plus en jeu, le crime de félonie était écarté. Ce sont là de ces calculs que les partis ne font pas toujours nettement, mais dont ils ont l'instinct [1].

Homme nouveau, Granvelle avait encouru l'inimitié jalouse de seigneurs fiers de leur naissance, que sa supériorité irritait, et à qui sa haute position semblait une injure; il avait d'ailleurs eu le tort bien autrement grave

[1] Nous possédons un aveu précieux; il est du comte d'Egmont, peu circonspect souvent dans ses propos, et qui « s'avancha un jour, *post* » *pocula*, à dire à Hopperus, avec lequel il fut bien deux heures en de- » vises, que ce n'étoit point à Granvelle que l'on en vouloit, mais au » roy. » *Archives de la maison d'Orange*, I, 247.

1560. de comprendre où devait conduire la résistance aux volontés du prince. L'éloigner, c'était à la fois une satisfaction d'amour-propre et la destruction d'un redoutable obstacle.

Pour atteindre à ce but, tous les moyens furent jugés bons. A l'odieux ministre on reprocha d'abord sa qualité d'étranger, quoiqu'il fût né dans cette Franche-Comté qui avait fait partie de l'héritage de Marie de Bourgogne; quoique, depuis plusieurs années, il fût évêque de l'une des dix-sept provinces des Pays-Bas [1]. On le poursuivit ensuite avec des caricatures et des libelles, et, dans l'espoir d'attirer toujours davantage le mépris sur sa personne, on alla répétant qu'il comptait pour aïeul un forgeron! Crime effroyable, qui n'avait pas même le mérite d'être vrai, puisque, si Granvelle n'était pas d'une illustre origine, il provenait cependant d'une famille dont tous les membres, depuis un siècle environ, avaient successivement exercé des charges de magistrature.

1562. Rien n'y fit. Fort de la confiance de son maître, Granvelle se roidit contre les obstacles suscités à son administration, et répondit par le dédain aux injures et aux calomnies. On voulut cependant essayer de calmer, par quelque semblant de confiance, les mécontente-
Mai. ments de la noblesse : les chevaliers de la Toison d'or et les gouverneurs de province furent appelés à Bruxelles,

[1] Les partis sont sujets à de singulières hallucinations. Les adversaires de Granvelle ne semblent pas avoir compris que ce reproche, qu'ils lui faisaient, retombait lourdement sur le prince d'Orange, né en Allemagne, d'un père qui y avait toutes ses propriétés.

pour délibérer sur les mesures à prendre, en présence 1562.
de la guerre civile dont le massacre de Vassy venait de donner le signal en France.

Cette assemblée ne servit qu'à mettre davantage en évidence le crédit du prince d'Orange [1] et les progrès de l'opposition. Florent de Montmorency, baron de Montigny et frère du comte de Hornes, fut envoyé en Juillet.
Espagne pour exposer au roi les griefs du pays. Aux instances du député, Philippe, qui avait été prévenu par une lettre confidentielle de Marguerite [2], répondit en défendant ses intentions, et en promettant de venir aux Pays-Bas, pour juger par lui-même de l'état des choses [3].

Guillaume et ses deux amis ne se méprirent pas au 1563.
caractère évasif de cette réponse, et se décidèrent alors à écrire collectivement au roi, pour lui demander posi- 11 mars.
tivement le rappel du cardinal : sa présence, disaient-ils, était la cause unique du mécontentement [4]. La réponse du monarque se fit longtemps attendre; elle était conçue 6 juin.
à peu près dans le sens de celle qu'il avait déjà faite à Montigny, et se terminait par cette réflexion, que « sa » coutume n'était pas de grever sans cause aucun de » ses ministres; » s'il existait des griefs précis à charge

[1] Il avait, dit Hopperus dans son *Mémorial*, réuni chez lui les chevaliers de la Toison d'or, pour *conformer leurs opinions*. *Analecta belgica* de Hoynck van Paependrecht, IV, 26. Voir aussi les *Mémoires pour servir à l'histoire de Granvelle*, II, 2.

[2] Voir cette lettre dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Granvelle*, II, 6.

[3] *Ibid.*, p. 19.

[4] Cette lettre se trouve dans le *Mémorial* de Hopperus. *Analecta*, IV, 26. Seulement Hopperus se trompe en lui donnant la date de 1562. C'est 1563 qu'il faut lire. Comp. avec p. 32.

1563. de Granvelle, il fallait venir les lui exposer, et en discuter le fondement avec lui.

29 juillet. Les trois seigneurs répliquèrent par une nouvelle lettre collective [1]; ils se plaignaient de la défiance qu'on leur témoignait, déclaraient leur intention d'abandonner les affaires, et persistaient à réclamer, comme le seul remède à une situation difficile, la convocation des états-généraux, question sur laquelle le conseil d'état avait déjà eu l'occasion de se prononcer.

L'objet de cette demande n'est pas douteux. Dans la disposition des esprits, avec l'éloignement du monarque, l'appréhension de ses desseins et la haine de la domination étrangère, on devait s'attendre à des empiétements dont l'avantage principal eût été pour la noblesse. Les états-généraux avaient été réunis pendant le séjour de Philippe en Belgique; ils le furent encore après son départ. Mais ces assemblées n'eurent à s'occuper que de demandes de subsides [2], tandis que celle qui était réclamée par les opposants du conseil d'état,

[1] *Analecta belgica,* IV, 34. Il y a, au sujet de ces lettres des trois seigneurs opposants, une consulte curieuse du duc d'Albe dans les *Archives de la maison d'Orange* (I, 175). Le caractère violent de cet homme, sa haine contre le prince et ses deux amis, y percent dès les premières lignes : *Cada vez que veo los despachos de aquellos tres señores flamencos, me mueve la colera, de manera que, si no procurasse mucho templar la, creo pareceria a V. M. mi opinion de hombre frenetico....*

[2] Charles-Quint avait introduit la coutume de faire traiter en états-généraux les questions de subsides, et cela se pratiqua ainsi jusqu'au règne d'Albert et Isabelle, époque où on commença à s'adresser aux états des provinces en particulier. Voir *Mémoire touchant la forme du gouvernement des Pays-Bas,* par le président Hovines. Manuscrit 15981 de la bibliothèque de Bourgogne, p. 56.

devant être appelée à se prononcer sur la question des 1563.
édits contre la réforme, eût attiré à elle une portion du pouvoir législatif, et pris ainsi un caractère essentiellement politique. Granvelle n'avait pas manqué de signaler ce danger au roi, et Marguerite, informée des intentions bien formelles de son frère à cet égard, n'avait pu répondre que par un refus à la demande qui lui en fut adressée.

Jusque-là, elle avait repoussé les sollicitations qui tendaient à ébranler sa confiance en Granvelle; mais elle céda à la crainte, quand elle vit la noblesse presque entière la délaisser et se prononcer contre le ministre. Peut-être aussi parvint-on à stimuler son amour-propre sur l'état de dépendance où il la tenait. Elle joignit donc 1564.
alors ses instances à celles de l'opposition, et Philippe, après une longue résistance, finit par céder [1]. Le rappel Mars.
de Granvelle fut une concession dont on ne doit pas exagérer l'importance; au fond, la situation restait la même, puisque le monarque n'avait en rien modifié ses projets.

Pendant les premiers mois qui suivirent, Marguerite put croire à un dénoûment heureux. Les opposants du conseil d'état revinrent à elle, l'entourèrent de préve-

[1] M. Groen van Prinsterer (*Archives de la maison d'Orange*, I, 220) soutient que le départ de Granvelle fut spontané. Nous persistons à croire qu'il n'eût pas quitté le pays, s'il n'eût connu l'intention où était le roi de consentir à son rappel. Au reste, il importe peu que Philippe l'ait rappelé, ou qu'il ait approuvé son départ déjà effectué; dans l'une ou l'autre hypothèse, il y eut concession, et c'est tout ce que nous tenons à constater. Voir encore à ce sujet un article de M. Gachard, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, XII, I, 311; et un autre. *Ibid.* XVI, I, 658.

1564. nances auxquelles elle fut sensible [1], et montrèrent un zèle peu ordinaire. La marche de l'administration nécessairement se ressentit du déplacement de l'autorité, et ce fut à la honte de ces nobles ambitieux qui, pour la plupart, faisaient de l'opposition dans un but d'intérêt personnel : les deniers publics furent livrés à la dilapidation, la justice au mépris, les faveurs et les emplois à un impudent trafic [2]. L'empressement à utiliser son crédit était excessif : « L'on se haste de faire » tost sa main.... Les offices et estatz quelconques se » donnent tous à plus offrant, » écrivait, à Granvelle, Viglius indigné de ces pilleries [3]. Il faut de l'ombre à un tableau, et la cause la plus juste peut avoir son côté faible.

On avait bien dû se relâcher de la sévérité prescrite par le prince dans l'application des édits de Charles-

[1] « Les seigneurs s'efforcent de complaire à Madame, » écrivait Viglius. « Madame leur rit et les caresse, » écrivait aussi Morillon. *Archives de la maison d'Orange*, I, 263 et 267.

[2] A cet égard, les documents sont unanimes. Nous recommandons la lecture d'un *memorandum* composé par Granvelle, et qui contient des détails pleins d'intérêt sur la situation obérée des principaux membres de la noblesse. Il paraît qu'il avait été question de consacrer deux millions à payer leurs dettes, et que le roi recula « parce que cela n'eust servi de » remède, mais plustost auroit donné occasion à plus libéralement des» pendre. » *Archives de la maison d'Orange*, I, 37.

[3] *Ibid.* p. 265 et 405. Dans la lettre à laquelle se rapporte cette dernière citation, Viglius accuse Marguerite même « de faire son prouffit des offices, » bénéfices, et aultres graces. » Il est certain que son secrétaire Armenteros *retourna en Italie chargé d'argent;* ce sont les expressions mêmes d'une lettre de Granvelle. *Ibid.*, VIII, 54. Dans un mémoire attribué à Champagny, frère de Granvelle (manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 12962), Marguerite est encore dépeinte comme ayant consenti à la vente des offices, *Armenteros poniendo los a precio.*

Quint, et accorder aux réformés une semi-tolérance. 1564.
Sans cela, qu'eût signifié le succès obtenu par le départ de Granvelle? Ces édits néanmoins continuaient à subsister, et menaçaient de nouvelles persécutions au premier revirement; rien n'était gagné, aussi longtemps qu'on n'en aurait pas obtenu la révision légalement décrétée. Ce fut l'objet d'une mission confiée au comte d'Egmont.

A cette demande, qui portait sur le point capital du débat, on en joignit une autre d'un caractère tout différent. Le conseil d'état, collége essentiellement aristocratique, mettant à profit l'éloignement de Granvelle, la faiblesse et les terreurs de Marguerite, avait concentré en lui tous les pouvoirs. La division des grandes branches de l'administration publique, si heureusement introduite par l'établissement des trois conseils collatéraux, création récente de Charles-Quint, n'existait plus que de nom; car le conseil privé et le conseil des finances étaient réduits au rang de colléges subalternes. Ce système, cause déjà de tant d'abus, et qui conduisait directement à l'oligarchie, le pire des gouvernements, convenait néanmoins à ceux qui l'exploitaient, et ils eussent désiré le rendre définitif en lui procurant la sanction du monarque. A les entendre, l'unique remède à des embarras qu'ils ne pouvaient dissimuler, mais sur lesquels ils tentaient de donner le change, c'était « d'augmenter » le nombre de ceux du conseil d'estat, mectant en » iceluy aultres dix ou douze chevaliers et seigneurs » principaux, révérez et respectez par le peuple, en » leur donnant semblablement auctorité sur *tous* les con-

1565. » saux tant de justice, des finances que d'autres [1]. »

Le comte d'Egmont partit pour l'Espagne au commencement de 1565. Accueilli avec distinction, il s'abusa sur le sens de la réponse évasive du monarque à la demande qui faisait l'objet principal de sa mission, et ne reconnut son erreur qu'à la lecture d'une dépêche qui le suivit de près à Bruxelles [2]. Elle avait été expédiée après de longues irrésolutions, et après l'avis d'une assemblée de théologiens. La conduite de Philippe, dans cette circonstance, prouve qu'il n'entendait pas soumettre sa décision à l'opinion des docteurs de l'Église [3].

2 juin. Plus exclusif qu'eux, il n'admit pas la possibilité d'une concession à l'hérésie : l'application rigoureuse des édits de Charles-Quint, telle était sa volonté formelle; quant à l'extension des prérogatives du conseil d'état, il en repoussait l'idée [4].

[1] *Mémorial* de Hopperus, dans les *Analecta belgica*, IV, 41.

[2] Elle est datée de Valladolid, le 2 juin 1565.

[3] Voici dans quels termes Strada rapporte cette séance remarquable, dont il tenait, dit-il, les détails de la bouche d'un des assistants : *cum plerique, perspecto earum provinciarum statu, affirmarent, avertendo graviori malo, quod utique timeretur ex civitatum defectione, jacturaque obedientiae erga principem, erga orthodoxam ecclesiam : posse majestatem ejus absque dei offensa in libero rerum sacrarum cultu populis indulgere, negavit accitos a se illos fuisse, ut docerent an permittere id posset, sed an sibi necessario permittendum prescriberent. Illis necessitatem videri nullam asseverantibus, tum rex in eorum conspectu, humi positus ante Christi domini simulacrum:* EGO VERO, *inquit,* DIVINAM MAJESTATEM TUAM ORO, QUAESOQUE, REX OMNIUM DEUS, HANC UT MIHI MENTEM PERPETUAM VELIS, NE ILLORUM, QUI TE DOMINUM RESPUERINT, USPIAM ESSE ME AUT DICI DOMINUM ACQUIESCAM. *De bello Belgico*, I, 152. Nous citons l'édition in-18, publiée à Leyde en 1645.

[4] *Mémorial* de Hopperus, dans les *Analecta belgica*, IV, 60. Le roi consentit seulement à remplacer Viglius, qui demandait à se retirer du conseil d'état, par le duc d'Arschot.

Il est possible que, jusque-là, le monarque se soit fait illusion sur la nature et l'importance des événements qui se passaient en Belgique, et qu'il ait seulement entrevu la réalité à la demande déguisée d'une tolérance pour la réforme. Dès ce moment du moins, chez lui toute hésitation cesse. A notre avis, il vaut mieux expliquer ainsi la lenteur de ses décisions, que d'en faire honneur à une modération qui n'était pas dans son caractère. 1565.

Le gouvernement de Bruxelles essaya quelques représentations. Une nouvelle dépêche [1] lui réitéra l'ordre déjà contenu dans la première: Philippe entendait que l'inquisition « se fît par les inquisiteurs, comme il leur » appartenoit par droits divins et humains, » et que l'exécution des placards fût rigoureusement exigée; le mal dont on se plaignait ne provenait, disait-il, que de « la négligence, flocheté et dissimulation des juges; » agir avec plus de fermeté, était le seul moyen de sauver la religion dans les Pays-Bas, « qui ne vaudraient rien » sans elle. » 17 octobre.

Marguerite, ne trouvant plus rien à redire à des injonctions si précises, réunit le conseil d'état, et la question de la mise à exécution des derniers ordres reçus de Madrid provoqua cette mémorable séance, où les conseillers du gouvernement se partagèrent entre Viglius et le prince d'Orange. Dans une intention facile à pénétrer, celui-ci opina pour la publication immédiate des inten-

[1] Datée de Ségovie, le 17 octobre 1565. Elle se trouve dans le *Mémorial* de Hopperus (*Analecta belgica*, IV, 56) et dans la *Correspondance de Philippe II*, I, CXXIX.

1565. tions du roi; Viglius, au contraire, se prononça pour la surséance, en offrant de prendre sur lui la responsabilité de cet acte de désobéissance [1]. Marguerite, tremblant à l'idée de provoquer le ressentiment de son frère, se laissa prendre au piége : les derniers ordres du souverain furent en conséquence transmis aux conseils de justice et aux gouverneurs des provinces, avec injonction de s'y conformer.

L'effet qu'ils produisirent fut d'autant plus vif, que d'une part les réformés étaient parvenus à conquérir une tolérance de fait, et que de l'autre, la publication récente des canons du concile de Trente, avec l'ordre transmis aux évêques de les faire observer [2], semblait aux catholiques un acheminement vers l'établissement de l'odieuse inquisition. Comme il était aisé de le prévoir, la plupart des fonctionnaires auxquels ces ordres furent envoyés, alléguèrent l'impossibilité de les exécuter, et les mécontents, puisant dans cette résistance générale une nouvelle force, répondirent à Philippe par la confédération, qui adopta comme manifeste le document désigné sous le nom de *Compromis*.

Cette célèbre association se forma à Bréda, entre neuf seigneurs parmi lesquels figuraient le héraut même de

[1] Ce fut à la fin de cette séance que Guillaume, au rapport de Viglius, parlant à un de ses voisins, laissa échapper d'un air triomphant (*laetus gloriabundusque*), ces mots qui révélaient le secret de son opinion : *visuros nos brevi egregiae tragoediae initium*. VITA VIGLII, dans les *Analecta belgica*, IV, 45. Il convient néanmoins de comparer cette assertion de Viglius, avec les données que renferment les *Archives de la maison d'Orange*, II, 294.

[2] Voir les deux pièces en copie à la Bibliothèque de Bourgogne, manuscrit n° 17377.

l'ordre de la Toison d'or, Nicolas de Hamès, et Philippe 1565.
de Marnix, seigneur de Ste-Aldegonde, poëte, théologien, diplomate et guerrier, l'un des beaux caractères de ce temps[1]. Le compromis fut l'œuvre de ce dernier[2]. C'était une véritable déclaration de guerre au roi. La pièce, il est vrai, contenait force protestations de fidélité; l'objet n'en était pas moins évident : il consistait à former, de tous les signataires, une sorte d'association mutuelle, et à garantir, à ceux d'entre eux que menacerait l'inquisition, le secours de ses frères.

A la rigueur, les auteurs du compromis pouvaient invoquer de nombreux précédents. Souvent il était arrivé, dans des moments de tourmente ou de crise, à des villes, à des corporations, à des individus même de s'unir pour le maintien de leurs prérogatives. Ces confédérations, si naturelles pendant la période féodale, alors qu'il n'existait pas de pouvoir modérateur, avaient perdu l'excuse de la nécessité, à mesure que la centralisation, s'étendant toujours davantage, assurait les droits de chacun. Aux yeux d'un monarque jaloux de son autorité et peu familiarisé du reste avec les faits de notre histoire, une telle association était d'autant plus criminelle, qu'on avait semblé faire un appel aux

[1] Marnix, né à Bruxelles en 1538, avait à cette époque vingt-sept ans. Sa devise : *repos ailleurs*, convenait bien à son imagination active, à son existence si remplie. Voir des détails biographiques qui le concernent dans les *Archives de la maison d'Orange*, III, 412.

[2] Strada le dit bien positivement (I, 171), et il donne, à propos de la naissance de la confédération, des détails qui doivent être exacts; ils avaient été fournis à Marguerite par un de ses nombreux espions. Voir cependant *Archives de la maison d'Orange*, II, 13.

1565. secours étrangers, en tolérant, dans les assemblées préparatoires où se discuta le compromis, des luthériens allemands et des calvinistes français [1].

La confédération se recruta d'abord dans les régions supérieures; presque toute la noblesse y entra [2]. Puis vint le tour des bourgeois, qui s'empressèrent aussi d'y adhérer. Quand on se fut compté, on demanda audience à Marguerite pour lui présenter une requête [3]. Le conseil d'état fut appelé à se prononcer sur la question de savoir si les nombreux porteurs de cette pièce seraient accueillis. L'admission fut décidée, après une vive discussion où l'on insista sur ce qu'il y aurait de blessant, pour les représentants des plus nobles familles du pays, dans le refus d'une audience accordée sans difficulté au bourgeois le plus obscur.

1566. Le 5 avril 1566, les confédérés, au nombre de deux à trois cents, se présentèrent à l'audience de la gouvernante. Le projet d'y venir en armes avait été abandonné

[1] *Mémorial* de Hopperus dans les *Analecta belgica*, IV, 68.

[2] On trouve, dans les *Archives de la maison d'Orange*, II, 57, une liste des principaux confédérés. Voici, à ce propos, ce que Granvelle écrivait douze ans plus tard : *No niego que no aya muchos que tienen muy ruynes entranas y malas intenciones; y algunos que, por haver mal-consumido su patrimonio, no querrian justicia, porque no fuessen forçados a pagar sus deudas, ni escusar rebueltas; antes procurar las, por poder pescar en rio turbio, que fue el fundamento de la liga que hizieron al tiempo de Madama, en laqual no entraron sino los que por sus deudas no podian ya vivir. Y antes de todos el mismo principe de Oranjes.* (Archives, VI, 287.) Granvelle évidemment va trop loin, quand il ne voit dans tous les confédérés que des hommes perdus de dettes; bon nombre d'entre eux cependant méritaient cette diatribe.

[3] Elle était l'œuvre de Louis de Nassau. *Archives de la maison d'Orange*, II, 67.

sur l'observation du prince d'Orange [1]. Louis de Nassau et Brederode étaient les chefs de cette nombreuse députation : Louis de Nassau, héroïque jeune homme qui méritait si bien le surnom de *bon chevalier* que lui donna son frère [2]; Brederode, audacieux étourdi, bon pour un coup de main, sans portée d'esprit, sans consistance aucune. On voulait effrayer Marguerite et l'entraîner dans une voie de concessions forcées. Cet espoir ne se réalisa pas complétement. Marguerite, intimidée d'abord, finit par reprendre courage, et répondit avec assez de fermeté. 1566.

La requête, qui avait été préalablement soumise au prince d'Orange [3], tendait à obtenir l'abolition de l'inquisition et la réunion des états-généraux, avec le concours desquels se serait effectuée la révision des édits de Charles-Quint; en attendant la résolution du roi, on eût suspendu l'inquisition et l'exécution de ces édits. C'était reproduire, sous une forme différente, la thèse déjà sou-

[1] « On dict, écrivait-il à son frère Louis, que viendres en arme et oire » que je sçay bien que non, neanmoings si il eusse quelques ungs quil se » avancerioit de en porter, feres bien les fer oster, car le plus paisible- » ment que porres venir, et point de tout avecque si grande trouppe en- » samble, serat le melieur, et feres vostre affaire beaucoup mieulx. » *Ibid.*, II, 75. Le projet, dont Guillaume parle comme d'un bruit vague, était réel. Voir *Ib.*, p. 57.

[2] *Apologie ou défense de très-illustre prince Guillaume, par la grâce de Dieu, prince d'Orange*, etc., p. 60. Nous citons l'édition originale publiée en 1581, par Sylvius, in-4° de 164 pages. Cette pièce si remarquable a été textuellement reproduite dans le tome V (part. II, p. 384) du *Corps diplomatique* de Dumont. En 1828, un imprimeur d'Anvers a eu la malheureuse idée d'en publier une édition en style moderne. Ainsi rajeunie, l'œuvre du prince d'Orange devient presque ridicule.

[3] Nous nous bornerons à citer à l'appui, l'*Apologie*, p. 58.

1566. tenue au sein du conseil d'état par le chef de l'opposition. Dans la réponse écrite qui fut remise aux confédérés lorsque, le lendemain, ils se représentèrent en plus grand nombre encore, la gouvernante se borna à promettre qu'elle transmettrait leurs demandes au monarque, et qu'elle recommanderait d'user de ménagements dans l'application des édits [1].

Au repas que Brederode donna le jour de la première audience, il rapporta avoir entendu le comte de Berlaymont, l'un des hommes les plus marquants du parti espagnol [2], traiter de *gueux* les confédérés. On discutait précisément le nom qu'il convenait de prendre. Brederode proposa celui que le hasard semblait fournir, et l'assemblée, échauffée par le vin, l'adopta d'enthousiasme : le nom de gueux s'appliqua dès lors aux révolutionnaires, qui s'en firent un titre de gloire, et qui adoptèrent la besace comme signe de ralliement [3].

Avant de donner audience aux confédérés, Marguerite avait fait rédiger par le conseil privé un projet sur lequel on demanda l'avis des états et des conseils provinciaux, et qui modifiait la législation relative aux innovations en matière religieuse; ce travail, qui fut aussi discuté et amendé par le conseil d'état, était destiné au cabinet de Madrid. La circonstance servait à souhait les

[1] Voir le discours de Brederode et la requête avec l'apostille, dans les *Archives de la maison d'Orange*, II, 78.

[2] Dans notre intention, cette dénomination n'emporte pas de soi un blâme. Nous ne l'appliquerions pas à Berlaymont, noble caractère que rien ne put détourner de la fidélité au roi et au catholicisme, le sentier du devoir à ses yeux.

[3] Strada, I, 183.

intentions du monarque. Naturellement irrésolu, lent 1566.
d'ailleurs à prendre un parti à cause de son habitude de scruter les moindres détails d'une affaire [1], Philippe cherchait à temporiser, dans un moment où la promptitude de décision était si nécessaire. Aux dépêches de Marguerite, qui réclamait instamment une résolution, il répondit en prétextant la nécessité de connaître les opinions des magistrats du pays sur le projet du conseil privé, et d'entendre ce qu'avaient à lui dire le marquis de Berghes et le baron de Montigny [2], chargés auprès de lui d'une mission semblable à celle que le comte d'Egmont avait remplie l'année précédente. Ces deux seigneurs, comme s'ils pressentaient leur sort, n'avaient accepté qu'avec répugnance, et retardaient leur départ.

Trois mois se passèrent avant que le monarque prit Juillet.
l'avis de ses conseillers. La délibération fut longue; l'objet aussi en était important [3]. Dans les faits qui s'étaient succédé en Belgique, plusieurs crurent reconnaître un plan formé de longue main « par un ou deux

[1] « Le maître veut tout faire, écrivait Granvelle à propos de cette pré-
» tention de Philippe II, et il a tant d'affaires, que l'ung empesche l'autre,
» et bien souvent, par ce moyen, rien ne se faict du tout. » *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 20 et 55. Sur la minutie que le monarque apportait à l'examen des affaires, voir aussi *Correspondance de Philippe II*, I, XLVIII.

[2] Jean de Glymes, marquis de Berghes, était gouverneur du Hainaut, et Florent de Montmorency, baron de Montigny, frère du comte de Hornes, était gouverneur de Tournay et du Tournaisis.

[3] Hopperus, l'ami et le correspondant de Viglius, venait d'arriver à Madrid où il avait été appelé pour occuper dans le conseil d'état le poste que Tisnacq venait de laisser vacant; il assistait à la séance, et donne à ce sujet de curieux détails dans son *Mémorial*. *Analecta belgica*, IV, 81 et suiv.

1566. » personnages ennuyeux ou convoiteux du gouverne-
» ment et du changement de la religion ; » selon eux, l'opposition à Granvelle avait été la manifestation première d'un complot que révélaient maintenant les demandes des confédérés. Néanmoins, grâce à l'influence de Ruy-Gomez, prince d'Eboli, qui l'emporta sur le duc d'Albe, son adversaire et le promoteur des mesures violentes, l'avis du conseil fut empreint d'une certaine modération, et le roi s'y conforma.

La dépêche qu'il adressa à Marguerite, pour lui dire son intention d'aller en Belgique au printemps suivant, portait sur trois points : Philippe abolissait l'inquisition du pape, et ne maintenait que celle des évêques admise dans tous les états chrétiens ; il provoquait, de la part du gouvernement de Bruxelles, un projet autre que celui qui lui avait été envoyé pour l'adoucissement des édits, et promettait de s'y conformer, « tenant soing que la » saincte foy catholicque et l'authorité du roy fust gar-
» dée ; » il ensevelissait dans l'oubli le fait de la confédération si criminel à ses yeux, et il autorisait la gouvernante à publier une amnistie avec quelques restrictions qui n'atteignaient guère que les ministres du culte réformé [1].

Pour un homme du caractère de Philippe, ces concessions étaient grandes. Malheureusement elles n'étaient pas sincères. Des documents récemment publiés nous le montrent, signant en secret une protestation contre la
9 août. contrainte morale qu'il prétendait subir, et se réservant,

[1] *Mémorial* de Hopperus, dans les *Analecta belgica*, IV, 88.

malgré l'amnistie officiellement promise, de punir ceux 1566.
qui s'étaient opposés à l'exécution de ses ordres [1]. Cet acte, il est vrai, resta ignoré des contemporains; mais comme le monarque annonçait l'intention de ne pas transiger sur le point capital, il est permis de douter que ses concessions, connues un mois plus tôt, eussent ramené le calme. Elles avaient en tout cas le tort irremédiable d'arriver trop tard. Tandis qu'à Madrid on délibérait, en Belgique les esprits avaient marché. On n'en était plus aux premiers griefs, ni aux premières demandes.

Forts de l'appui des signataires du Compromis, et fervents comme le sont toujours les néophytes, les réformés s'enhardissaient. Ce n'était plus une simple tolérance de fait qu'ils réclamaient, mais une liberté entière pour l'exercice de leur culte, liberté qui ne pouvait, nous l'avons dit, être introduite dans les institutions que par une révolution violente. Le pays était en pleine insurrection, quand les Confédérés se réunirent à Saint- Juillet.
Trond, en plus grand nombre qu'ils ne l'avaient encore fait. Cette assemblée, provoquée par le retard qu'on mettait à prendre une résolution définitive sur la requête présentée au mois d'avril, eut lieu précisément à l'époque où Philippe se décida à des concessions [2]. La ligue revêtit alors ouvertement son caractère : elle fit sienne la cause des réformés, en promettant [3] qu'il ne leur serait

[1] *Correspondance de Philippe II*, I, 443.

[2] Strada (I, 204) dit que cette réunion de St-Trond dura du 15 juillet à la fin de ce mois.

[3] Voir la pièce dans les *Archives de la maison d'Orange*, II, 161.

1566. fait *aucun tort ou violence* pour cause de religion, aussi longtemps que les états-généraux n'auraient pas décidé du sort des édits de Charles-Quint; elle prépara tout pour une résistance à main armée, si la chose devenait nécessaire [1], et se posa vis-à-vis du gouvernement comme une puissance avec laquelle il fallut traiter. Ses députés, au nombre de douze, non compris Louis de Nassau, ce qui leur valut la dénomination populaire des *douze apôtres* [2], eurent une audience de Marguerite, qui ne sut dissimuler son irritation [3], et ils finirent par consentir à attendre, pendant vingt-quatre jours encore, une réponse de Madrid [4]. Ce délai n'était pas expiré, que les iconoclastes apparurent [5].

Des deux points extrêmes du pays, les ministres luthériens et calvinistes avaient insensiblement pénétré dans l'intérieur. Leurs doctrines, qui avaient fait de

[1] Voir une lettre très-précise de Louis de Nassau à son frère le prince d'Orange, *Ibid.*, p. 179.

[2] *Vulgari joco duodecim apostoli dicebantur*, dit Strada (I, 205). Voici leurs noms : Eustache de Fiennes Sr d'Esquerdes, Ch. de Rouelles Sr d'Audregnies, B. de Mérode Sr de Rumen, Ch. Van der Noot Sr de Risoir, G. de Montigny Sr de Noyelles, M. T'Serclaes Sr de Tilly, Ch. Van der Meeren Sr de Sterrebeek, Ph. de Marbays Sr de Louverval, J. de Montegny Sr de Villers, Ch. de Lievin Sr de Famars, Fr. de Haeften et J. Le Sauvaige Sr d'Escaubeque. Voir *Archives de la maison d'Orange*, II, 161; aussi le *Mémorial* de Hopperus, dans les *Analecta belgica*, IV, 102.

[3] Elle se mit contre les députés *en une telle colère qu'elle pensa crever*, dit Louis de Nassau, dans une lettre citée plus haut. *Archives de la maison d'Orange*, II, 178. Pour plus de détails, voir la *Correspondance de Philippe II*, I, CLX.

[4] *Mémorial* de Hopperus, dans les *Analecta belgica*, IV, 92.

[5] Vers la mi-août, et précisément à l'époque où la dépêche de Philippe arrivait à Bruxelles. Hopperus (*Ibid.*, p. 96) nous apprend que Marguerite la reçut le 12 août.

nombreux prosélytes en dépit des supplices, s'étendirent bien davantage sous le régime de tolérance forcée qui survint. Des villages, où ils s'étaient tenus jusqu'alors, ils affluèrent dans les villes, et réclamèrent des églises pour y pratiquer leur culte. Le refus qu'ils éprouvèrent, le souvenir des persécutions qu'ils avaient endurées et que leurs frères enduraient encore dans certaines provinces, les préparatifs de répression qui se faisaient assez ouvertement contre eux, les menaces qui étaient même faites à quelques-uns de leurs chefs [1], excitèrent leur ressentiment, et les conseils de la modération furent repoussés. « On veut, s'écriait ironiquement » l'un d'eux, que à l'obstination et endurcissement de » ces loups affamez nous opposions remonstrances, re- » questes et enfin parolles, là, où de leur costé ils ne » cessent de brusler, coupper testes, bannir et exer- » cer leur rage en toutes façons.... Soit doncques, pre- » nons la plume et eux l'espée, nous les parolles, eux » le faict; nous pleurerons, eux riront, le Seigneur » soit loué de tout [2]. » L'irritation était trop grande pour ne pas entraîner des excès, et, dans un grand nombre de localités, les églises et les maisons religieuses devinrent le théâtre d'horribles profanations [3]. 1566. Août.

Parmi les mécontents, plusieurs sont signalés comme

[1] Brederode assurait qu'un moine avait dit en chaire : « Voyez-vous ce » beau sygneur de Brederode, devant qu'il soyt huict jours, il serat pendu » par son col et estranglé. » *Archives de la maison d'Orange*, II, 275.

[2] Extrait d'une lettre de N. de Hamès à Louis de Nassau. *Ibid.*, p. 35.

[3] Dans les provinces wallonnes, il n'y eut de pillages commis qu'à Tournay et à Valenciennes, deux villes frontières qu'avaient envahies les calvinistes français.

1566. ayant activement fomenté les désordres. Tout parti a ses exagérés qui le débordent. Mais les chefs avaient trop de perspicacité pour ne pas apprécier le préjudice qu'en éprouverait leur cause. Il est certain d'ailleurs que le prince d'Orange ne pouvait, à cette époque, prévoir une heureuse issue à une lutte ouverte avec Philippe II; qu'il cherchait à tempérer l'ardeur des siens, désapprouvait l'attitude des Confédérés, s'exposait à leurs reproches et encourait leur méfiance [1], au moment même où le gouvernement, s'exagérant son influence, voyait en lui l'instigateur des pillages. La tolérance religieuse et une part plus grande faite à la noblesse belge dans la gestion des intérêts du pays, l'eussent satisfait sans aucun doute.

D'autres, plus hardis ou plus téméraires, et son frère Louis de Nassau était du nombre, n'auraient pas reculé devant une prise d'armes, pour arracher au roi la convocation d'états-généraux *ayant pleine puissance* [2], pour arriver ainsi à l'émancipation politique et religieuse du pays. Mais ceux-là mêmes désapprouvaient hautement des excès, dont les conséquences ne pouvaient leur échapper [3].

Tout au plus pourrait-on faire peser une accusation

[1] Voir la lettre de N. de Hamès déjà citée. *Archives de la maison d'Orange*, II, 35. Voir aussi ce que dit Guillaume lui-même, dans son *Apologie*, p. 61.

[2] « Les états-généraux ayant pleine puissance, est le seul remède à nos maux. » *Archives de la maison d'Orange*, II, 37. Voir aussi le *Mémorial* de Hopperus, dans les *Analecta belgica*, IV, 94.

[3] *Archives de la maison d'Orange*, II, 212. Cependant Hopperus, dans son *Mémorial*, dit que la *fâme couroit* que Louis de Nassau avait organisé les pillages. *Analecta belgica*, IV, 99.

de complicité sur quelques hommes trop compromis, 1566.
pour ne pas chercher leur salut dans un complet bouleversement. Tel était Brederode. Et encore, ce sectaire fanatique s'employa-t-il à réprimer *les insolences d'un peuple désordonné et insensé*[1].

Serait-ce donc la seule fois que, dans des temps d'effervescence, la masse mise en mouvement n'ait pas respecté le mot d'ordre des chefs, et les ait entraînés eux-mêmes bien au delà des bornes que leur insuffisante prudence avait indiquées?

Si la confédération n'excita pas directement les fureurs des iconoclastes, elle en profita pour imposer ses conditions à Marguerite. Le conseil d'état venait d'être convoqué par elle, lorsque les troubles éclatèrent. Désormais les concessions de Philippe étaient bien au-dessous des exigences des Confédérés : ce qu'ils demandaient impérieusement, c'était la convocation des états-généraux dont le monarque ne voulait à aucun prix; un pardon par forme de grâce, comme on le leur offrait, était une proposition outrageante pour eux, qui se croyaient plutôt *dignes de récompense pour leurs bons offices*[2]; une simple promesse n'inspirait pas assez de confiance; il fallait des sûretés, et à cette condition seulement la ligue consentait à prêter son concours contre les pillards. Marguerite éplorée et tremblante, et retenue captive en quelque sorte à Bruxelles[3], céda

[1] *Archives de la maison d'Orange*, II, 252.

[2] *Mémorial* de Hopperus, dans les *Analecta belgica*, IV, 101.

[3] « Son Altesse fust constraincte de demeurer, non pas tant de sa » propre volunté, que par *fuerça*, à cause de la guarde mise à toutes les

1566. aux instances de son entourage effrayé; elle accorda tout ce qu'on lui demandait, en protestant contre la violence exercée à son égard; en même temps elle écrivit à Philippe de la désavouer, et de venir lui-même venger les injures faites à la religion [1].

On conçoit l'effet que produisirent les lettres de Marguerite sur l'esprit du monarque, dans un moment où il croyait avoir comblé la mesure des concessions. Catholique fervent, il frémit d'horreur au récit des profanations commises, et aspira à en tirer vengeance; souverain jaloux de son autorité, il voua à la destruction les rebelles qui avaient osé s'attaquer à lui. Nul doute que, dès ce moment, sa résolution ait été prise [1]. Cependant, par une habitude qu'il devait à son caractère irrésolu, il réunit de nouveau ses conseillers.

Sous l'impression du sentiment qui les dominait, leur

» portes pour empescher son partement, si d'aventure elle voulust sortir, » et ainsy y demeura comme prisonnière. *Ibid.*, p. 99. Voir aussi Henne et Wouters, *Histoire de Bruxelles*, I, 406.

[1] Strada, I, 222.

[2] Il nous est impossible de partager l'opinion de M. Groen van Prinsterer, qui regarde l'envoi du duc d'Albe comme une *anomalie* dans le règne de Philippe II (*Archives de la maison d'Orange*, I, 166 *). Quand on consent à prendre les hésitations du monarque pour de la modération, on en vient naturellement à vanter son *caractère pacifique*, *sa bonté et sa douceur*, comme le fait le savant, si estimable d'ailleurs, que nous combattons ici (*Ibid.*, pp. 153 * et 156 *). Ce sont là des paradoxes; la figure du fils de Charles-Quint restera, quoi qu'on fasse, une odieuse figure de tyran. Chose singulière! Protestant zélé, M. Groen van Prinsterer, par amour de l'autorité en politique et en religion, exalte Philippe II, plus que ne le fait le jésuite Strada. N'existerait-il donc au fond nulle différence entre un piétiste et un ultramontain?

manière d'envisager la situation fut et dut être sévère. 1566.
Hopperus nous a transmis en ces termes le résumé d'une délibération à laquelle il assista : « Premièrement fust » dict qu'il se voyoit clairement qu'il y avoit quatre » sortes de gens dépendans en forme de chaîne les uns » des autres, desquelz les moindres estoient la canaille » et aultres gens viles, qui ont bruslé les esglises, » rompu les images; les aultres par-dessus iceux sont » les héréticques et sectaires, qui se trouvent avoir loué » lesdits gens; les troisièmes plus grands sont les con- » fédérez qui, selon qu'il est notoir, ont prins en leur » protection les héréticques, et aussy donné la charge » susdicte à ladicte canaille; et les quatrièmes, et les » plus principaux sur tous, sont ceulx de première ligne » et alliance, desquelz il est tout clair que les con- » fédérez sont alliez, parents, serviteurs et conformes » en opinion et voix [1]. »

Ainsi rangés dans quatre catégories distinctes, les hommes qui avaient pris une part quelconque au mouvement furent tous, à titre différent, déclarés complices d'un même crime. C'est le système d'accusation qui prévalut bientôt après dans le procès des comtes d'Egmont et de Hornes, et généralement dans ceux de tous les individus traduits pour fait de *gueuserie* devant le conseil des troubles. Les conseillers du monarque admirent sans hésiter que les promesses de sa sœur ne l'engageaient à rien, et ils ne se partagèrent que sur le choix des moyens [2]. La modération du prince d'Eboli

[1] Voir le *Mémorial*, dans les *Analecta belgica*, IV, 105.
[2] Strada donne à ce sujet (I, 282) des détails qui doivent être exacts.

1566. fut peu goûtée, et cette fois, pour le malheur de la monarchie espagnole, l'opinion du duc d'Albe prévalut. La majorité conseilla à Philippe de se rendre dans les Pays-Bas, mais avec une *bonne compagnie de gens de guerre* [1], pour comprimer la résistance; en attendant, il convenait de répondre d'une manière évasive aux dernières demandes des confédérés.

Octobre. Cet avis fut adopté, et des dépêches dans ce sens furent aussitôt envoyées à Bruxelles. Le roi énumérait ses motifs pour ne pas décréter la convocation des états-généraux, mais il le faisait en termes qui permettaient d'espérer un changement de résolution.

C'était la lettre ostensible.

Dans une autre, toute confidentielle, il disait à Marguerite, que si, *par force et violence*, les états-généraux se réunissaient, on devrait s'en remettre *à Dieu et à sa providence;* que son intention, en tout cas, n'était pas que cela se fît *directement ou indirectement de son aveu* [2]. Quoique dès lors l'envoi du duc d'Albe fût décidé, on le tint secret, à ce point que les Belges conseillers d'état à Madrid, n'en eurent pas connaissance [3]; la mesure était tellement significative, qu'elle pouvait, si la nouvelle

[1] *Mémorial* de Hopperus, dans les *Analecta belgica*, IV, 114.

[2] Nous sommes ici privé des renseignements que nous fournit le *Mémorial* de Hopperus, document si indigeste, mais si précieux. L'auteur ne le continua pas, quoiqu'il ait vécu dix ans encore. C'est une lacune que ne comble point le *Commentaire* de Tassis, qui vient à la suite du *Mémorial* dans les *Analecta belgica* de Hoynck van Paependrecht, et semble en faire la continuation. Le guerrier diplomate s'occupe beaucoup plus des opérations militaires que des affaires civiles.

[3] *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*, I, 317.

s'en divulguait trop tôt, compromettre la réussite des 1566.
projets du roi.

Jamais Philippe ne fut plus mal inspiré [1], et Granvelle, avec sa pénétration ordinaire, prévit fort bien les fâcheuses conséquences de ce recours à la force brutale. Quand il apprit que des préparatifs militaires se faisaient, il écrivit à son vicaire général, Morillon : « Ce » seroit à mon grand regret que tout cela entrât au » pays, pour la grande ruyne que cela causeroit, et n'y » vouldrois veoir tant d'estrangiers... On ne procède » pas par le chemin qui conviendroit pour réparer » contre le mal. » Ces lignes prophétiques sont suivies d'autres non moins remarquables, qui nous donneraient de cet homme d'état, si elles étaient entièrement sincères, une idée bien différente de celle que généralement on s'est faite de lui : « Combien de foys m'avez- » vous ouï dire, que s'ils vouloient tenir intelligence » avec moy pour soutenir la liberté du pays et les pri- » viléges, je y mettrois la propre vie mieulx et plus » volontiers que pas un d'eux?... Ne me semble qu'ils » ont prins le chemin que convenoit pour exclure les » Espagnols des affaires [2]. »

On avait, bien moins encore, pris celui qui devait conduire au rétablissement de la paix publique. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la situation intérieure du pays.

[1] Les avertissements cependant ne lui manquèrent pas, car nous lisons dans une lettre de Hopperus à Viglius : *Ostendimus omnibus rationibus non modo infructuosam sed omni periculo plenam fore ducis profectionem.* EPISTOLAE AD VIGLIUM, p. 115.

[2] *Archives de la maison d'Orange.* Supplément, p. 43.

1566. Les excès des iconoclastes portaient leur fruit : ils avaient irrité les catholiques, et déconsidéré la réforme, qui les avait en quelque sorte couverts de son manteau. Une réaction s'était opérée. L'autorité de la gouvernante avait repris vigueur, et la confédération était en pleine dissolution. Catholiques et réformés avaient complétement rompu entre eux. Il fallut les cruautés du duc d'Albe pour les réunir de nouveau. Le comte d'Egmont et le prince d'Orange, les représentants des deux principes, s'étaient dit un éternel adieu; le premier pour faire sa paix avec une cour qui devait si mal reconnaître sa confiance, le second pour se réfugier en Allemagne jusqu'à ce que les circonstances se montrassent plus favorables. Sans doute la nouvelle de l'arrivée prochaine du duc fut pour quelque chose dans le découragement, mais elle n'y eut pas une part aussi grande qu'on l'a dit; quelques mois plus tôt, avant les profanations des iconoclastes et la réaction qu'elles opérèrent dans l'esprit des catholiques, cette nouvelle eût produit un tout autre effet.

La cause nationale ne présentait pas la moindre chance de succès; non-seulement la scission entre les catholiques et les réformés s'était nettement dessinée, mais parmi ces derniers même des divisions avaient éclaté : les calvinistes poussèrent le fanatisme et l'oubli de leurs intérêts, au point de se réjouir du départ de Guillaume, qui avait tenté de les réunir aux luthériens, pour les mettre en position de réclamer les garanties du traité de Passau [1]. D'Egmont, comme tous ceux des catholiques

[1] Les Pays-Bas avaient été érigés en cercle par Charles-Quint, et faisaient ainsi partie de l'empire germanique.

que les excès des réformés et les concessions de Philippe 1566.
avaient séparés du mouvement révolutionnaire, consentait à prêter le nouveau serment *de servir le roi envers et contre tous,* et renonçait à toute idée d'opposition; il refusait de donner les mains à un projet qui tendait à fermer aux Espagnols l'entrée du pays, et qui eût forcé le monarque à mettre *ung peu d'eau en son vin,* comme écrivait si énergiquement Louis de Nassau à son frère [1].

Sans l'appui de cette grande illustration militaire, un heureux succès ne semblait pas réservé à la résistance à main armée. Aussi les débris de la confédération, qui firent un appel à la force, furent-ils repoussés sur tous les points. Dans ce moment, une administration ferme, mais modérée, quelques sages concessions faites aux réformés, ainsi que le proposait le prince d'Orange [2], eussent probablement étouffé la révolution à sa naissance. L'horrible direction qui fut imprimée au gouvernement, outragea aussi profondément les règles de la politique et de la prudence que celles de l'humanité.

Philippe avait annoncé, pour le printemps de 1567, 1567.
un départ dont le projet ne fut jamais sérieux [3]. Sa dissimulation continua même alors qu'elle n'était plus nécessaire, et quand il fallut publier la mission du duc d'Albe, on annonça qu'il n'allait en Belgique que comme le *prédécesseur* du roi. La nouvelle suffit pour déterminer une émigration, dont le gouvernement fut

[1] *Archives de la maison d'Orange*, II, 272.

[2] Voir un mémoire composé par lui en novembre 1566. *Ibid.*, p. 430.

[3] Malgré les assurances données plus tard, au nom de Philippe, par le président Richardot, nous croyons pouvoir admettre une feinte reconnue par Strada lui-même, I, 280.

1567. lui-même effrayé. En quelques jours, cent mille habitants, dit-on, appartenant pour la plupart aux professions industrielles, s'expatrièrent et portèrent à l'étranger leur activité et leurs capitaux [1].

Parti du Piémont en juin, le duc traversa la Savoie, la Franche-Comté, la Lorraine et arriva dans le Luxembourg en août; le 22 de ce mois, il fit son entrée à Bruxelles. Son armée était peu nombreuse (elle ne dépassait pas 14,000 hommes), mais admirablement composée : pour soldats, des vétérans qui avaient fait les glorieuses campagnes de Charles-Quint; pour chefs, les officiers les plus renommés de la monarchie espagnole, si riche alors en capacités de ce genre. On y comptait : Chiappin Vitelli, marquis de Cetona, Italien incrédule que son impiété, à une époque de ferveur, signalait à l'animadversion des protestants comme des catholiques [2], l'un des plus célèbres tacticiens de son temps, investi, en qualité de maréchal de camp, des fonctions de chef d'état-major; Gabriel Serbelloni, grand maître de l'artillerie, l'ingénieur habile qui fit construire la citadelle d'Anvers; François Verdugo, aussi recommandable par ses talents militaires que par les qualités

[1] Nous trouvons dans une notice que contient la collection des *Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* (t. XIV, part. I, p. 127), le fait suivant puisé dans un ouvrage anglais : un relevé des étrangers des différents pays qui se trouvaient à Londres en 1567, époque de l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas, donne un total de 4,851, et sur ce total les Belges figurent pour 3,838.

[2] On lui fit une épitaphe latine qui se terminait par ces deux vers :

Corpus in Italia est, tenet intestina Brabantus;
Ast animam nemo. Cur? quia non habuit.

de son cœur, officier de fortune qui gagna tous ses 1567.
grades sur le champ de bataille, et mérita, d'un chroniqueur contemporain [1], ce panégyrique concis mais honorable : « C'estoit l'un des plus habiles et plus ex-
» périmentés chefs de guerre qu'il y eut ès Pays-Bas; »
Christophe Mondragone, l'auteur de plusieurs faits d'armes dignes d'un souvenir éternel, héros comparable aux plus beaux caractères de l'antiquité, et qui, arrivé au terme de sa longue carrière, pouvait se glorifier d'avoir traversé vingt-cinq années de guerre civile et religieuse, sans avoir enfreint les lois sacrées de l'humanité.

Marguerite, rassurée par la désorganisation du parti national, avait tenté vainement d'atténuer l'effet produit par ses premières doléances, et d'empêcher la mission du duc d'Albe. Dès la première entrevue, elle put comprendre que c'était un successeur que Philippe lui envoyait.

Par sa dissimulation, le lieutenant se montra digne du maître; il fallait attirer dans le piége les imprudents pour qui son nom n'était pas une menace assez significative. Au bout d'un mois, le moment sembla venu de lever le masque, et l'arrestation des comtes d'Egmont [2]

[1] Emmanuel de Meteren, *Histoire des Pays-Bas ou Recueil des choses mémorables advenues tant esdits pays qu'ès pays voisins, depuis l'an* 1315 *jusqu'à l'an* 1612. La Haye, 1618. In-folio, p. 377. On peut voir aussi l'éloge de Verdugo dans Bor, *Oorsprongk, begin en vervolgh der nederlandsche oorlogen*, IV, 28.

[2] Le comte d'Egmont fut cependant averti. Voir la lettre au prince d'Orange, dans les *Archives de la maison d'Orange*, II, 399. La réponse du duc d'Albe à des bourgeois de Bruxelles qui étaient venus réclamer contre cette arrestation, est significative : « *Er lasz itzundt sein krigsvolk*

1567. et de Hornes fut le début d'une tyrannie dont l'histoire fournit peu d'exemples. Ce n'était pas assez de frapper; on voulut donner à des actes de sauvage représaille un caractère de légalité; l'institution du *Conseil des troubles*, resté en exécration dans le souvenir du peuple sous le nom de *Conseil de sang*, ne fut qu'un nouvel acte d'hypocrisie et une insolente violation des libertés du pays. Cet odieux tribunal tomba, dès l'origine, dans un tel décri, que plusieurs des juges qu'on y appela, quoique choisis parmi les hommes dévoués à Philippe et à sa cause, refusèrent bientôt d'y siéger. La correspondance du duc nous apprend qu'il n'en était qu'un sur qui il pût compter, Jean de Vargas, procureur ignare[1] et sanguinaire, justement flétri pour la brutalité qu'il montra dans l'arrestation d'un enfant, le comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange. Le duc seul eut le droit de *juger*, et n'accorda à ses assesseurs que voix *consultative*[2]. Idée monstrueuse, outrage aux premiers principes d'équité, où se révélait le dessein de ramener tout à sa personne.

Concentrer en lui les divers pouvoirs publics, trans-

von Spaniern, Italienern und Deutschen zusammen ziehen; sobalt das leger geschlagen, so wolt er ihnen ir andwortt geben. Ibid. III, 126.

[1] On cite ordinairement comme preuve à l'appui son *non curamus privilegios vestros*. D'autres prétendent que les docteurs de Louvain ont fait erreur, et que Vargas, parlant son idiome national, leur avait répondu : *no curamos privilegios vuestros*. Nous doutons que le verbe espagnol *curar* puisse se prendre dans ce sens.

[2] « De cestuy conseil le ducq voulut estre tenu pour président, et que » les opinions des autres ne seroient que consulteurs, et non décisives. » Déclaration de Louis Delrio, dans les *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche Geschiedenis*, I, 322. Sur l'organisation du Conseil des troubles, voir une notice de M. Gachard, dans les *Bulletins de l'Académie*, XVI, II, 50.

former en autocratie pure une monarchie tempérée, tel 1567.
fut en effet le rêve du duc d'Albe; telle aussi fut la mission que lui confia son royal maître. En attendant que l'instant vînt d'écraser la représentation nationale, il voulut toujours réaliser son système, là où une résistance était peu à redouter. L'indépendance fut ravie aux cours de justice, aux conseils collatéraux mêmes, cette heureuse création de Charles-Quint. La volonté du duc devint la règle unique du gouvernement, et se substitua aux dispositions de la loi[1].

Marguerite ne vit que les premières condamnations, et le début d'une administration qu'elle avait involontairement appelée par ses dénonciations et l'exagération de ses plaintes[2]. Dès que la permission lui en fut
donnée, elle s'empressa de quitter un pays qu'elle avait Décembre.
reçu heureux, qu'elle laissait livré à la désolation. Si l'écrivain de sa famille a été bien informé, la lettre qu'elle écrivit au roi renfermait des prédictions que l'événement réalisa d'une manière bien cruelle[3].

Le prince d'Orange se trompait, quand il crut, en 1568.
1568, le moment venu d'attaquer les Espagnols en Belgique. Il faut attendre le désespoir du peuple, pour dissiper la terreur que toujours la tyrannie inspire à son début, et on lit sans étonnement ces plaintes du

[1] *Nihil suo ordine per concilium statûs, privatum et financiarum agitur, sed omnia extra ordinem per unum caput, adhibitis paucissimis aliis externis administrantur*, dit Hopperus, dans un mémoire. *Ibid.*, p. 302.

[2] *Ibid.*, p. 317.

[3] *Qui forte viam institerint* (*utinam ipsa me fallam*) *hispano quidem nomini plus acquirent invidiae quam potentiae : provinciis certe et civilia bella et externorum arma, postremo solitudinem adducent.* Strada, I. 305.

1568. patriote après l'insuccès de sa première campagne : « il n'a pleu à Dieu de bénir mon labeur au Pays-Bas, » auquel n'ay trouvé ayde ny faveur de personne [1]. »

En effet, l'expédition échoua complétement. Louis de Nassau avait envahi la Frise, et remporté un succès à
24 mai. Winschoten. Dans ce moment, une diversion opérée par son frère sur la partie moyenne de la Meuse, lui eût permis de s'étendre dans le nord et d'y propager l'insurrection. Mais Guillaume éprouvait, à lever des troupes en Allemagne, des difficultés de la part même des protestants; entraînés par leur hostilité contre les disciples de Calvin, les ministres luthériens « preschoyent ou- » vertement que ceux de la religion es Pays-Bas n'es- » toyent que mutins, rebelles, sacramentaires, briseurs » d'images, et que l'on feroit grand service à Dieu et » bien à toutte la chrestienté de les abolir et ruiner [2]. » Quand le prince, après avoir surmonté les obstacles, traversa enfin la Meuse et entra dans le Brabant, Louis
21 juillet. de Nassau venait d'être écrasé à Gemmingen. Le duc d'Albe pouvait dès lors tourner toutes ses forces contre ce nouvel adversaire. Elles étaient moindres encore en nombre, mais ses manœuvres furent conduites avec une telle habileté, qu'à la fin de la campagne il se trouva de nouveau maître du pays.

Avant de marcher contre Louis de Nassau, le duc avait voulu, par la terreur, rendre tout soulèvement impossible, et les têtes des comtes d'Egmont et de
5 juin. Hornes étaient tombées sur la place de Bruxelles, aux

[1] *Archives de la maison d'Orange*, III, 311.
[2] *Ibid.*, III, 334.

yeux d'un peuple consterné. Assassinats juridiques, qui 1568.
n'avaient pas même pour excuse la nécessité politique, cette arme à l'usage de tous les tyrans. Le bourreau du guerrier qui deux fois avait fait trembler la France [1], annonçait assez par là qu'il ne respecterait rien. On traduisit devant le Conseil des troubles tous ceux qui avaient fait acte d'opposition; le système des conseillers de Philippe sur la complicité, système déjà appliqué aux deux comtes, ne rendait-il pas cette opposition complice des pillages? Le marquis de Berghes et le baron de Montigny furent au nombre des victimes. Berghes avait succombé aux ennuis et aux soucis de sa captivité; on le condamna néanmoins pour avoir un motif de confisquer ses biens; moyen ingénieux, a-t-on fait remarquer, dont la tyrannie de Tibère ne s'était avisée qu'après une expérience de plusieurs années. Montigny, condamné aussi, quoique absent, fut, sur l'ordre du roi, secrètement étranglé dans la prison de Simancas. Tuer les hommes ne suffisait pas; il fallut dépouiller leurs familles, des enfants à qui la faute ou le malheur d'un père ne pouvait s'imputer. L'Église consentit à recevoir une part de ces sanglantes dépouilles, et s'associa, dans la personne de son chef, à un système qui restera flétri, quoi qu'on fasse: Pie V, caractère impitoyable, qui, devenu pape, conserva ses habitudes de grand inquisiteur, envoya au lieutenant de Philippe, comme au défenseur du catholicisme, une toque et une épée d'honneur [2]. Tristes aberrations, qui sont la

[1] Strada, I, 329.

[2] On trouve à ce sujet dans Bor (I, 271) une curieuse pasquille contre

1569. meilleure excuse des siècles d'indifférence religieuse !

Enorgueilli de ses derniers succès, ne croyant plus possible une résistance à ses volontés, le duc d'Albe s'éleva à lui-même une statue somptueuse dans la citadelle d'Anvers construite par ses ordres, et appela les
Mars. états-généraux à Bruxelles, pour leur imposer un système d'impôts sur lequel nos historiens ne fournissent que des données incomplètes, et qui était chez lui un projet depuis longtemps médité [1].

Il consistait à faire payer une fois le 100e de la valeur de toutes les propriétés mobilières et immobilières, et à établir un droit permanent sur tous les objets vendus : 10 pour cent sur les meubles [2], et 5 sur les

le *père infernal, le pape de Rome.* En voici les quatre derniers vers :

So send den beul tot den beul fenynig,
Den rover tot den rover grynig,
En den dief totten dief syn schone gaven,
Om dat hy d'aerde met bloed soude laven.

Quant aux services rendus par le duc d'Albe au catholicisme, nous lisons dans un mémoire inédit de Champagny, frère de Granvelle, que *la religion fut plus soustenue de mine et apparence pour l'ostentation que d'estat efficace.*

[1] Au témoignage de Viglius, le duc d'Albe en avait parlé à Berlaymont et à Noircarmes, au moment où il abordait sur le territoire belge. Voir le § 11 du *Commentarius rerum actarum super impositione decimi denarii,* dans les *Analecta belgica* de Hoynck van Paependrecht, I, 287. Ce document contient, sur toute cette affaire, des détails d'un haut intérêt. Malheureusement la fin manque. Le commencement du IVe livre de Meteren a été puisé à cette source. Vander Vynckt, qui cite le Commentaire de Viglius (part. III, ch. 5), n'en a guère profité. Sur cet épisode de notre histoire, il convient de consulter une *Notice sur le* 10e *denier,* publiée par M. Bakhuyzen van den Brink, excellent travail, où l'on désirerait cependant une distribution plus méthodique des matériaux. Le jugement porté sur Viglius nous paraît injuste par sa sévérité excessive.

[2] Ce droit, qui a puissamment contribué à détruire le commerce en

immeubles. C'est ce droit qui est resté si tristement cé- 1569.
lèbre sous le nom du 10e et du 20e denier; il contribua peut-être plus que les cruautés du duc à la nouvelle union catholico-réformée, qui ne tarda pas à s'organiser [1].

Des chants populaires ont conservé le souvenir du sentiment d'irritation qu'il excita parmi ces populations mercantiles, que n'avait pas émues, comme le dit Grotius, le spectacle des bourgeois livrés aux flammes, des seigneurs massacrés, des lois et de l'indépendance nationale anéanties [2]. « O malheureuse Belgique, disait un » de ces chants, hâte-toi de secouer les chaînes de la » tyrannie. Aide-toi, Dieu t'aidera. L'orgueilleuse Es- » pagne a lâché sur toi un bourreau impie, qui voudrait » rendre impies tes enfants. La mort ou l'exil pour ceux » qui ne veulent pas renoncer à la parole divine. Il ne » suffit pas au traître de leur avoir enlevé cette douce

Espagne, y était appelé *alcavala*. Il n'était pas inconnu dans certaines provinces des Pays-Bas, mais n'y avait jamais été prélevé à titre d'aide générale, comme le voulait le duc d'Albe. Voir Bakhuyzen, *Notice sur le* 10e *denier*, p. 58.

[1] Bor a bien raison de dire : *So wiesch den haet van de Nederlanders jegens den hertog van Alva, de Spangiaerden en haren aenhang, meer en meer, ja in sulker voegen dat vele, so wel van de alder-catholykste als andere wenschten en haekten na veranderinge.* Et cent pages plus loin : *De haet was so groot tegen den hertog van Alva en den* 10e *penning, dat so wel de catholyken als de andere niet anders wenschten dan middel te hebben om af te vallen.* OORSPRONGK, BEGIN EN VERVOLGH DER NEDERLANDSCHE OORLOGEN, enz., vol. I, pp. 288 et 378.

[2] *Gens illa, quae cives flammari, occidi rectores, eripi leges, religionem, rempublicam, viderat pene immota, tum primum consentit priora ulcisci, imminentia arcere.* ANNALES ET HISTORIAE DE REBUS BELGICIS, p. 34. Nous citons la belle édition de Blaeu. Amsterdam, 1657. In-folio.

1569. » nourriture de l'âme, il lui faut aussi leurs richesses.
» Celui qui se résignera à payer cette dîme ne conser-
» vera rien. La laine peut contenter le berger; mais ce
» loup, insatiable de sang et d'or, ne sera satisfait qu'a-
» près avoir écorché les brebis [1]. »

L'objet principal de ce système financier était d'établir l'irresponsabilité royale. Déjà le despotisme avait attiré à lui le pouvoir judiciaire, et la plupart des priviléges communaux avaient été déclarés confisqués pour cause de félonie; mais il restait aux états des provinces, dans le refus des subsides, un moyen de ramener à la modération le gouvernement qui s'en serait écarté. Certes la garantie en valait bien d'autres. Néanmoins, c'était la seule que continssent nos anciennes institutions, et, si elle disparaissait, l'autorité du prince devenait absolue. Pour cela il ne fallait qu'une chose: soustraire le monarque à la nécessité de s'adresser aux états, en lui fournissant, au moyen d'un impôt consenti à perpétuité, un revenu équivalent à celui qu'il retirait des subsides demandés chaque année aux provinces.

C'est précisément ce que se proposait le duc d'Albe. Comme il lui importait avant tout de gagner le principe, il devait tenir beaucoup moins à se faire accorder des sommes considérables à titre de subsides, qu'à obtenir un tantième, quelque faible qu'il fût, à titre de son impôt favori; ainsi qu'il l'écrivait à son maître, l'idée une fois accueillie, rien n'était plus aisé que de hausser

[1] Voir une chanson flamande dans Bor, *Oorsprongk, begin*, enz., vol. I, p. 289. Elle a été reproduite par M. Willems, dans ses *Oude vlaemsche liederen*, p. 78.

le droit jusqu'au point où on désirait l'avoir. Un tel pro- 1569.
jet allait trop bien aux goûts despotiques de Philippe, pour qu'il n'y donnât pas un plein assentiment, et sa correspondance ne permet pas à cet égard le moindre doute. Il suffira de citer ce passage d'une lettre écrite par lui au duc d'Albe, non pas au début de la querelle et à une époque où l'on pouvait encore se faire illusion sur le caractère de la résistance, mais en 1572, alors que l'exaspération populaire était parvenue au comble : « Je veux bien vous dire, quant à ce que m'escripvez » du 10e denier, que je suis fort esbahy *du peu de dili-* » *gence* que vous avez faict allendroit de l'exécution » d'iceluy, pour en tirer ce qui est nécessaire pour l'en- » tretenement des états d'illecq, et partant sera bien » qu'on se haste asteure pour recouvrer le temps que » jusques à oires s'est perdu, ce que j'espère et tiens » pour certain que ferez, et mesmes qu'avant l'arrivée » de ceste, tout sera jà effectué et achevé [1]. » Les protestations dont plus tard le monarque fatigua les députés belges, ne furent qu'un nouvel acte de dissimulation.

Le conseil d'état, à qui le duc d'Albe communiqua d'abord ses idées financières, tenta de lui en faire comprendre les conséquences et de le détourner de la voie dans laquelle il allait s'engager. Ce n'était pas la première fois qu'on demandait, à titre d'aides, le payement d'un tantième sur les propriétés. Cela s'était fait notamment en 1559, au fort de la guerre avec la France [2], et

[1] *Archives de la maison d'Orange*, IV, 262.

[2] On avait accordé alors un 100e sur les immeubles, un 50e sur les meubles.

1569. les états, effrayés des mesures inquisitoriales que devait nécessairement occasionner la fixation de la fortune mobilière, avaient ensuite obtenu de se racheter au moyen d'une somme fixe répartie entre les provinces proportionnellement à leur importance. Pour obtenir maintenant leur consentement, il fallait donc soigneusement faire disparaître jusqu'à l'apparence de mesures tracassières.

Sur ce point, le duc entendit raison; son système n'était pas en jeu, puisqu'il s'agissait uniquement d'une mesure temporaire, le 100e denier ne devant se payer qu'une fois, sauf à en renouveler la demande. Il modifia donc son projet en quelques points, et les états, séduits d'ailleurs par de fallacieuses promesses, cédèrent sans trop d'opposition. Les uns consentirent à payer le centième denier, les autres se rachetèrent au moyen d'une somme déterminée.

Il advint différemment de la proposition relative à l'établissement du 10e et du 20e denier, proposition faite contre l'avis de tous les conseillers du gouvernement : sur le rapport des députés qu'ils avaient envoyés à Bruxelles, les états des provinces furent unanimes à refuser leur consentement, surtout au 10e denier. Le duc en fut irrité au plus haut point, et recourut à l'intimidation pour surmonter cette résistance. A quelques provinces, on adressa la menace bien significative de les accabler de garnisons espagnoles; à celles qui avaient été le plus compromises dans le mouvement iconoclaste, on présenta la soumission comme le seul moyen d'obtenir le pardon du roi. Il fut dit aussi que c'était une

marque de déférence réclamée par le monarque, qu'il 1569.
s'agissait uniquement de faire accueillir le principe de l'impôt, et que, dans l'application, toute mesure ruineuse ou vexatoire serait écartée avec soin.

Sous le régime de terreur qui pesait sur le pays, les états n'osèrent prolonger une résistance directe. La plupart ajoutèrent à leur consentement des réserves plus ou moins étendues. En Brabant, les deux premiers ordres seulement cédèrent; le tiers état, toujours moins maniable, persista dans son premier refus. Le duc s'en inquiéta peu; une apparence d'acquiescement lui suffisait, et il comptait bien recourir aux voies de *compréhension*, système introduit par le despotisme de la maison d'Autriche en haine des prérogatives accordées à la bourgeoisie.

Cependant, au moment d'exécuter, le duc hésita, soit à cause des difficultés qui se présentèrent, soit qu'il espérât gagner l'opinion à son plan financier. Il se déclara disposé à un ajournement, si les états consentaient à se racheter de l'impôt du 10e et du 20e denier, au moyen d'un nouveau centième sur les propriétés, et d'une rente de deux millions de florins à payer pendant six ans. Cette période fut ensuite réduite à deux années. Octobre.
Il est permis de croire que le duc d'Albe, connaissant les intentions secrètes de Philippe II, jugea nécessaire à sa justification de ne pas trop prolonger un ajournement qui ne pouvait manquer d'être mal vu à Madrid.

Dans les malheureuses circonstances du temps, ces dures conditions pouvaient être acceptées presque avec reconnaissance. Mais ce n'était qu'un provisoire, et la

1569. question, restée indécise, allait bientôt se représenter non moins grave, non moins épineuse.

1570. Juin. L'amnistie qui fut publiée quelque temps après, et que le lieutenant de Philippe tenait en réserve depuis huit mois, était destinée à calmer les esprits. A cause des nombreuses exceptions qu'elle renfermait, du style menaçant dans lequel elle était conçue, elle fit plutôt l'effet d'un acte d'accusation destiné à effrayer ceux mêmes qui n'avaient rien à se reprocher [1]. « Les peuples, » dit Meteren, ne s'en réjouirent pas beaucoup, quand » ils l'entendirent bien, car ils comprenoient que cela » ne servoit que d'un miroir auquel ils voyoient com- » bien laids ils estoyent, ce qu'ils n'avoyent pas voullu « croyre auparavant, tellement que tant s'en faut qu'il » s'en ensuyvit quelque repos ou seureté, que tout au » contraire cela causa d'autant plus grande fuite [2]. »

1571. Avril. Les deux années de répit expiraient en août 1571. Au mois d'avril, le duc d'Albe saisit de nouveau ses conseillers d'un projet dont il n'avait différé l'exécution que pour la mieux assurer. Il comptait beaucoup sur le renouvellement des magistrats des villes, effectué dans un sens favorable à la cause royale, et destiné, croyait-il, à lui assurer une majorité dans les assemblées des états. Les obstacles d'ailleurs que ces assemblées per-

[1] *Gratiam generalem tam restrictam ferunt,* lisons-nous dans une lettre de Hopperus, *ut accusationis instar vulgo habeatur, sic ut non solum perpaucis profuerit, sed et multos, qui alioqui nullius criminis sibi conscii erant profugere coegerit.* GEDENKSTUKKEN TOT OPHELDERING DER NEDERLANDSCHE GESCHIEDENIS, I, 302. Voir aussi une pièce renfermant des conseils donnés au duc d'Albe. *Ibid.*, p. 282.

[2] *Histoire des Pays-Bas*, etc., folio 66.

sistaient assez maladroitement à opposer au recouvrement de l'aide de deux millions, lui devaient être un motif de plus de revenir à son idée première. A l'entendre, son insistance n'avait d'autre motif que le bien du service : les intérêts financiers du souverain exigeaient que le peuple ignorât ce qu'il payait, et il convenait ainsi de substituer au payement d'une somme déterminée un impôt d'un rendement inconnu. 1571.

Mais il n'était pas possible de se méprendre à ses vues, et les franchises provinciales trouvèrent des défenseurs dans le conseil d'état. Le président Viglius surtout déploya une admirable fermeté. La question portait sur le sens du consentement arraché aux états. D'Albe prétendait qu'en substituant au produit supposé de l'impôt du 10e et du 20e denier une somme de deux millions de florins payable pendant deux ans, il avait été entendu qu'à l'expiration du terme cet impôt serait définitivement établi. On lui répondait que le consentement des états, nécessaire à l'établissement de tout impôt, n'existait pas en réalité, puisqu'il avait été donné sous l'empire de la contrainte, ou entouré de réserves qui l'annulaient. Les circonstances étant telles, il valait mieux, ajoutait-on, demander aux états la continuation de l'aide de deux millions ; un refus n'était pas à craindre.

Nous avons dit le motif du duc, pour ne pas vouloir de cette combinaison. Son opiniâtreté et la violence de son caractère provoquèrent au sein du conseil d'état des discussions fort vives, et rien ne parle plus contre l'administration du lieutenant de Philippe, que l'opposition d'hommes tels que Viglius, Berlaymont et Noircarmes,

1571. tous trois partisans sincères du catholicisme et de la royauté.

Quoique le duc eût repoussé avec hauteur les observations de ses conseillers, elles lui firent comprendre la
31 juillet. nécessité de certaines concessions : il déclara que les dix pour cent sur les objets mobiliers ne se payeraient qu'une fois, non sur la matière brute, mais sur les ouvrages terminés; il consentit aussi à exempter de l'impôt les produits de la terre et les bestiaux. C'était sans doute une notable modification, puisque, dans le système primitif, l'objet imposé, devant acquitter le droit à chaque mutation de propriété, eût doublé de valeur avant d'arriver à sa dernière forme. Néanmoins l'édit du duc d'Albe recélait encore tant d'arbitraire, tant de dispositions ruineuses, que les états, en dépit du système d'intimidation déployé à leur égard, refusèrent de s'y soumettre. Par la résistance énergique que déployèrent alors le clergé et la noblesse du Brabant, ces deux ordres rachetèrent noblement leur faiblesse antérieure.

Il est vrai de dire que, pour la première fois, on avait vu le duc d'Albe hésiter, et que les discussions soulevées au sein du conseil d'état, en s'ébruitant, encourageaient la résistance. Ces discussions se renouvelèrent avec un surcroît de violence [1], quand il fut question de prendre

[1] C'est alors que Viglius, grossièrement menacé, répondit : *Non esse quod cano capiti timeret et sperare regem ipsi aurem praestiturum.* Peu de mois auparavant, il avait écrit à Hopperus : *Decimi denarii executio quotidie nobis novas generat querelas difficultatesque, nec video quomodo ad effectum deduci is queat, in tanta omnium abhorrescentia. Interea nos hic populi odio periculoque caedis ac direptionis exponimur; et altera ex parte dux comminatur, nisi in eo regium jus authoritatemque tueantur qui*

une décision sur les remontrances qui arrivèrent de 1571.
toutes les provinces. D'Albe se trouva encore seul de son avis. On le priait de suspendre l'exécution de son édit, jusqu'à ce que le roi eût notifié son intention dernière; il déclara que cette intention lui était connue, et que l'édit s'exécuterait malgré toutes les clameurs.

Une obstination semblable laissait pour dernière ressource le recours au monarque. Les états se décidèrent à lui envoyer des députés dont le départ éprouva des obstacles : il fallut braver les menaces du duc et tromper sa surveillance.

L'exécution de l'édit devenait toujours plus difficile. 1572.
Le duc voulut néanmoins la tenter à Bruxelles; il lui semblait que sa présence arrêterait l'opposition. En effet, le magistrat obéit; mais les hommes des métiers [1] affrontèrent la colère du gouverneur, et fermèrent leurs boutiques. Cette généreuse résistance allait provoquer une de ces scènes de massacre malheureusement trop fréquentes alors [2], quand survint la nouvelle de la prise

ejus sunt ministri, capitis poena esse luituros, ut sane mihi, caeterisque servitoribus sub tali imperio longius servire durum sit. ANALECTA BELGICA, I, 334.

[1] Viglius cite les bouchers et les brasseurs. Voir des détails dans Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, I. 425.

[2] « Il (le duc d'Albe) avoit résolu, dit Guillaume, dans son *Apologie* » (p. 94.), de faire la nuict mourir les principauls bourgeois de Bruxelles, » d'autant qu'ils s'estoient opposez à ceste imposition violentement publiée » contre leurs priviléges. Le bourreau, nommé maistre Charles, avoit » commandement de tenir prest dix-sept cordes, et des eschelles de dix à » douze pieds de haut; les soldats estoient en armes; dom Federigo (fils » du duc d'Albe), venu en la maison du président Viglius pour arrester le » dictum de la condemnation, quand ces heureuses nouvelles pour les » bons bourgeois de Bruxelles arrivèrent. » Il y a encore des détails inté-

1572. de la Brille par les gueux de mer [1]. Après de vaines et
1er avril. fréquentes tentatives, les exilés venaient enfin de conquérir une place d'armes sur le sol de la patrie. Ils furent particulièrement redevables de ce succès au secours que leur fournit la reine Élisabeth, afin d'empêcher, au moyen d'une diversion, l'exécution du projet formé, dès cette époque, d'une descente en Angleterre [2].

Sévir en un moment pareil, c'eût été fournir des armes à l'insurrection qui se propageait dans le Nord avec une effrayante rapidité; c'eût été un acte de démence, et le duc d'Albe, tout violent qu'il était, certes ne manquait pas de jugement. Il ne pouvait d'ailleurs se faire illusion sur le résultat de la députation envoyée en Espagne; ses mesures étaient tellement exorbitantes, que le monarque, qui réellement les avait approuvées [3], ne pouvait se soustraire à la nécessité d'un désaveu.

Le duc se résigna donc à une démarche qui dut singulièrement coûter à son orgueil. La dépêche qui supprimait l'impôt du 10e et du 20e denier, et convoquait de nouveau à Bruxelles les états-généraux pour aviser à
Juin. un autre mode de contribution, est datée du 27 juin 1572. La veille, une décision exactement semblable avait été

ressants dans une lettre du comte H. de Berghes à son beau-frère le prince d'Orange. *Archives de la maison d'Orange*, III, 408.

[1] Nous trouvons à ce sujet dans Bor (I, 366) le calembour suivant; nous le donnons pour ce qu'il vaut :

Den eersten dag van april
Verloos duc d'Alva synen Bril.

[2] *Correspondance de Philippe II*, I, XXXVII.

[3] Voir une lettre de Hopperus à Viglius publiée par M. Bakhuyzen, dans sa *Notice sur le 10e denier*, p. 41.

communiquée, de la part de Philippe, aux députés belges 1572.
à Madrid. Si cette pièce ne parlait que de suspension, c'était, leur avait-on dit, par égard pour le duc; mais l'abolition était dans les intentions formelles du roi [1].

Ce fut encore un acte de réparation tardif et peu sincère. L'envoi du duc d'Albe allait porter ses fruits. Cette occupation d'un des ports les moins importants de la province de Hollande, par quelques exilés qu'on avait méprisés jusqu'alors comme d'obscurs pirates, n'était rien moins que le signal de l'établissement d'une république destinée à dicter, soixante et dix ans plus tard, ses lois à la monarchie de Charles-Quint; elle provoqua dans le nord du pays une insurrection générale. Bientôt il n'y resta plus au roi qu'un petit nombre de villes, les plus puissantes, il est vrai, celles aussi où les Espagnols avaient concentré leurs forces.

Il est remarquable que les conséquences de la prise de la Brille ne furent pas d'abord saisies par le prince d'Orange. Cet homme, que certains historiens s'attachent à nous présenter comme l'unique promoteur de tous les faits des insurgés, voyait avec mécontentement les horribles excès des compagnons de Lumay et de Sonoy; des mouvements partiels lui déplaisaient [2], et l'expédition si hardie, si heureuse des gueux de mer lui parut un acte de désespoir sans caractère sérieux, sans profit réel. Mais avec sa pénétration ordinaire, il ne tarda pas à reconnaître son erreur et le parti à tirer de l'événement.

[1] Voir à ce sujet des détails neufs. *Ibid.*, p. 43.
[2] *Archives de la maison d'Orange*, III, 418.

1572. Au moment où le duc d'Albe s'apprêtait à marcher, pour comprimer le mouvement libérateur qui se propageait dans les provinces septentrionales, l'intrépide Louis de Nassau, aidé de calvinistes français, s'intro-
25 mai. duisit dans Mons, d'où il chassa la garnison espagnole. Importante diversion, qui permit aux insurgés du Nord d'organiser leurs ressources. En même temps le prince d'Orange, qui épiait le moment propice, reparut sur la Meuse à la tête d'une armée que lui recrutèrent le désespoir des Belges et la colère des protestants d'Allemagne [1].

Juin. Le duc de Medina Cœli débarqua précisément alors sur nos côtes, où il n'arriva qu'avec une partie de sa flotte; le reste avait été pris ou coulé à fond par les gueux de mer. Ce personnage, désigné par la fraction du ministère espagnol qui s'était constamment opposée à l'emploi de mesures violentes, ne fit qu'une apparition en Belgique, et on est tenté de se demander si sa mission fut sérieuse, si Philippe entendait réellement donner un successeur au duc d'Albe. Il est bien démontré en tout cas que ce dernier sollicitait son rappel [2], et qu'il ne refusa pas, comme on l'a parfois écrit, de résigner

[1] On ne doit pas exagérer l'importance des secours donnés par les princes protestants d'Allemagne. Nous avons déjà signalé leur mauvais vouloir pour les calvinistes des Pays-Bas; il faut aussi rappeler leur apathie dont le duc d'Albe se moquait d'une manière si sanglante : à en croire le duc Jean Casimir, il aurait dit que *die teutsche Fürsten weren grosze Herrn, füreten auch in iren Schildten und Waffen viel grosze Thier, als Lewen, Greiffen, Adler und andere, hetten auch grosze Zehn und Klauwen, biszen aber und kratzten nicht.* Archives de la maison d'Orange, VI, 300.

[2] Voir notamment Carnero, *Historia de las guerras civiles que ha havido en los Estados de Flandes.* Bruxelles, 1625, in-fol., p. 39.

ses pouvoirs. S'il continua quelque temps encore d'op- 1572.
primer nos provinces, c'est que sans doute le nouvel envoyé du roi, à l'aspect des difficultés de toute espèce que présentait l'administration du pays, refusa d'accepter une succession si obérée [1]. « Il me dit, écrivait » Morillon à Granvelle en parlant de Medina Cœli, » qu'on avoit fort mal fait de bannir tant de gens, et » de ainsi enaigrir les villes..... et que, si quelqu'un » trouvoit ses propres moutons pasturans ses bleds » verds, que s'il les blessoit ou tuoit, il perdoit ses » bleds et ses moutons, qu'estoit une similitude bien » apte et que je ouyz fort volontiers [2]. » C'est ce même Morillon, à qui l'aspect de la désolation générale arrachait ce cri de désespoir : « Bienheureux sont ceulx » qui sont décédez, sans veoir les misères qui sont » devant la porte et que attendons à tout moment [3]. »

Granvelle n'était pas moins explicite dans sa désapprobation : « Les confiscations au temps du duc d'Albe, » et le maudit conseil des troubles, écrivait-il en 1582, » nous ont beaucoup troublé, à mon grand regret, » toutes nos affaires, et n'ay failli dès lors à écrire sou- » vent sur ce point, le blasmant, et disant clair com- » bien l'on y trompoit le maître et le mal qui nous en » adviendroit [4]. »

[1] Consulter à ce sujet un *Discours sur l'estat des Pays-Bas et son redressement donné au duc de Medina Cœli, lorsqu'il partit desdicts pays vers Espagne, par le seigneur de Champagny, l'an* 1572. Manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17382.

[2] *Archives de la maison d'Orange.* Supplément, p. 114.

[3] *Ibid.*, p. 112.

[4] *Ibid.*, VIII, 84.

1572. Pour combattre avec succès la formidable insurrection qui venait d'éclater, le duc d'Albe comprit la nécessité de ne pas diviser ses forces. Il courut au plus pressé, et se porta d'abord sur Mons. A une époque où le cabinet de Madrid redoutait une attaque de la part de la France [1], il importait de regagner cette ville, dût l'ennemi faire momentanément des progrès sur d'autres points.

Le prince d'Orange, en effet, s'empara presque sans obstacle d'une partie du Brabant; puis il marcha au secours de son frère, quand il vit le duc d'Albe continuer imperturbablement le siége de Mons. Une reconnaissance du camp des Espagnols fit perdre tout espoir de les forcer dans leurs retranchements; elle eut lieu le surlen-
26 août. demain de la St-Barthélemy, et Guillaume put entendre les cris de joie par lesquels les soldats de Philippe célébraient cette terrible journée. Leur allégresse [2] n'était pas l'explosion d'un fanatisme irréfléchi, car la St-Barthélemy fut un échec pour la cause de la révolution belge : elle détruisit l'espoir fondé d'une prochaine intervention de Coligny et de ses Huguenots [3].

[1] A cet égard, voir une note de M. Gachard, dans les *Bulletins de l'Académie,* XVI, I, 245.

[2] Sur celle que montra Philippe II, voir une lettre de l'ambassadeur de France, dans les *Archives de la maison d'Orange,* Supplément, p. 124.

[3] Peu de jours auparavant, le 11 août, le prince d'Orange écrivait au comte Jean de Nassau, son frère : « J'ay receu lettres de Mr l'Admiral, » m'advertissant qu'il se lève et prépare environ 12,000 harquebousiers » et 3,000 chevaulx, faisant ledit seigneur Admiral estat de venir en leur » compaignie, chose que j'espère qui nous aportera bien grand avanse- » ment. » *Archives de la maison d'Orange,* III, 490. Voir aussi Sismondi, *Histoire des Français,* XIII, 235 et 292 (édit. de Bruxelles), et un *Dis-*

Il fallut donc renoncer à dégager la ville, et Louis de Nassau, abandonné des soldats français qui l'avaient suivi [1], capitula trois semaines après. Libre alors de tourner toutes ses forces sur un autre point, le duc d'Albe eut bientôt regagné ce qui avait été perdu en Brabant. Avant de rentrer à Bruxelles, il chargea son fils de comprimer l'insurrection dans le Nord, où venait de se retirer le prince d'Orange découragé de ce second échec [2]; de nouvelles difficultés rendaient la présence du duc indispensable dans la capitale.

1572.

19 septembre.

En effet, on n'en avait pas fini avec le 10e et le 20e denier. Une vive contestation venait encore de surgir entre le gouvernement et les états-généraux. Le duc d'Albe, interprétant à sa guise la dépêche royale, soutenait que l'abolition était subordonnée à l'adoption d'autres moyens financiers, et que l'odieux impôt, en attendant, devait se percevoir; il disait aussi que cette abolition n'était pas tellement définitive, que le 10e et le 20e denier ne pussent être rétablis, si l'aide de deux millions, accordée à titre de rachat, n'était pas continuée.

Cette insistance est remarquable. Quelques historiens ont voulu y voir une preuve d'avarice [3]. L'accusation ne

cours au roi Charles IX, rédigé par Duplessis-Mornay, alors âgé de 23 ans. *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, II, 20.

[1] « Les Francoys qui estoient dedans Mons ne vouloyent plus long-» temps tenir la ville, pour avoir entendu l'intention du roy estre chan-» gée en France. » *Archives de la maison d'Orange*, III, 512.

[2] « Je suis résolu, écrivait-il à son frère Jean de Nassau, de partir pour » Hollande et Zélande, pour maintenir les affaires par delà tant que possi-» ble sera, ayant délibéré de faire illecq ma sépulture. » *Ibid.*, IV, 4.

[3] C'est une accusation que l'on trouve notamment dans Vandervynckt et dans Dewez, qui le copie. Meteren, qui n'est certes pas favorable au duc d'Albe, dit au contraire (fol. 97), qu'il n'était pas *avaricieux*.

1572. nous paraît pas fondée. Assez de griefs pèsent sur la terrible administration de dom Ferdinand Alvarez de Tolède, sans qu'il soit besoin d'en accroître la liste [1]. Nous avons flétri ses mesures financières, ses odieuses confiscations; mais nous ne croyons pas que les sommes qui en provinrent furent détournées dans un but de lucre personnel. Il ne faut pas oublier les embarras d'un gouvernement aux prises avec une insurrection qui réduisait les ressources du pays, privé souvent des envois d'argent que faisait l'Espagne, forcé néanmoins de pourvoir à la solde d'une armée exigeante et aux frais que nécessitait la construction de nombreuses citadelles [2]. L'accusation serait plus vraisemblable, si l'administration du duc d'Albe présentait ces mutineries, qui devinrent incessantes après lui et achevèrent de perdre la cause royale; mais on doit lui rendre au moins cette justice, qu'il maintint parmi ses troupes une discipline aussi sévère qu'elle était possible alors.

On s'est demandé sur qui, de Philippe ou de son lieutenant, il fallait reporter la responsabilité de cette sanglante et épouvantable tyrannie. A notre sens, le

[1] Nous laissons à M. Leo (*Zwölf Bücher niederländischen Geschichten*, II, 488 et suiv.) le soin d'exalter cette épouvantable administration, et de vanter la *douceur (Milde!)* du conseil des troubles. Faire de l'histoire *a priori*, cela se voit tous les jours; mais nous doutons que M. Capefigue même, si remarquable sous ce rapport, osât soutenir de tels paradoxes.

[2] A en croire Meteren (liv. VIII) dont nous reconnaissons la partialité, mais qui est en général bien informé, le duc d'Albe aurait dépensé en frais de ce genre plus de 36 millions de florins. Hopperus évalue aussi à la même somme à peu près (*triginta miliones florenorum*) les dépenses faites pendant l'administration du duc d'Albe. *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*, I, 302.

doute n'est pas permis. Si, pour des actes particuliers, 1572.
on doit faire la part de la dureté de cœur de ce soldat fanatique, de cet Espagnol à farouche conviction [1], qui ne voyait dans les Belges que des étrangers impies, rebelles aux volontés de son maître et dignes d'un châtiment exemplaire, il est certain que, pour l'ensemble de la direction suivie, le duc ne fut que l'instrument des intentions du monarque. Il nous est impossible d'admettre qu'avec un souverain aussi ombrageux que Philippe, il ait osé prendre sur lui les mesures extraordinaires de son administration, et qu'il ait conservé la faveur du prince, après avoir, sans son aveu, aussi fortement compromis son autorité.

On a soutenu qu'il avait avancé le supplice du comte d'Egmont, pour empêcher le succès d'une puissante intervention, et ôter à Philippe l'occasion d'exercer sa clémence; il est à peu près démontré aujourd'hui que l'ordre de ce supplice arriva de Madrid même. Sur ce point, nous avons la déclaration d'un membre du conseil des troubles, le président Delrio [2], et, de plus, une curieuse révélation que fournit la correspondance de Morillon, alors vicaire général à Malines, avec Granvelle son supérieur : « Le duc, y lisons-nous, a dict que la maladie

[1] Il y a quelque chose d'effrayant dans une déclaration qu'il fit à son lit de mort, et que son confesseur transmit dans les termes suivants à la duchesse, sa veuve : *Porque algunos le tenian por demasiamente entero en las executiones de la justicia, me certifico muy de veras que no le remordia la consciencia de haver en toda su vida derramado una gota de sangre contra su consciencia, y que quantos degollado en Flandes, era por ser herejes y rebelles.* Archives de la maison d'Orange, IV, 262.

[2] *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*, I, 324.

1572. » qu'il avoit eu estoit procédé du respect qu'il avoit
» prins du commandement que luy avoit faict Sa Ma-
» jesté si *exprès* d'exécuter cette sentence, et qu'il *avoit*
» *procuré de tout son pouvoir la mitigation*, mais que l'on
» avoit respondu que, s'il n'y eust esté aultre offense
» que celle qui touchoit Sa Majesté, le pardon eust
» esté facile, mais qu'elle ne pouvoit remettre l'offense
» faicte si grande à Dieu, et j'entends d'aulcuns que Son
» Excellence (le duc) at jecté des *larmes aussi grosses que*
» *poix*, au temps que l'on estoit sur ces exécutions [1]. »

Ces sentiments, si contraires à l'opinion que généralement on s'est faite du caractère de l'homme, furent sans doute bien moins l'expression d'une véritable pitié que celle de la crainte. Nous pouvons le supposer, en présence d'une lettre confidentielle écrite quatre jours après la mort des comtes d'Egmont et de Hornes, et destinée à faire connaître au monarque la situation du pays. Chose étrange! le duc s'y montre effrayé, inquiet de l'avenir, partisan d'un système moins rigoureux [2]. Le système cependant ne perdit rien de son atrocité, et ce résultat ne devrait pas être imputé à Philippe!

Ce fut, dit-on, parce que le roi désapprouvait la conduite du duc d'Albe qu'il le rappela. Mais il ne fit en cela que reconnaître trop tard sa propre erreur. Ces moyens de répression violente, c'était lui qui les avait voulus. L'épreuve ayant mal tourné, il ne dut s'en prendre

[1] *Archives de la maison d'Orange*, Supp., p. 81.

[2] Cette lettre, que nous avons trouvée dans un article de la *Revue des deux Mondes* (t. III de 1846), est extraite d'une collection récemment publiée en Espagne, et à laquelle il ne nous a pas été donné de recourir.

qu'à lui-même, et sa désapprobation en effet ne frappa 1572.
point l'homme qui avait été son instrument [1]. Au reste, la preuve littérale manquera peut-être toujours, car les véritables instructions du duc d'Albe furent, croyons-nous, verbales ou éparses dans sa correspondance secrète avec le monarque.

Après cinq longues années, ce sanguinaire étranger 1573.
partit enfin, couvert de l'exécration méritée de tout un peuple. Son successeur fut Requesens, grand commandeur de Castille, homme modéré, qui avait à soutenir un système différent. Ce choix indiquait que la politique du prince d'Eboli, abandonnée à l'époque de l'envoi du duc d'Albe, venait de reprendre le dessus, et que Philippe désirait mettre fin à la guerre affreuse qui, depuis un an, se faisait dans les provinces du Nord.

En cela le monarque se montrait conséquent avec lui-même, avec cette sorte d'empirisme qui ne cessa de diriger sa conduite. De même que nous le verrons plus tard recourir de nouveau à la violence, sans paraître concevoir le moindre doute sur son droit et sur la légi-

[1] Il est positif que le duc d'Albe conserva jusqu'à sa mort la faveur de Philippe II. Voici au reste ce que nous trouvons dans une lettre écrite à Charles IX, par son ambassadeur à Madrid. Après avoir dit qu'à la première audience obtenue par le duc, après son retour en Espagne, *le roy lui porta les bras au col*, l'ambassadeur ajoute : « L'on dict que le roy fera » demonstration d'estre très-mal content de luy, et d'avoir désagréable » tout ce qu'il a faict en Flandres; et tiens-je de bon lieu que cela se faict » pour contenter les Flamans et leur donner par tels depportements à » entendre que ce n'a esté de la vollunté du roy que ledit duc les ayt mal » traictez, luy ayant persuadé que, tenant ceste modde, ce seroit chemain » pour entrer à paciffier et adoucir les volluntez altérées. » *Archives de la maison d'Orange*, IV, 361.

1573. timité des moyens, de même alors il voulut essayer si la douceur lui serait plus profitable que l'inhumanité déployée par le duc d'Albe [1]. S'il avait écouté Hopperus, celui de ses conseillers qui connaissait le mieux l'état des provinces soulevées, il eût confié à Requesens la direction de la guerre seulement, et l'administration civile à Granvelle, en les plaçant l'un et l'autre sous l'autorité d'un gouverneur général du sang royal; à défaut de dom Juan, que la situation indiquait, mais qui combattait alors les Turcs, le choix fût tombé sur un des fils de Maximilien II [2]. L'irrésolution habituelle de Philippe l'empêcha sans doute de suivre ce conseil. Au reste, en présence de l'impopularité, méritée ou non, qui poursuivait Granvelle, il est fort douteux que sa nouvelle mission eût réussi.

La situation de la cause révolutionnaire était peu rassurante. Insensiblement refoulée dans les deux provinces de Hollande et de Zélande, l'insurrection perdait,
Juillet. là même, du terrain. La prise de Harlem avait coupé en deux la province de Hollande, séparé le prince d'Orange de son lieutenant Sonoy, et répandu la consternation : « Les cœurs des habitants, écrivait Guil-
» laume à son frère Louis, s'affoiblissent de plus en
» plus, les couraiges se perdent, plusieurs se retirent,
» et les finances sont espuisées tellement que ne nous
» reste quasi moyen quelconque pour soustenir longue-

[1] Cette politique vacillante de Philippe est bien dépeinte par Ranke, *Fürsten und Völker von süd Europa im sechszehnten und siebzehnten Jahrhundert*, I, 126.

[2] *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*, I, 310.

» ment [1]. » Une expédition navale, ordonnée par le duc d'Albe, afin de dégager Middelbourg qu'assiégeaient les Zélandais, avait échoué et ranimé les courages, sans dissiper le danger. Dans de telles circonstances, un accueil favorable semblait réservé à des propositions de paix faites par Requesens; Marnix, tombé au pouvoir des Espagnols à l'époque où le comte de Bossu, commandant de la flotte royale, se laissait prendre par les Zélandais, fut choisi pour servir d'intermédiaire. 1573. Octobre.

Le prince d'Orange, à qui l'on dut s'adresser d'abord, répondit que la paix était dans ses désirs, mais qu'il la voulait *bonne et asseurée* [2]. Une lettre que, vers cette époque, il écrivit à ses deux frères, explique sa pensée : « Que la religion réformée selon la parole de Dieu, » dit-il, et l'exercice d'icelle soit permis, et puis la » république et tout le pays remis en ses anciens pri- » viléges et liberté, et que, pour cet effect, les estran- » gers et nommément les Espagnols qui sont en quelque » gouvernement ou soldats, ayent à se retirer;.... que si » l'on nous veut octroyer ces points et bailler bonne as- » seurance d'iceux, l'on verra par effect que je ne désire » rien tant que la paix et le repos publicq, et que ne suis » opiniâtre pour suyvre aucune mienne opinion contre » ce qui seroit raisonnable [3]. »

Ces conditions, formulées par lui en février, le furent encore, en termes à peu près semblables, dans une autre

[1] *Archives de la maison d'Orange*, IV, 177.

[2] Voir, dans les *Archives de la maison d'Orange*, la lettre de Marnix et la réponse du prince, IV, 286 et 298.

[3] *Ibid.*, p. 50.

1573. lettre également écrite à ses deux frères en novembre, alors qu'il venait de donner aux réformés une garantie de plus à son égard, en faisant profession publique de calvinisme : « Quant aux conditions de paix que nous » vouldrions mettre en avant, je vous en ay aultrefoys » escript et n'en scauroys encore présentement proposer » aultres, sinon que, retirant les Espagnolz et aultres » estrangers hors du pays, l'on nous accorde libre exer- » cice de la parole de Dieu selon son commandement, » avec restitution des droicts, priviléges et anciennes » libertés du païs, pour ainsy faire vivre les subjects de » Sa Majesté soubz l'entière obéissance d'icelle [1]. »

On peut croire à la sincérité de cette déclaration. Guillaume ne devint irréconciliable que lorsqu'il eut acquis la conviction de ne pouvoir amener Philippe à des sentiments de tolérance, et cette conviction il ne l'avait pas acquise encore.

Requesens n'était autorisé à accorder ni la liberté de religion, ni les garanties que les insurgés étaient sans doute bien en droit d'exiger. Une ligne de sang avait été tracée entre les Pays-Bas et l'Espagne, et, pour ramener la confiance, il eût fallu d'autres réparations que celles qui signalèrent le début de l'administration du nouveau gouverneur. On les a beaucoup trop exaltées : s'il publia une nouvelle amnistie, s'il fit descendre de son piédestal l'insolente statue du duc d'Albe, il dut maintenir la plupart des infractions faites aux constitutions du pays, et cet exécrable conseil des troubles

[1] *Archives de la maison d'Orange*, IV, 237.

qui eût, à lui seul, légitimé un soulèvement [1]; sur la 1573.
question du 10e et du 20e denier, il ne put que donner des promesses, car, malgré ses menteuses protestations, Philippe désirait toujours l'établissement de cet impôt, et ne se décida que trois ans plus tard à en consentir définitivement l'abolition [2].

La guerre continua donc, mais elle se ressentit de la présence d'un homme qui n'était pas, comme le duc d'Albe, étranger aux sentiments d'humanité. On mit fin aux massacres, et Requesens consentit à ne plus voir dans ses ennemis uniquement des rebelles.

Au début de la campagne de 1574, la cause révolu- 1574.
tionnaire éprouva un rude échec. Une armée recrutée en Allemagne, et que Louis de Nassau conduisait au secours des insurgés, fut exterminée dans la bruyère Avril.
de Mook, entre Gennep et Nimègue. Louis de Nassau, le bras droit de Guillaume, le héros qui a mérité le glorieux surnom de Bayard hollandais, y périt avec son frère Henri, jeune homme de 24 ans [3]. Un autre frère encore, Adolphe, avait été, six ans auparavant tué à Winschoten. La famille d'Orange fournissait une large part au contingent de sang que devait coûter à la Hollande l'établissement de son indépendance.

[1] Il fut maintenu *non absque populi moerore indignationeque*, dit Viglius. L'époque de l'abolition n'est pas exactement connue. Voir à ce sujet: *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*, I, 307, et un article de M. Gachard, dans les *Bulletins de l'Académie*, XVI, II, 50.

[2] Voir, dans les *Archives de la maison d'Orange* (V, 375) une lettre de Hopperus du 13 juillet 1576; il en résulte que, même alors, on délibéra sur le point de savoir si la promesse de Requesens *se debvroit guarder*.

[3] Les *Archives de la maison d'Orange* (Suppl., p. 167) contiennent une lettre bien touchante de la comtesse Julienne de Nassau, leur mère.

1574. L'indiscipline des régiments espagnols qui avaient gagné la bataille du Mookerheide, rendit ce succès inu-
Février. tile. Déjà Middelbourg avait capitulé, et le siége de Leyde, que Requesens dut lever en octobre, compléta à peu près l'émancipation de la Zélande et de la Hollande. Les Espagnols n'y possédaient plus que deux points importants : Amsterdam et Schoonhoven.

Si la position des insurgés s'améliorait, elle restait toujours assez difficile, pour qu'ils dussent être disposés à accepter des conditions raisonnables. Les sentiments du prince d'Orange continuaient à être pacifiques : « Je vous prie croire et vous persuader fermement, écri-
» vait-il à son frère Jean, que je ne seray jamais celluy
» qui vouldra empescher une bonne et seure paix, voire
» tascheray mesure de l'advancer de tout mon pouvoir,
» moyennant seulement que l'on propose telles condi-
» tions et si raisonnables, que le peuple de par deçà ait
» occasion d'avoir quelque repos et contentement, tant
» au regard de la liberté politicque que pour le faict de
» la conscience [1]. »

Nous insistons sur ces explications confidentielles destinées à rester au sein de la famille; la sincérité en est moins douteuse que celle des documents voués à la publicité.

Que Philippe aussi désirât la paix, qu'il fût résigné à des sacrifices, on n'en saurait douter : « ceulx qui
» avoient esté plus esloignez de conseiller la paix, écri-
» vait de Madrid l'ambassadeur de France, sont à ceste

[1] *Archives de la maison d'Orange*, V, 96.

» heure ceulx qui la concluent le plus voluntiers et qui 1574.
» la conseillent, de manière qu'elle est aux termes d'es-
» tre résolue de quelque façon que ce soit [1]. »

Et, quelque temps après, ce diplomate disait encore: « Ces gens icy, comme du tout désespérez, quelque » bonne mine qu'il facent, ne sçavent comment ils sont » des affaires de delà, et dont ils sont si empeschez, » qu'ils n'ont autre si grande volunté que d'apointer, et » ne cherchent que comme le pouvoir faire, aiant coul- » leur que c'est avecque raison et réputation [2]. »

Depuis plusieurs mois, le cousin de Philippe, l'em- 1575.
pereur Maximilien II, monarque dont la tolérance a paru à quelques-uns du protestantisme déguisé, offrait sa médiation. Après l'avoir brutalement repoussée en 1569 [3], Philippe se décida à l'accepter. Un congrès Mars à Juin.
s'ouvrit en conséquence à Bréda. Probablement la réconciliation s'en fût ensuivie, s'il eût été possible d'obtenir du roi la liberté de religion. Mais, sur ce point, il se montra intraitable [4], et ne voulut accorder aux réformés, comme il persista toujours à le faire, que l'alternative de l'exil ou de l'apostasie.

Les négociations furent donc rompues, et les hostilités reprises par Requesens avec un surcroît de vigueur. Une expédition, conduite par Mondragone et digne d'être

[1] *Archives de la maison d'Orange*, IV, 336.
[2] *Ibid.*, V, 261.
[3] *Ibid.*, Suppl. p. 105.
[4] Nous lisons dans une résolution des états de Hollande, qu'il ne voulut pas fléchir *d'un iota : Zyne Majesteyt is van geen meeninge iets in 't minste toe te geven, dat contrarie van dien soude wesen, ook in geen iota van deselve te willen wycken.* Ibid., V, 172.

1575. citée parmi les faits d'armes les plus remarquables dont l'histoire ait conservé le souvenir, rendit pour quelque
Septembre. temps à l'Espagne la possession des îles de Schouwen et de Duiveland. L'insurrection était coupée par le milieu, et les deux provinces, où elle continuait à être renfermée, étaient isolées l'une de l'autre. La situation parut un instant tellement critique, que le prince d'Orange et ses fidèles Hollandais, récemment éconduits par la reine Élisabeth, délibérèrent, dit-on, de rendre aux flots cette terre si péniblement conquise, et d'aller au delà des mers chercher d'autres foyers, une patrie nouvelle [1].

Bientôt la mutinerie des troupes royales, occasionnée par le défaut de paye, leur vint en aide. Les états-généraux, convoqués pour remédier aux embarras financiers, s'obstinaient à ne pas accorder de l'argent, aussi longtemps que leurs réclamations ne seraient pas accueillies [2]. Dépourvu de pouvoirs suffisants, Requesens ne put faire droit à leurs demandes, et se vit amené à prélever par la violence d'insuffisants subsides [3]. Il devint impossible de

[1] Voir la préface des *Analecta belgica* de Burmann, p. v, et les *Archives de la maison d'Orange*, V, 372. Nous lisons, dans une lettre de Guillaume à son frère Jean, cette phrase qui, chez un homme de sa trempe, n'était pas une vaine menace : « Si les princes de l'Empire ne veuillent aucune-» ment prester l'oreille, nous remectrons nostre cause en Dieu, avec » ferme espoir qu'il ne nous abandonnera point, comme aussi de nostre » costé, nous sommes icy résoluz de ne quicter la deffence de sa parolle » et de nostre liberté jusques au dernier homme. » *Archives de la maison d'Orange*, V, 27.

[2] *Status post multas deliberationes constanter negaverunt se quidquam pecuniae ad bellum collaturos, nisi adempta privilegia ipsis prius restituerentur.* Ibid., 33.

[3] *Commentaire* de Tassis, dans les *Analecta belgica* de Hoynck van Papendrecht, IV, 188 et 192.

porter les derniers coups à l'insurrection, et les îles de Schouwen et de Duiveland durent être abandonnées par les soldats qui les avaient si glorieusement conquises. 1575.

Requesens mourut au milieu de ces embarras, sans avoir eu le temps de désigner son successeur. Le conseil d'état se mit en possession du Gouvernement. Hopperus, particulièrement chargé de la direction des affaires de Flandre à Madrid, fit valoir les motifs qui devaient engager Philippe à essayer de l'efficacité de sa présence aux Pays-Bas [1]. Un tel avis contrariait trop les goûts sédentaires du monarque; il ne fut pas accueilli, et on se contenta de laisser au conseil d'état la direction des affaires jusqu'à l'arrivée de dom Juan. Ce jeune prince, fils naturel de Charles-Quint et illustré déjà par la glorieuse victoire de Lépante, était désigné pour remplacer Requesens. Granvelle conseillait de renvoyer de suite Marguerite de Parme en Belgique [2]; si on l'eût écouté, on se fût peut-être épargné les suites fâcheuses d'un intérim. 1576. 5 mars.

A cette époque, la domination espagnole était secouée dans deux provinces. Sous le titre de Stathouder et capitaine général, le prince d'Orange exerçait l'autorité suprême en Hollande et en Zélande [3]; le roi n'y régnait plus que de nom. Il était aisé de prévoir la propagation du mouvement libérateur dans le reste du pays. La force seule eût pu l'empêcher, et un tel succès n'était

[1] *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*, I, 304.
[2] *Archives de la maison d'Orange*, V, 331.
[3] Le caractère de cette autorité est soigneusement défini par M. Groen van Prinsterer. *Archives de la maison d'Orange*, V. 270.

1576. pas réservé à une administration faible comme toute administration provisoire, et plus faible encore par le manque d'unité.

Le conseil d'état fut d'abord obligé de rendre aux habitants des armes que leur avait ôtées un pouvoir tyrannique, et dont ils disaient avoir besoin pour se défendre des insolences de la soldatesque. Puis il prit une mesure qu'on serait en droit de juger sévèrement, si elle avait été spontanée : les soldats espagnols, qui s'étaient mutinés sur différents points, furent proscrits, et chacun invité à leur courir sus; on n'excepta même pas ceux de leurs chefs, qui, jusque-là, s'étaient employés au rétablissement de l'ordre [1]; désormais l'union avec les pillards devenait une nécessité pour eux. Il eût mieux valu sans doute ôter tout prétexte aux déprédations, en payant les arrérages de la solde. Cette fatale décision mit aux abois des troupes d'hommes déterminés, et entraîna, entre autres malheurs, la ruine d'Anvers.

Malgré ce gage donné à la cause nationale, le conseil d'état, composé comme il l'était [2], ne pouvait inspirer de confiance; il arrêtait l'élan révolutionnaire qu'il

[1] Voir à ce sujet, dans les *Archives de la maison d'Orange* (V, 387), une curieuse lettre de Verdugo; on y lit cette phrase prophétique : « Je crains » que ceux de Brabant (les états) feront tant de la beste, qu'ils auront » tous les gens de guerre sur le doz. »

[2] Sur la composition du conseil d'état à cette époque, voir le *Commentaire* de Tassis, dans les *Analecta belgica* de Hoynck van Paependrecht, IV, 200. Il ne se trouvait dans cette assemblée que deux hommes qui ne fussent pas complétement dévoués à la cause royale : Mansfeldt, qui s'était retiré de l'opposition à l'époque des excès des iconoclastes; d'Arschot, ambitieux sans caractère, destiné à passer plusieurs fois d'un camp à l'autre.

fallait au contraire encourager. Le Brabant prit l'initiative de l'attaque. Un coup de main, suscité par le prince d'Orange [1], qui comptait dans cette province, même parmi les membres du clergé [2], de nombreux partisans, transporta le pouvoir aux états-généraux des provinces méridionales déjà réunis à Bruxelles [3], et convoqués à la demande du Brabant et du Hainaut [4]. Le conseil d'état, mutilé par l'emprisonnement de ses principaux membres, puis recomposé, ne fut plus qu'un instrument aux mains des promoteurs de l'insurrection. C'était bien aussi ce que voulait Guillaume, qui, depuis longtemps, aspirait à voir les états-généraux « ordonner un » conseil général.... en la puissance et authorité duquel » fust l'entière administration de toutes les affaires d'Es- » tat et le gouvernement du pays, *de par et au nom* des- » dits estats du pays [5]. »

1576. 5 septembre.

De fait, la domination étrangère était secouée dans toutes les provinces, à l'exception de celle de Luxembourg, la seule qui ne s'associa pas au mouvement. Il

[1] La coopération du prince d'Orange à l'arrestation des membres du conseil d'état n'est pas douteuse. Voir les raisons alléguées par M. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, V, 405. Les détails de ce coup de main se trouvent dans le *Commentaire* de Tassis, *Analecta belgica* de Hoynck van Paependrecht, IV, 207.

[2] Tassis dit à propos de cette alliance : *Tanta fuit omnium coecitas, praecipue ecclesiasticorum, ut nihil minus considerarint quam sese haeretico ac extirpandae religionis catholicae professori, haud sicut atque oves lupo committi.* Ibid., p. 281. Voir aussi Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, I, 441.

[3] Les représentants de toutes les provinces n'étaient cependant pas encore arrivés.

[4] V. Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 227.

[5] *Archives de la maison d'Orange*, V. 440.

1576. restait à joindre le midi au nord; la marche naturelle des événements allait amener ce résultat.

Une garnison espagnole occupait la citadelle de Gand. On pouvait craindre que cette ville ne fût mise à rançon par les soldats mutinés, comme Alost venait de l'être,
Septembre. et les états de Flandre décidèrent de réclamer l'assistance du prince d'Orange. Quatre années de guerre lui avaient formé des troupes bien supérieures à celles dont on pressait le recrutement dans les provinces méridionales. Il accueillit la demande avec empressement, et le traité conclu à cette occasion prépara un acte plus important encore, la Pacification de Gand, qui fut signée
8 novembre. deux mois après. Aux députés nommés de part et d'autre[1], quinze jours avaient suffi pour tomber d'accord; car Guillaume, qui voulait, avant l'arrivée de dom Juan, unir toutes les provinces dans une même résistance, pressait vivement la conclusion. Voici les principales dispositions de ce document célèbre : union indissoluble; suspension des édits contre la réforme; convocation des états-généraux « pour mettre ordre aux affaires du pays en géné- » ral et en particulier, » surtout « au fait et exercice » de la religion ès pays de Hollande et Zélande[2]. »

Le titre de pacification n'a pas été employé sans dessein. C'est bien un traité de paix, conclu au nom du roi par le conseil d'état, et destiné à sceller la réconciliation des provinces insurgées. On y renouvelle la pro-

[1] Ces députés étaient au nombre de dix-huit : neuf pour les provinces qui s'étaient placées sous le patronage du prince d'Orange, autant pour les autres. Leurs noms se trouvent dans Meteren, folio 125.

[2] Voir la pièce dans le *Corps diplomatique* de Dumont, V, I, 278.

scription des soldats espagnols, mais cela ne porte nulle atteinte à l'autorité royale, puisqu'ils ont « esté déclai- » rez ennemis de Sa Majesté par les comis au gouver- » nement. » 1576.

Le moment n'était pas venu encore de rompre directement avec Philippe, et il y avait nécessité de recourir aux fictions constitutionnelles.

La Pacification de Gand avait été précédée de peu de jours par un déplorable événement. Poursuivis comme ennemis publics, les Espagnols comprirent qu'il leur importait de concentrer leurs forces. De plusieurs points de la Flandre et du Brabant, à un signal donné, ils affluèrent dans la citadelle d'Anvers, où commandait d'Avila, un des officiers qui avaient suivi le duc d'Albe en Belgique. Du côté de la ville, on avait, comme à Gand, entrepris le siége de la forteresse. Mais que pouvaient de nouvelles levées conduites par des chefs inexpérimentés, contre des troupes aguerries qu'animaient la haine nationale, le désir de la vengeance et l'espoir d'un ample butin! Quelques heures suffirent aux Espagnols pour emporter les retranchements élevés contre eux, et repousser leurs ennemis, qui cherchèrent vainement à se défendre dans les rues. Pendant trois jours, la riche et populeuse cité fut mise à sac; son existence commerciale en ressentit un coup mortel. 4 novembre.

Dom Juan arriva à Luxembourg, le jour même où les Espagnols se rendirent maîtres d'Anvers. Cette catastrophe compliquait sa position déjà fort difficile. A ce moment, la révolution était consommée. Quoiqu'on n'en fût pas arrivé à prononcer la déchéance de Philippe,

1576. que son nom continuât à figurer en tête des actes du Gouvernement, sa souveraineté n'était plus que nominale, excepté dans quelques forteresses occupées par ses soldats, et dans le Luxembourg, cette porte ouverte à deux restaurations.

Dès qu'il eut touché le territoire belge, Dom Juan s'empressa d'en prévenir les états-généraux toujours assemblés à Bruxelles; il venait, disait-il, remplir une mission de paix. On voulait d'abord le recevoir sans lui imposer de conditions. Cette déférence ne convenait pas aux réformés, et le prince d'Orange, leur chef, qui avait tenté de fermer au nouveau gouverneur l'entrée du pays en demandant aux princes luthériens d'Allemagne d'occuper le Luxembourg [1], qui avait ensuite proposé de s'assurer de sa personne pour en faire un otage [2], le prince d'Orange, dont le crédit dans nos provinces était alors à son apogée, insista sur la nécessité d'obtenir au préalable certaines garanties [3] : il fallait demander le rétablissement des priviléges du pays si audacieusement violés par le duc d'Albe, la ratification de la Pacification de Gand, le renvoi des troupes étrangères, la réunion périodique des états-généraux deux ou trois fois par année, avec le droit d'intervenir dans le Gouvernement. Guillaume entendait mettre à profit la détresse du souverain : « Nos ancêtres, ajoutait-il,

[1] *Archives de la maison d'Orange*, V, 28.

[2] *Ibid.*, 495.

[3] La situation du pays, à l'époque de l'arrivée de dom Juan, est bien exposée par M. Groen van Prinsterer. *Archives de la maison d'Orange*, V, 474 et 479.

» n'ont jamais, en semblable occurrence, obmis de 1576.
» requérir et obtenir priviléges nouveaux et bien loua-
» bles. A leur exemple, poursuivons ampliation et
» extension des priviléges, droits et libertez qu'avons
» reçus d'eux-mêmes, en une telle ouverture et oppor-
» tunité qui se présente [1]. »

Cette hardiesse n'allait pas à tous les esprits. Les 1577.
états-généraux reculèrent à l'idée d'exiger une modification aussi fondamentale dans les institutions du pays, et se contentèrent de négocier sur les trois premières bases indiquées par le prince d'Orange. Dom Juan ne montra d'hésitation que pour accepter la Pacification de Gand, et cette hésitation même prouve sa sincérité. L'union de Bruxelles [2], qui resserra le lien fédératif et 9 janvier.
intervint au milieu des négociations entamées, eut principalement pour objet de lui faire comprendre la nécessité de céder.

Le prince d'Orange avait compté sur un refus. Cette
fois sa perspicacité fut en défaut. Dom Juan déclara se 17 février.
soumettre aux conditions exigées de lui, et l'édit perpétuel de Marche en Famenne, que le roi, contre l'avis
de Granvelle, s'empressa de ratifier, sanctionna la ré- 7 avril.
conciliation [3].

Les trois principaux points accordés par Philippe étaient une amnistie sans restriction, le renvoi des soldats étrangers, l'acceptation de la Pacification de Gand; il prenait aussi l'engagement de réunir les états-géné-

[1] *Archives de la maison d'Orange*, V, 634.
[2] Voir la pièce dans le *Corps diplomatique* de Dumont, V, I, 285.
[3] *Ibid.*

1577. raux, mais il y avait loin de cette réunion pour un objet déterminé, aux sessions périodiques que Guillaume eût voulu introduire. De leur côté, les états promettaient de maintenir la religion catholique et de payer 600,000 florins; une partie de cette somme était destinée à la solde des troupes.

Ce résultat n'avait pas été obtenu sans peine. Plusieurs fois on s'était trouvé sur le point de rompre. Les envoyés de l'empereur et de l'évêque de Liége, acceptés comme médiateurs, avaient dû déployer une constance remarquable, pour empêcher le belliqueux dom Juan d'éclater et d'en appeler à son épée. Un parti avait multiplié les obstacles, afin de faire échouer les négociations; il avait fallu une sorte de surprise pour que la majorité des états-généraux, « désireuse d'éviter l'exé- » crable guerre civile [1], » votât l'arrangement, sans en référer une dernière fois au prince d'Orange et aux états de Hollande et de Zélande, qui étaient restés étrangers à ces négociations. Une scission nouvelle était à craindre, puisque ces deux provinces prétendaient ne pas être liées par une décision à laquelle elles n'avaient pas souscrit. Cette scission néanmoins n'eut pas lieu, car, de part et d'autre, on la redoutait. Les états-généraux adressèrent leurs excuses au prince d'Orange, qui répondit en exprimant l'espoir de voir maintenir en entier la Pacification de Gand; il se garda toutefois d'accepter l'édit perpétuel et de le faire publier dans les deux provinces où s'exerçait son autorité.

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 129.

Pour apprécier les raisons de ce refus, il convient de 1577.
bien préciser l'état de la question religieuse. La Pacification de Gand laissait aux états-généraux à décider du sort de la réforme en Hollande et en Zélande; elle maintenait partout ailleurs le catholicisme dominant, tout en suspendant l'exécution des placards « publiez sur » le faict d'hérésie, » aussi « jusqu'à ce que par les » estats-généraulx autrement en fust ordonné. » C'était, en d'autres termes, accorder provisoirement la liberté de conscience, moins l'exercice public du culte.

L'union de Bruxelles n'avait rien innové; la promesse de veiller à la « conservation de la foy et religion ca- » tholique » devait s'expliquer par les dispositions de la Pacification de Gand, et parut tellement inoffensive, que les réformés signèrent sans hésitation.

L'édit perpétuel avait été plus loin. Par l'art. 11, les états s'étaient engagés à maintenir *partout* le catholicisme, et cette disposition paraissait une menace aux états de Hollande et de Zélande, qui déjà l'avaient aboli. A la rigueur, on pouvait aussi y voir un empiétement sur la mission réservée, par la Pacification de Gand, à l'assemblée future des états-généraux.

Avant de devenir définitif, l'édit perpétuel fut soumis
à certains préliminaires. Dom Juan ne fit son entrée à 1er mai.
Bruxelles qu'après la réception de la ratification royale et le départ des soldats espagnols. Son premier soin fut d'étendre aux dix-sept provinces des Pays-Bas la réconciliation qui avait été acceptée seulement par quinze d'entre elles. Ses avances au prince d'Orange furent inutiles, et il ne parvint pas davantage à obtenir des états-

1577. généraux qu'on avisât aux moyens de le contraindre à accepter les conditions communes. Dès lors, la rupture de la bonne intelligence avec les provinces réconciliées ne fut plus douteuse.

En effet, deux mois à peine s'étaient écoulés, que le nouveau gouverneur quitta Bruxelles. Une visite à faire à Marguerite de Valois, la belle et galante épouse de Henri IV, qui se rendait aux eaux de Spa, n'était qu'un prétexte dont il profita pour se mettre en possession de
24 juillet. la citadelle de Namur. Cette forteresse lui fut livrée par les fils du comte de Berlaymont. Il voulait, disait-il, se garantir de complots ourdis contre sa personne.

Cette voie de fait, qui fut reprochée à dom Juan par ses partisans mêmes, lui valut des accusations de mauvaise foi, et on invoqua la condescendance du cabinet de Madrid, pour soutenir qu'il ne s'était montré de facile composition sur les conditions imposées, que parce qu'il était décidé à ne pas les tenir.

Il est difficile de croire que Philippe, en traitant, n'ait pas conservé quelque espoir de se débarrasser plus tard des bornes mises à l'exercice de son autorité. Mais on irait trop loin, en admettant que, de sa part, il n'y ait rien eu de sérieux dans les négociations qui préparèrent le traité de Marche-en-Famenne. L'ordre d'en finir à tout prix [1], expédié à dom Juan, fut sincère; la situa-

[1] *Quoquo modo ac quibusque posset conditionibus*, dit Tassis, dans son *Commentaire. Analecta belgica*, IV, 246. Voir aussi, dans les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17385, une pièce intitulée : *Instrucion secreta que el rey don Felipe II dio al señor don Juan de Austria, quando yva a governar a Flandes.*

tion générale de la monarchie, ses rapports avec les 1577.
autres puissances, faisaient à Philippe une loi d'apaiser cette insurrection qui dévorait ses finances, et son premier soin, quand il crut la paix faite, fut de désarmer. « On avoyt ici, écrivait-on de Madrid aux états » de Brabant, dénommé devant l'accord en Flandres » beaucoup de capitaines, mais ils sont en partie cassez, » et de ceux qui demeurent, ne se entend qu'ils lèvent » aucuns soldats [1]. »

A cet ordre que reçut dom Juan, on ajouta toutefois la recommandation de sauvegarder les intérêts du catholicisme. Avant d'agréer la Pacification de Gand, il fallut au monarque, pour mettre sa conscience en paix, un avis de plusieurs évêques et de docteurs de l'université de Louvain, qui déclarèrent que cet acte « ne con- » tenoit rien qui préjudiciast à la saincte foy et religion » catholicque, apostolique et romaine, ains au contraire » en advantaige d'icelle, se trouvant les affaires des » Pays-Bas ès termes où pour lors se trouvoyent [2]. »

En effet, la Pacification de Gand n'accordait pas, au moins d'une manière définitive, la liberté de religion que Philippe ne consentit jamais à admettre; elle suspendait simplement l'exécution des édits de Charles-Quint, jusqu'à décision à prendre de concert avec les

[1] *Archives de la maison d'Orange,* VI, 2. Nous pourrions sur ce point multiplier les citations; mais nous nous contenterons de signaler encore deux lettres de Granvelle, qui prouvent combien le cabinet de Madrid prenait la réconciliation au sérieux et la désirait. *Ibid.*, 74 et 247.

[2] Art. 2 de l'édit perpétuel. C'est la traduction exacte de la déclaration faite par les évêques. Voir la pièce dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* XIV, 6.

1577. états-généraux, et l'on espérait bien obtenir, d'une assemblée où les catholiques seraient en majorité, des mesures propres à maintenir l'omnipotence du catholicisme. Évidemment si la dissimulation avait été chose arrêtée, elle ne pouvait être plus utile que sur le point capital du débat.

Pour dom Juan, la rupture avec les états fut amenée par les circonstances, et non préparée de longue main, comme souvent on l'a dit. L'autorité du gouverneur général était restreinte par la Pacification de Gand; on voulut la diminuer encore. Sans doute, l'administration espagnole avait donné au pays de trop justes droits de se montrer défiant, pour qu'il s'endormît sur la foi des conditions récemment souscrites; mais cela ne justifie pas le manque de procédés [1]. Dom Juan dut y être d'autant plus sensible, qu'il avait montré une confiance vraiment chevaleresque, en se mettant à la merci des insurgés sans autre garantie que la foi donnée [2]. Dans toutes ces circonstances, il sentit la main du prince d'Orange, qui avait refusé d'accueillir l'édit perpétuel, et qui per-

[1] Nous avons à ce sujet de curieux détails dans le *Commentaire* de Tassis. Nous y lisons, par exemple, que d'Arschot, caractère irrésolu, qui penchait tantôt vers la cause du roi, tantôt vers celle de l'insurrection, mais qui se montra constant au moins dans ses prétentions orgueilleuses; que d'Arschot, disons-nous, disputa la préséance au frère de son souverain. Nous y lisons encore que, dans les négociations du traité de Marche-en-Famenne, dom Juan, outré du manque d'égards qu'on lui montrait, faillit jeter sa sonnette d'argent à la tête d'un député des états. *Analecta belgica*, IV, 241, 246 et 259. Voir aussi Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, I, 455.

[2] *Sonder guarde*, dit le protestant Bor, *op het goet betrouwen dat hy hadde op den raad van state en de staaten-generaal*. OORSPRONGK, BEGIN EN VERVOLGH DER NEDERLANDSCHE OORLOGEN, I, 805.

sistait à se tenir à l'écart, répondant par des paroles éva- 1577.
sives à la demande d'une adhésion.

Ces difficultés sur l'étendue de l'autorité de dom Juan étaient autant de blessures à l'amour-propre d'un prince qu'avaient enorgueilli d'éclatants succès militaires; mais ce n'était pas tout : bientôt il lui revint de divers côtés qu'un complot, émanant d'un parti connu, était formé pour s'assurer de sa personne. Les rapports n'étaient peut-être pas fondés. Pour l'explication des faits, il suffit qu'ils ne fussent pas dépourvus de vraisemblance [1]. Le prince d'Orange qui, dès l'arrivée de dom Juan en Belgique, avait proposé de l'arrêter, pouvait fort bien projeter sur lui le renouvellement de la voie de fait récemment exécutée sur plusieurs membres du conseil d'état; une rupture éclatante avec le roi se fût ensuivie, et c'était le résultat auquel allait désormais tendre sa politique. On doit tenir compte aussi des intrigues de la cour de France, qui avait, à fomenter l'insurrection, le même intérêt que Philippe à l'étouffer [2].

Quant au prince d'Orange, quel jugement faut-il porter sur sa conduite dans cette affaire? Les inutiles conférences de Bréda venaient de démontrer, et l'expérience devait démontrer mieux encore par la suite, qu'il n'était pas de transaction possible entre Philippe et la réforme. La question de la liberté religieuse, remise à la décision

[1] Haræus dit que les serviteurs de dom Juan interceptèrent une lettre où les états-généraux, avant la rupture déclarée, envoyaient au magistrat de Namur un ordre d'arrestation. *Annales ducum Brabantiae*, III, 259. Voir aussi ce que dit M. Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, VI, 42.

[2] Voir un rapport de Schonberg à Henri III. *Ibid.*, 57.

1577. des états-généraux, pouvait se vider amiablement, mais à la condition seulement que le monarque n'intervînt pas. Avec lui, il n'y avait de choix qu'entre l'émancipation du pays et la dépopulation des provinces septentrionales, où dominait la réforme [1]. Croire que des hommes qui avaient déjà fait tant de sacrifices à une cause sainte se résignassent sans lutte à l'alternative de l'apostasie ou de l'émigration qu'on leur offrait, c'eût été simplicité. Restait donc l'indépendance, comme but final auquel il fallait tendre.

Le prince d'Orange comprit tout cela, et y conforma sa conduite. Il chercha d'abord à empêcher le traité avec dom Juan, en proposant des conditions qu'il crut inacceptables. Puis, quand il se vit déçu dans son attente, il s'attacha à nourrir l'inquiétude des esprits, et finit par déterminer une rupture. Restait à empêcher la réconciliation; il y parvint également, comme nous allons le dire. Ses manœuvres ne furent pas toujours loyales, on doit le reconnaître. Mais, avant de le condamner, il convient de se demander si l'intérêt de la liberté religieuse ne lui faisait pas une nécessité de cette conduite; s'il n'y avait pas juste cause à sa méfiance envers l'Espagne, et à sa conviction qu'un traité avec Philippe ne serait jamais qu'une courte trêve.

Dès que dom Juan se fut emparé du château de Namur, le prince d'Orange conseilla de l'attaquer, pour ne pas lui laisser le temps d'appeler des renforts. Mais les états-généraux hésitaient à recommencer la guerre;

[1] A ce propos, voir des renseignements dans les *Archives de la maison d'Orange*, V, 69.

une résolution aussi hardie leur convenait peu, et ils préférèrent négocier encore [1]. 1577.

Dom Juan montra les intentions les plus conciliantes. Il reconnut la nécessité de son départ, le retour de la confiance devenant, à son égard, impossible depuis les derniers événements; en conséquence, il promit de solliciter son rappel et de se retirer, jusqu'à l'arrivée de son successeur, à Luxembourg, d'où il eût continué son espèce d'intérim. Les états-généraux étaient partagés. La majorité néanmoins semblait acquise au parti pacifique, et tout présageait aux négociations une issue favorable. Cet espoir fut trompé.

Quoiqu'il comptât des partisans dans la noblesse et le clergé, le prince d'Orange ne pouvait s'attendre à trouver là l'énergie de résistance que réclamait l'exécution de ses plans. La réforme s'était propagée surtout dans le peuple [2]; c'est sur le peuple, sur la *com-*

[1] Sur ces démêlés entre dom Juan et les états-généraux, nous possédons, dans le 1er volume des *Analecta belgica* de Burmann, un document très-détaillé; il est intitulé : *Succincta narratio earum rerum quae, inter serenissimum Joannem Austriacum, ab eo tempore quo in arcem Namurci se recepit, et ordines Belgii, donec ad arma ventum est, acta sunt.* L'auteur est Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendoncq, trésorier général des finances, catholique modéré, qui fit d'abord de l'opposition à Granvelle, se joignit ensuite à Viglius contre le duc d'Albe, servit à dom Juan d'intermédiaire avec les états, l'abandonna quand la guerre fut déclarée, et se réconcilia définitivement avec le roi à l'époque des conférences de Cologne. Le texte français de sa *Narration*, publié par M. de Reiffenberg, dans le tome X des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, est moins détaillé que le texte latin donné par Burman.

[2] On lit, dans une lettre du comte Jean de Nassau au landgrave de Hesse : *So ist auch bisz dahero von den General-Stadenn und Fürnembsten derselben Landenn niemandts dan allein der Herr Printz und beneben seiner*

1577. *mune,* comme on disait alors, qu'il s'appuya, pour obtenir de *bonnes et fermes résolutions* [1]. Tactique audacieuse que ne pouvait comprendre Granvelle, l'homme du pouvoir et de l'autorité légale : « Je suis en opinion, » écrivait-il à ce sujet, que le prince d'Orange, quelque » bonne mine qu'il tienne, se doibt trouver bien em- » pesché et perplex, reposant sur ses épaules chose de » si grand poix, et doibt craindre d'estre abandonné et » de faire aussi malvaise fin que tous ceux qui s'eslèvent » contre leur prince naturel, et font fondement sur une » commune, ayant donné tant d'audace et d'auctorité au » peuple pour le gaigner, à la fin vraisemblablement il » n'en disposera à sa voulonté, et se pourroit ung jour » trouver en ung tel estonnement qu'ils le livreroient » eulx-mesmes [2]. »

A la multitude, ainsi mise en mouvement, il fallait des chefs; on lui donna les colléges des dix-huit, qui se formèrent dans nos principales cités, à l'époque de la rupture avec dom Juan [3]. Établis en haine des magistratures municipales, où siégeaient soit des *espagnolisés,* soit des membres de l'aristocratie bourgeoise, hostiles comme tels aux mesures extra-légales, ces colléges

G. die von Holl. und Zeelandt und hien und wieder in den Provincien DER ARM GEMEIN MANN *gewesen, so sich zue der Religion öffentlich erclertt, und derselben ernstlich angenommen hette.* ARCHIVES DE LA MAISON D'ORANGE, VI, 311.

[1] Expressions qui se trouvent dans une lettre des députés de Hollande et de Zélande à Guillaume. *Ibid.,* VI, 162.

[2] *Ibid.,* VI, 339.

[3] Sur les attributions des dix-huit, il n'y a rien de plus précis que cette phrase du protestant Languet : *Octodecim viri creati sunt in pluribus urbibus ad tuendam populi libertatem.*

devinrent des centres de réunion pour tous les révolutionnaires extrêmes. Le caractère de l'autorité qu'ils s'attribuèrent, ressort suffisamment de cet aveu significatif consigné dans les résolutions des états-généraux, à l'époque où la perte de la bataille de Gembloux les contraignit à quitter Bruxelles pour se retirer à Anvers : 1577.
« Les estats ont conclu de communicquer avec les dix-
» huit advoyez des nations, afin de les induire à *souffrir*
» leur retraite [1]. »

Il est dans la destinée des opinions modérées de subir la loi, non de la faire aux autres. Les hommes qui voulaient rompre complétement avec l'Espagne, ne tardèrent pas à dominer dans la plupart des villes. A Bruxelles, sans autre titre que la confiance tacite de la multitude, ils s'emparèrent du gouvernement [2] et contrôlèrent les états-généraux, dont les délibérations, nous venons d'en fournir la preuve, cessèrent bientôt d'être libres [3].

Une décision, due à ce système d'intimidation, admit dans cette assemblée nationale les députés de Hollande et de Zélande. Elle était grave, et dut être emportée de haute lutte. En persistant à ne pas accepter l'édit perpétuel, ces deux provinces s'étaient placées dans un état

[1] *Archives de la maison d'Orange,* VI, 266.

[2] A ce propos, voir une lettre dans les *Archives de la maison d'Orange,* VI, 262.

[3] On lit dans Bor : *De staten en konnen hen ook niet excuseren dat de gemeente van Brussel tumultuaerlyken komen in haer vergaderingen om hen met forse te doen resolveren vele saken na haren appetyt en bose intentien, dewyle sy wel vermochten een ander stad te kiesen en nemen om hen te vergaderen, daer toe sy ovér lange versocht waren geweest, daer sy vryer souden syn geweest en 't gemeen volk min oproerig dan te Brussel.* OORSPRONGK, BEGIN, enz., I, 887.

1577. de rébellion notoire; accueillir leurs représentants, c'était s'associer à leur *félonie*.

19 août. A peine arrivés, ces hommes identifiés avec le système du prince d'Orange, manifestèrent leur présence, en faisant adopter des mesures dont le caractère n'était pas douteux : démolition des citadelles d'Anvers et de Gand, demande d'assistance à l'électeur palatin, l'une des colonnes du protestantisme en Allemagne [1]. Avec eux, il était impossible que les idées de conciliation prévalussent. Les négociations avec dom Juan, déjà fort avancées, allaient en fournir la preuve.

La difficulté principale consistait dans la possession des trois places de Namur, Marienbourg et Charlemont, et de quelques autres forteresses moins importantes. Dom Juan, qui ne voulait d'abord s'en dessaisir à aucun prix, finit par céder aux instances de ceux qui l'entouraient, et par proposer aux états l'évacuation immédiate de la ville et du château de Namur; celle des autres places devait s'effectuer, aussitôt qu'il aurait été satisfait, de la part de ses adversaires, au traité à conclure. Quant à lui, il se proposait, ainsi que précédemment il l'avait annoncé, d'aller à Luxembourg attendre son successeur [2].

Ces conditions étaient si raisonnables, que les révolutionnaires extrêmes ne trouvèrent rien à objecter. Le
23 septembre. jour où l'assemblée adopta les propositions de dom Juan, l'opposition des députés de Hollande, à qui ap-

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 161.

[2] La copie de cet accord se trouve parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17383.

partenait le droit de présider pendant cette semaine, 1577.
se borna à demander la remise du vote définitif jusqu'à l'arrivée du prince d'Orange, dont ils venaient de recevoir une lettre datée d'Anvers. On leur répondit que ce motif ne pouvait entraver la discussion, et la majorité se rangea à cet avis.

Guillaume avait longtemps résisté aux instances de ses partisans, qui l'appelaient à Bruxelles pour y dominer le mouvement; il ne voulait pas, disait-il, que sa présence servît de brandon de discorde et de prétexte aux *mauvais esprits* [1] pour semer la division [2]. Il désignait ainsi ceux qui redoutaient sa venue, parce qu'ils voyaient en lui la réforme personnifiée. Sa résistance n'était que tactique : il voulait obliger les états à lui en faire eux-mêmes la demande, et, pour les y amener, les moyens ne lui manquaient pas. Un contemporain nous apprend que « le prince avoit jà tant gaigné le peuple, de quelle » religion qu'il fust, que si l'on ne se fust condescendu » à tant d'instances qu'il avoit fait pour le faire venir, » il l'eust appelé de mauvaise grâce [3]. »

[1] *Archives de la maison d'Orange*, V, 539.

[2] « Voyant l'ambiguïté et diversité où les affaires se passent, lit-on dans » une lettre de Guillaume à Marnix, et comme quelques-ungs, plus affec- » tionnez au parti espaignol et à quelque changement d'affaires, que au » bien du pays et service des estatz, taschant par plusieurs menées, comme » par dessoubz terre, de désunir lesdicts estatz, trouveroyent facilement » par ma présence audit Bruxelles, occasion d'y mordre, et en faire leur » prouffyt, tant pour le regard de la diversité de nostre religion que pour » plusieurs aultres raisons..... » *Ibid.*, 533.

[3] Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*, p. 202. Schetz, dans sa narration, dit aussi : *Magis expedire ut, et ex ordinum decreto, et cum pacto publicae fidei (princeps) accersatur, quam si extra ordinem* PLEBIS ARBITRIO PER TUMULTUM *invehatur*. ANALECTA BELGICA de Burmann, I, 96.

1577. 6 septembre. La résolution de l'inviter à se rendre à Bruxelles fut prise peu de jours avant le vote que nous venons de rappeler, et le prince aussitôt se mit en route. Il n'y eut, dans cette décision des états, rien de sincère ni de spontané. Elle passa à la simple majorité [1], après de longues hésitations. On dut plus d'une fois revenir à la charge, et finir par déployer ce système d'intimidation, qui déjà avait introduit dans l'assemblée des états-généraux les députés de Hollande et de Zélande, et ouvert l'entrée de la capitale à leurs soldats [2]. Les craintes des partisans du prince au moment de son départ [3], l'attitude menaçante du peuple dans certaines circonstances où il crut la liberté de son idole menacée [4], montrent bien tout ce qu'il y avait de faux et d'incertain dans la situation.

Certes, ils avaient raison d'hésiter, ceux qui ne voulaient que le rétablissement de l'ordre constitutionnel

[1] *Hoewel daer vele jegens waren*, dit Bor, I, 872.

[2] Il y a dans les *Archives de la maison d'Orange* (V, 540) une curieuse lettre d'un capitaine à la solde du prince; elle commence ainsi : « Monsi-
» gneur, nous sommes entrés dedans la ville de Bruxelles, nullement du
» gré de M. le doucq d'Arschot, mais bien avec consentement du peuple,
» lequel commençoit desjà à mutiner pour nous faire entrer par force....»

[3] Voir notamment une lettre adressée à Marnix, dans les *Archives de la maison d'Orange*, VI, 178.

[4] On lit dans une lettre de Languet : *Accidit nuper Bruxellis ut, ob quaedam graviora negotia, Orangius et reliqui proceres manerent in senatu usque ad horam secundam pomeridianam. Quidam cives certiores facti Orangium ex senatu nondum esse reversum, suspicati sunt aliquid incommodi ipsi accidisse; quare, correptis armis, quidam eorum portas urbis occupaverunt, alii ad curiam contenderunt, quos cum de fenestra allocutus esset Orangius, ac omnia bene se habere dixisset, sedatus est tumultus, et cives arma deposuerunt.* Ibid.

et le départ des étrangers, c'est-à-dire un gouvernement 1577.
national sans changement de religion ni de souverain [1]. Invoquer la présence de l'homme qui, depuis dix ans, dirigeait l'insurrection et la poussait maintenant vers l'émancipation politique et religieuse, c'était assurer la prépondérance à la réforme, donner un tout autre caractère à la résistance, porter un coup sensible à Philippe, qui regardait ce même homme comme un ennemi personnel. Aussi Granvelle pouvait-il écrire : « Je ne » sçay ce que dira Sa Majesté, depuis que les estatz ont » appelé le prince d'Orange, et se gouvernent à sa vou- » lonté [2]. »

L'arrivée de Guillaume à Bruxelles eut lieu le jour même où avait été voté l'arrangement. Tout semblait terminé. Philippe venait d'autoriser dom Juan à quitter la Belgique, et il se montrait disposé à lui donner Marguerite de Parme pour successeur [3]; ses dépêches respiraient le désir de vivre en paix avec les états, et il y avait même des paroles de désapprobation pour son frère. A ces apparences pacifiques allait brusquement succéder une formelle déclaration de guerre.

Plusieurs membres des états avaient quitté la séance, pour aller à la rencontre du prince d'Orange; ils étaient absents au moment du vote qui ratifia l'arrangement

[1] On comprend assez difficilement l'aveuglement de l'abbé de St-Pierre de Gand, qui, parlant du prince d'Orange et de ses soldats, avait dit au ministre Taffin, qu'ils *avoyent en cage les oyseletz, et qu'ils esperoyent aussy avoir le grand oyseau.* Ibid., 578.

[2] *Ibid.*, 205.

[3] Voir une lettre de Granvelle dans les *Archives de la maison d'Orange*, VI, 203.

1577. conclu avec dom Juan, et se récrièrent contre la précipitation prétendument apportée dans cette affaire. Pour leur donner quelque satisfaction, on convint que les députés qui avaient été chargés de négocier avec dom Juan feraient, devant Guillaume qui les reçut en son hôtel, un nouvel exposé des motifs développés dans l'assemblée des états. Le projet fut une seconde fois discuté, et le prince, satisfait d'un précédent dont il espérait profiter, finit par approuver le traité avec quelques légères modifications.

Il fut ensuite question du sort réservé aux fonctionnaires qui avaient suivi dom Juan. Les uns soutinrent qu'à cet égard il y avait eu décision; les autres, simple proposition. La discussion fournit à Guillaume un prétexte de demander qu'on en référât aux états : ils pouvaient, disait-il, aisément se rappeler s'il y avait eu résolution définitive. L'affaire fut donc de nouveau portée devant l'assemblée générale, qui revint sur ce qu'elle avait réellement décidé. On alla plus loin encore : le parti du prince fit ajouter, aux conditions précédemment arrêtées, trois clauses qui ne pouvaient être acceptées. L'une d'elles portait sur l'institution d'un conseil d'état, organisé de façon à ôter tout pouvoir au gouverneur général.

Octobre. Dom Juan, comprenant d'où le coup partait, répondit par un refus positif, et par une déclaration où il rejetait sur ses adversaires la responsabilité de cette guerre nouvelle. Guillaume répliqua en publiant des lettres interceptées, documents dont sans doute il s'était servi
Décembre. pour entraîner les états, et en faisant déclarer dom Juan

ennemi public. Il fut assez singulier de voir le frère et 1577.
le lieutenant de Philippe proscrit, au nom de ce dernier, à la délibération de son *très-chier et féal cousin*, messire Guillaume de Nassau, prince d'Orange.

Ces lettres, dont la divulgation fit grand bruit, étaient de dom Juan et de son secrétaire Escovedo. Le hasard les avait fait tomber aux mains du roi de Navarre, depuis Henri IV, qui s'empressa de les transmettre à son ami le prince d'Orange. C'est Marnix, l'intrépide champion de la réforme, qui fut chargé de les déchiffrer; il le fit inexactement, au dire de ses adversaires; mais ces inexactitudes, en tout cas, ne peuvent avoir porté sur des points essentiels [1].

Évidemment, la signification de ces lettres a été dénaturée. Les unes sont antérieures, les autres postérieures à l'époque où dom Juan quitta Bruxelles. Il résulte des dernières qu'il y eut de sa part, mais à une époque où déjà sa rupture avec les états était décidée, un projet formé pour s'emparer de plusieurs citadelles. En examinant attentivement les autres (et celles-là seules importent pour apprécier sa mission), on y voit ce prince inquiet, mécontent de sa position, appelant l'attention de Philippe sur les mesures à prendre en cas de rupture. Cette partie de la correspondance dénote de la méfiance, des craintes, des espérances vagues, mais rien de plus [2].

[1] Voir une lettre de Schetz, dans les *Archives de la maison d'Orange*, VI, 128. Voir aussi ce que dit Van Reidt de l'aptitude de Marnix à trouver le sens des documents chiffrés. *Belgarum aliarumque gentium annales*, p. 302.

[2] Voir *Sommier discours des justes causes et raisons qu'ont constrainct les estats generaulx des Pays-Bas de pourveoir à leur deffence contre le sei-*

1577. Guillaume et son parti avaient manifesté leur force en faisant rejeter les propositions de dom Juan. Mais il existait, dans le parti révolutionnaire, une fraction qui ne voulait pas du protestantisme, et qui, n'osant pas trop ouvertement exprimer ses désirs, recourut aux moyens détournés pour se soustraire à l'empire exercé sur elle par les révolutionnaires extrêmes. Son chef était Philippe de Croy, duc d'Arschot. Longtemps il s'était montré contraire au mouvement insurrectionnel [1], à ce point même que, sous l'administration du duc d'Albe, il avait accepté, sollicité peut-être, une pension de 4,000 livres sur le produit des biens confisqués [2]; puis il y avait accédé, mais uniquement par nécessité, en conservant une attitude hostile aux opinions religieuses et aux prétentions personnelles du prince d'Orange. Ce fut lui qui, en haine de Guillaume, appela en Belgique l'archiduc Mathias, le propre neveu de Philippe et le frère de deux autres princes, Ernest et Albert, à qui plus tard échut successivement le gouvernement de nos provinces [3].

gneur don Jehan d'Austrice. Anvers, 1578. In-4° de 120 pages. A la suite se trouvent 96 pages contenant les lettres interceptées, texte espagnol avec traduction française. A ce pamphlet, il faut joindre les deux suivants, qui sont les plus importants de la polémique soulevée à cette occasion : *Recueils d'Arétophile*, in-4° de 128 pages, et *Épîtres antibelgiques*, in-4° de 79 pages.

[1] C'est lui qui, en 1566, opposa à la célèbre médaille des *gueux*, une autre médaille à l'effigie de la Vierge de Hal, démonstration naturellement fort exaltée par Strada, I, 189.

[2] Gachard, *Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservés dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre à Lille*, p. 391.

[3] A consulter, sur le caractère de la mesure, un pamphlet de 62 pages in-4°, intitulé : *Oraison des ambassadeurs du Sérénissime prince Mathias, archiduc d'Austriche*, etc. Anvers, 1578.

La mesure ne manquait pas de certaine adresse. Elle 1577.
devait servir à neutraliser l'influence prépondérante du prince d'Orange; elle fournissait en même temps un médiateur auprès de Philippe, qui pouvait craindre une rupture avec la branche cadette de sa famille, et était tenu en conséquence à user de ménagements avec l'archiduc. Cette dernière éventualité n'échappa point à la perspicacité de Granvelle : « Il ne nous manquerait » plus, écrivait-il à dom Juan, que la division dans la » maison d'Autriche, pour achever de ruiner tout [1]. »

Guillaume, au pouvoir duquel on espérait porter une mortelle atteinte, montra alors quelle supériorité d'esprit il possédait sur son adversaire. On s'était caché de lui, et il eut occasion de le rappeler plus tard dans les termes suivants : « Il est notoire à tout le monde que » j'ay faict tous extrêmes debvoirs pour faire recebvoir » l'archiducq et honnorer par deçà, comme certes il » mérite, nonobstant que ceux qui le firent venir ne » m'en communiquèrent jamais rien, jusques à ce qu'il » fust à nos portes [2]. » Il avait donc droit de se montrer offensé. Mais, en contrariant le choix du jeune prince, en refusant d'accepter ce que nous appellerions aujourd'hui un fait accompli, il s'exposait à mécontenter un parti nombreux, et à rompre l'union des provinces [3]. Mieux valait, il le comprit, faire servir la cir-

[1] *La empresa del archiduque Mathias.... dara trabajo* à *V. Alt... no nos faltaria otra cosa has tantos otros males que la division en la casa, para acavar de ruynar lo todo.* Archives de la maison d'Orange, VI, 195.

[2] *Ibid.*, VII, 237.

[3] La *mira sagacitas* de Guillaume et les motifs de sa conduite sont

1577. constance à la réalisation de son plan d'organisation intérieure.

Ce plan peut se résumer en quelques lignes : attribuer aux états-généraux, en renforçant l'élément démocratique, la portion essentielle de la souveraineté; confier le pouvoir exécutif à un conseil d'état nommé par l'assemblée et placé sous sa dépendance. C'est précisément le système qu'adoptèrent plus tard les provinces de l'union d'Utrecht. Seulement, comme une forme franchement républicaine n'était pas possible alors, et qu'elle eût enlevé à la révolution l'appui des princes étrangers, il fallut bien faire une part, mais une part insignifiante, au principe monarchique.

6 décembre. Les articles imposés à l'archiduc furent rédigés d'après ces idées. Voici les principales dispositions du document : au gouverneur général, comme aux fonctionnaires de tout rang, obligation de prêter serment aux états, en même temps qu'il le prêtait au roi; obligation aussi de « gouverner le pays, » avec un conseil nommé par les états-généraux, et où tout devait se décider à la pluralité des voix, modification importante puisque, jusqu'alors, le conseil d'état n'avait fait que donner des avis; « ès affaires de grande conséquence et qui tou-
» chent la généralité, comme sont les contributions,
» levées d'argent, acceptation de paix ou de guerre,
» alliances avec des princes étrangers ou choses sem-
» blables, » défense de décider sans le consentement des états-généraux; même défense, en cas de change-

bien exposés dans le *Commentaire* de Tassis. *Analecta belgica* de Hoynck Van Paependrecht, IV, 286.

ment à apporter aux lois existantes; faculté aux états-généraux et aux états des provinces de s'assembler, « toutes les fois qu'ils voudront et qu'ils le trouveront » bon. » 1577.

Avec de telles garanties, la personne du monarque ou celle du gouverneur général importait peu.

Chef d'un parti qui puisait sa force dans le peuple, Guillaume eût même voulu que les états-généraux, « devant que de rien conclure, feussent tenus de faire » rapport aux notables et à la commune, veu qu'il » estoit plus que raysonnable que ce qui touchoit un » chascun, feut aussi consenti par un chascun. » Cette disposition eût été le complément de l'œuvre, en donnant une tout autre importance à l'action constitutionnelle du tiers état; mais elle restreignait notablement les prérogatives des deux premiers ordres, et fut repoussée par eux [1].

Pour mieux assurer l'exécution de son plan, le prince d'Orange donna à ses partisans la majorité dans le conseil d'état [2], et se fit déférer, avec le titre de lieutenant général, ce qu'on pourrait appeler la tutelle de l'archi-

[1] M. Groen Van Prinsterer *(Archives de la maison d'Orange*, VI, 260) nous apprend que la pièce donnée par Meteren n'est qu'un projet, et qu'il faut prendre dans Bor les conditions définitivement imposées à Mathias. En effet, les deux pièces diffèrent, et nous en fournissons la preuve, en citant une disposition simplement projetée que le premier de ces chroniqueurs présente comme définitive. Mais la différence n'existe que sur quelques points, et notre texte français, emprunté à Meteren, est la traduction littérale des dispositions corrélatives qui se trouvent dans Bor. Dumont qui, dans son *Corps diplomatique* (V, I, 214), a suivi Meteren, n'a donc donné qu'un projet au lieu du texte adopté.

[2] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 270.

1577. duc, qui n'avait que dix-neuf ans [1]. Peu de semaines auparavant, l'intervention du tiers état, tout dévoué à sa personne, lui avait valu la dignité de ruwart de Brabant, dignité essentiellement révolutionnaire, qui ne s'accordait d'ordinaire qu'en cas de conflit avec le souverain. Malgré le système de terreur organisé dans la capitale par le collége des dix-huit, et la pression que les révolutionnaires extrêmes exerçaient sur l'assemblée [2], les deux premiers ordres s'étaient montrés peu disposés à décréter la mesure [3]; quelques-uns avaient même déclaré « ne vouloir obéir à celui qui seroit de » contraire religion à la catholicque; mais il entra sou- » dain en la chambre telle multitude de peuple, que » les estats furent contraints de s'accommoder à son » vouloir [4]. »

Durant ces discussions, la guerre se préparait. Dom Juan, après sa rupture avec les états, s'était retiré à Luxembourg, pour y attendre les troupes italiennes et espagnoles que lui amena, bientôt après, Alexandre Farnèse, fils de cette Marguerite de Parme dont nous avons dit l'administration en Belgique. Guillaume avait conseillé de prendre l'offensive, et de ne pas laisser à l'ennemi le loisir de se renforcer; si l'avis fut négligé, on le dut surtout aux jalousies de la faction aristocratique.

[1] Tassis dit qu'il était sous la *férule* du prince d'Orange, et que le peuple l'appelait son *greffier*. *Analecta belgica*, IV, 289.

[2] A ce sujet, voir des détails dans Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, I, 472.

[3] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 208.

[4] Voir l'extrait d'une relation insérée par M. Gachard, dans son *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 27.

Ce fut au contraire dom Juan qui attaqua. Il vint, dans les plaines de Gembloux, remporter une victoire facile : la plupart des soldats nationaux étaient des recrues, que leurs officiers abandonnèrent pour courir à une noce [1]. 1578. 31 janvier.

La nouvelle de l'échec jeta le trouble et la consternation dans Bruxelles, qui n'était qu'à quelques lieues du champ de bataille. Sans l'intervention du prince d'Orange, le peuple irrité se fût livré à des voies de fait contre certains nobles, qu'il voulait, non sans motifs, rendre responsables du désastre [2]. Aux scènes de désordre qui éclatèrent alors, se rapportent ces lamentations d'un conseiller de dom Juan : « Tout se » maisne et confond par la populace, j'entends l'ordure » et seullement personnes turbulentes, demandant jecter » la religion et le roy par terre, et ceulx-là seuls com- » mandent ou bien forcent les aultres [3]. »

Avec plus de résolution, dom Juan eût peut-être consommé la restauration dans les provinces méridionales. Mais, au lieu de marcher sur la capitale, comme il semble en avoir eu la pensée, il s'amusa à conquérir quelques places d'une moindre importance, Louvain entre autres dont il fit le siége du gouvernement, en

[1] Celle du seigneur de Berzèle avec la veuve du marquis de Berghes. On voit que, pour vaincre, les soldats de dom Juan n'avaient pas grand besoin de l'indulgence plénière que Grégoire XIII leur envoya.

[2] On lit dans une lettre de Languet : *Ubi Bruxellas pervenit fama profligati exercitus, populus, correptis armis, coepit furere, et, nisi se interposuisset Orangius, volebat vim inferre proceribus, quorum consiliis hactenus administratum est bellum ; nam non est dubium quin acceptae cladis culpa penes ipsos sit.* Archives de la maison d'Orange, VI, 297.

[3] *Ibid.*, 341.

1578. attendant mieux. Dans ces entrefaites, l'Espagne perdait en Hollande les dernières villes qui lui fussent restées fidèles.

Pour le parti national, l'échec eut au moins ce résultat heureux, de faire comprendre la nécessité de l'union et de la vigilance [1]. Les états-généraux se décidèrent pour un puissant effort. Aux ressources que fournissait le pays, ils pouvaient joindre des secours étrangers : Élisabeth, après avoir hésité longtemps, venait de leur prêter une somme considérable; on l'employa à lever en Allemagne des troupes, dont le commandement fut confié à Jean Casimir, frère de l'électeur Palatin. C'était un chef militaire d'une capacité fort médiocre, et Granvelle disait de lui avec raison : « N'ay jusque oyres en» tendu qu'il aye faict exploict de guerre d'importance, » robbé et pillé si [2]. »

Cette invitation, adressée à un ardent sectateur de la réforme, était l'œuvre du parti protestant, à qui la circonspection du prince d'Orange semblait de la tiédeur; le parti catholique, contrarié dans ses projets sur Mathias, répondit en traitant avec le duc d'Anjou [3]. Cette candidature n'était pas nouvelle. Par une coïncidence assez remarquable, elle était déjà entrée dans les vues

[1] On lit dans une lettre écrite par Marie, fille du prince d'Orange, à son oncle le comte Jean de Nassau, lettre destinée à lui donner des détails sur la bataille de Gembloux et la consternation qui en résulta : *Doch hoff ich das dasselbige orsach wert sein das dygenige dy so lange geslaffen haben, eyns auffgeweck werden sein.* Ibid., 295.

[2] *Ibid.*, 414.

[3] Ce personnage est souvent indiqué, surtout dans les documents contemporains, sous le nom de duc d'Alençon, qui était le sien, avant qu'il prît, en 1576, celui de duc d'Anjou.

de Guillaume, qui persistait à faire de l'alliance fran- 1578.
çaise la base de sa politique extérieure, et se proposait de donner aux Pays-Bas ce jeune prince pour protecteur et même pour souverain. Toutefois, il avait momentanément abandonné ce projet; Henri III désapprouvait les prétentions de son frère, et si ce dernier n'arrivait pas en Belgique fortement appuyé, il ne pouvait être qu'un embarras de plus.

Au sein des états-généraux, la discussion à ce sujet fut longue et vive. Les provinces d'Artois et de Hainaut menaçaient déjà alors du schisme qui s'accomplit l'année suivante, et Guillaume comprit la nécessité de céder à leurs désirs. Mais, cette fois encore, il parvint à détourner le coup porté à son crédit, et ce ne fut qu'après avoir pris l'engagement de vivre avec lui en « mutuelle intel- » ligence, très-parfaicte union et vraye concorde [1], » que le duc d'Anjou obtint, avec la qualité de *défenseur* 15 août.
de la liberté des Pays-Bas, la promesse d'être préféré à tout autre, s'il était question plus tard d'un changement de souverain. Ce ne fut qu'un titre, dont parut se contenter la vanité de l'homme qui l'avait obtenu. Toute participation à l'exercice du pouvoir suprême lui fut interdite, et on l'obligea de promettre « qu'il ne s'entre- » mestroit pas en ce qui concernoit le faict de la police » et du gouvernement du pays [2]. »

Les troupes qu'amena le duc d'Anjou composaient, avec celles qui déjà se trouvaient dans le pays, une

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 406.
[2] Voir la pièce dans le *Corps diplomatique* de Dumont, V, I, 320.

1578. 1 août. belle armée. Après un échec éprouvé à Rymenam [1], dom Juan avait été forcé de se retirer sur Namur. D'autres succès semblaient réservés aux armes des états-généraux. Mais des troubles éclatèrent qui rendirent ces succès impossibles, et finirent par déterminer une scission dont on a pu suivre les progrès.

Le mouvement révolutionnaire avait bien changé de caractère depuis son début. A l'origine, il était général; toutes les provinces sans distinction y prenaient part, et les griefs des catholiques se mêlaient à ceux des réformés. Sous l'administration de Granvelle, catholiques et réformés restèrent unis contre lui. Les profanations et les excès des iconoclastes, coïncidant avec les concessions de Philippe, amenèrent une rupture dont l'Espagne eut la maladresse de ne pas savoir profiter. Les cruautés du duc d'Albe effacèrent de nouveau les divergences d'opinion religieuse; elles furent le signal d'une seconde union, que le souvenir de cette odieuse administration et la haine de la domination étrangère maintinrent quelque temps. Mais, ces divergences continuant, le lien se relâcha peu à peu, et il fut aisé de prévoir que le temps n'était pas éloigné où les provinces romanes, siége du catholicisme, se sépareraient des provinces germaniques, siége de la réforme. Aussi intolérants que les catholiques [2], à une époque où l'intolérance

[1] Village sur la Dyle, non loin de Malines.

[2] Ils étaient du moins bien rares les protestants qui disaient avec le landgrave de Hesse : *Das die Lehr des heiligen* Evangelii *propagirt wirdt und allenthalben zunimbt, hören wir gerne; .... aber Kirchen und Bilder sturmen, das finden wir nirgendt in keinem* Evangelio *geschrieben.* Archives de la maison d'Orange, VI, 451.

était partout, parce qu'il n'y avait indifférence nulle 1578.
part, les réformés précipitèrent cette issue par leur fanatisme [1].

Si la justice, œuvre de Dieu, n'était pas éternelle et immuable comme lui; si elle ne dominait pas nos misérables luttes, on serait tenté d'applaudir à de telles représailles; quelque déplorables qu'elles aient été, elles restèrent au-dessous des cruelles persécutions exercées au nom du catholicisme.

Pour atteindre au but qu'elle s'était proposé dans sa lutte avec le monarque espagnol, il restait à la réforme un dernier succès à obtenir. La liberté religieuse existait de fait; mais une garantie sociale n'a d'existence assurée, que lorsqu'elle a obtenu la sanction de la loi. Il s'agissait donc de mettre cette précieuse liberté à l'abri des vicissitudes, et de la faire entrer dans la législation. Au début de la révolution, la prétention eût paru exorbitante, éloigné les catholiques, compromis le succès de la cause commune; même en 1566, alors que le parti national dominait sans entraves, elle s'était produite entourée de circonlocutions qui accusaient un embarras excessif, et néanmoins, malgré son allure modeste, elle avait puissamment contribué à dissoudre la première union catholico-réformée.

Mais, depuis 1566, on avait fait du chemin. La ré-

[1] Qu'on parcoure Meteren, son VIIIe livre surtout, et qu'on juge. Nous citons de préférence Meteren, écrivain partial dont le témoignage contre son propre parti n'est pas suspect. On peut aussi voir les faits rappelés par le loyal éditeur des *Archives de la maison d'Orange*, VI, 463.

1578. forme, qui, au désir de l'indépendance politique et aux griefs généraux du pays, joignait le mobile d'un intérêt religieux; la réforme, qui l'emportait en énergie sur son allié, avait fini par dominer le mouvement révolutionnaire. Attendre d'elle qu'elle se contentât de la position que lui faisait la Pacification de Gand, d'une tolérance accordée à titre de grâce et provisoirement, c'eût été trop exiger.

Le prince d'Orange, dont le génie supérieur planait sur les préjugés de ses contemporains, crut le moment venu de mettre le sceau à la grande œuvre de sa vie. Dans les derniers jours de 1577, une nouvelle union, suscitée par lui, avait préparé les voies, en faisant promettre par les catholiques protection aux réformés, par les réformés protection aux catholiques. Les deux cultes étaient placés sur pied d'égalité, mais provisoirement toujours, et jusqu'à décision des états-généraux, aux termes de la Pacification de Gand. Rendre définitif ce
22 juin. provisoire, fut l'objet d'une première requête présentée
7 juillet. aux états-généraux quelques mois après. Quinze jours s'étant écoulés sans résolution, on en présenta une seconde.

La discussion fut vive; mais aussi la question semblait grave et délicate : il s'agissait d'introduire dans les institutions une disposition nouvelle, dont la portée n'était pas bien connue, dont les conséquences possibles effarouchaient les catholiques [1]. Leur résistance s'ex-

[1] Voir à ce sujet l'*Advertissement et response des états de Haynault sur la requeste faicte pour la liberté de religion et l'exercice d'icelle.* In-4° de 7 pages.

plique; à cette époque, les mots : liberté de religion, 1578.
équivalaient à celui d'hérésie. Néanmoins, la prépondérance des réformés, leur activité révolutionnaire, les services rendus par eux à la cause de l'indépendance nationale, ne permettaient pas un refus.

La demande fut donc accordée, ou plutôt le principe décrété [1], car la décision définitive appartenait non à l'assemblée, mais à ses commettants : partout où cent familles étaient réunies, elles avaient droit au libre exercice du culte qu'elles choisissaient. Ici la question était franchement abordée, tandis que le système menteur de la Pacification de Gand n'avait été qu'un impuissant palliatif, aussi inutile aux catholiques du Nord qu'aux protestants du Midi. L'avantage fut réciproque; si la réforme conquérait une existence légale dans le Midi, le catholicisme reprenait dans le Nord une position d'où il était expulsé depuis plusieurs années.

Pour la première fois, la véritable tolérance fut proclamée en Europe. La paix de religion, obtenue par les protestants d'Allemagne, ne méritait pas ce nom; elle accordait seulement aux princes et aux villes impériales le droit de choisir entre les deux croyances, sans libre pratique pour le culte exclu par suite de cette option.

Ce ne fut, malheureusement, qu'un grand et généreux principe proclamé. La paix de religion, quoique décrétée, ne s'exécuta pas; elle détermina même une rupture qui, du reste, se montrait toujours plus prochaine. S'il faut surtout imputer aux réformés ce triste

[1] La pièce se trouve dans le *Corps diplomatique* de Dumont, V, I, 318.

1578. résultat, on ne peut néanmoins absoudre les catholiques; dans les villes où ils avaient la majorité, ils se montrèrent aussi exclusifs que leurs adversaires [1].

Le signal du schisme fut donné à Gand, où s'était formé, sous la direction du collége démocratique des dix-huit, un parti qui poursuivit impitoyablement tout ce qui tenait au catholicisme. Animé du sentiment d'égoïsme trop souvent propre aux Gantois, il rêva même la destruction de la centralisation territoriale, ce résultat si péniblement acquis : Hembyse et Ryhove, qui se croyaient modestement des Romains [2], conçurent le projet de faire de la Flandre une république distincte [3], et ils commencèrent par refuser de contribuer aux dépenses générales.

Guillaume commit une faute très-grave en favorisant les excès de cette faction à son début; il le fit en haine du duc d'Arschot qui avait été nommé gouverneur de la Flandre et qui fut arrêté par les ordres de Hembyse, peu de temps après son arrivée à Gand. Cette audacieuse voie de fait causa une indignation générale dans le camp catholique, et enleva au prince les derniers partisans qu'il y comptait.

L'un d'eux, Frédéric Perrenot, seigneur de Cham-

[1] Voir des détails pour la capitale dans Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, I, 488.

[2] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 463.

[3] Nous devons dire cependant qu'il y avait progrès, et que, pour les Gantois, la patrie s'agrandissait. Trente-huit ans auparavant, ils ne la voyaient pas encore au delà de l'enceinte de leurs murailles, et leur ambition se bornait à rendre leur ville « non subjecte à nul prince ne » seigneur, fors à elle-meisme. » *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint* (Publications de la Commission royale d'histoire), p. 26.

pagny, fervent révolutionnaire, quoique frère de Granvelle, se fit l'interprète du mécontentement de tous : « Creiés, monsigneur, lui écrivit-il, qu'à la fin nulle » qualité, estat ni condition ne serat assurée, s'il ne » faut sinon crier au levrier, pour faire courir sus à » qui on voudrat. Et, si ceste liscence passe outre, à » mespris des magistrats et de la forme légitime de la » justice, qui a esté tant regrettée, je ne sçai à la longue si Dieu s'en contenterat, ni si ceus qui dissimuleront, y pourront mettre la bride quand ils voudront, » ou se tenir assurés de semblables ou pires foules [1]. » 1578.

Celui à qui ces paroles sévères s'adressaient en comprit la justesse. Après avoir goûté la satisfaction d'humilier un rival qui lui dut la liberté, il opposa sincèrement [2] l'autorité de son nom à des efforts impies. Les exaltés de son parti lui en firent un crime, et ses adversaires l'accusèrent « de ne pas conformer ses actions » aux courtois propos qu'il leur portoit [3]. »

D'ailleurs, cette intervention prévalut trop tard. Les catholiques du Hainaut, de l'Artois et de la Flandre française prirent le parti de leurs coreligionnaires. La

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 225.

[2] Nous admettons la sincérité de la déclaration que contient à ce propos l'*Apologie*, p. 103. Voir aussi une lettre bien remarquable adressée par le prince aux états de Flandre; elle se termine par ces lignes prophétiques : *De zaecken alzoo geschapen zyn dat, dezelve ongelyck vele meerder anhangs cryghende ende het landt in eene tweespaltinge ende scheuringe gebracht wezende, den gemeynen vyanden oirzaecke van triumphiren zal worden gegeven, ende onse arme verdruekte vaderlandt doer een grouwelick bloetbadt ten laesten uuyt groote debiliteyt ende onmacht in eene eeuwighe slavernye moeten vallen.* Archives de la maison d'Orange, VI, 590.

[3] *Ibid.*, 385.

1578. guerre civile éclata, et bientôt le parti des *malcontents* [1] eut dans Menin une place d'armes. Jean Casimir et le duc d'Anjou prirent part, chacun selon ses sympathies personnelles, et leurs troupes, destinées à combattre les Espagnols, servirent bien plus à alimenter des divisions qui rendaient la restauration inévitable [2].

Il ne fut point donné à dom Juan d'assister à ce résultat. Depuis son arrivée en Belgique, ce jeune et brillant capitaine n'avait éprouvé que d'amères déceptions. Après avoir rêvé une royauté en Afrique, il s'était bercé de l'espoir d'épouser Marie-Stuart et de détrôner Élisabeth. Par jalousie, Philippe empêcha la réalisation du premier de ces projets; les états-généraux firent échouer le second, en s'opposant, dans l'intérêt de la reine leur protectrice, à l'embarquement des troupes dont l'édit perpétuel avait ordonné le départ.

Survint la rupture. Il eût fallu pousser la guerre avec vigueur; dom Juan ne reçut d'un frère qui se méfiait de lui, auprès de qui on l'avait calomnié, que ce qui lui était rigoureusement nécessaire pour se tenir sur la défensive [3]. Il envoya en Espagne son secrétaire Escovedo, pour informer le roi de la situation et lui exposer ses plaintes; le roi fit assassiner Escovedo. Alors le décou-

[1] Leurs adversaires, par dérision, les appelaient *soldats du paternoster*, à cause des chapelets qu'ils portaient au cou. Strada, II, 33.

[2] On peut consulter à ce sujet un *Récit des causes qui ont meu le seigneur de Montigny à se retirer de l'union des états-généraux*. Manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17378.

[3] Sa situation, ses embarras, sa détresse sont exposés dans une lettre datée de Binche, le 16 mars 1578. Il en existe une copie à la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17385.

ragement s'empara de cette âme héroïque [1]. Quand Far- 1578.
nèse revit dom Juan, quelque temps avant la bataille de Gembloux, il fut frappé des ravages que le chagrin avait exercés sur cette belle et noble figure [2]. C'est à lui que ce dernier, bientôt après, confia la direction de la guerre, pour se retirer malade à Bouges, petit village situé aux portes de Namur [3], où la faiblesse de ses troupes l'avait forcé de se retrancher. Sa mort à trente- 1er octobre.
trois ans [4], et certaines circonstances de sa maladie donnèrent cours à des bruits d'empoisonnement que semblait autoriser le mécontentement du roi; aucune preuve sérieuse ne les a confirmés.

Philippe ratifia les dernières dispositions de son frère, qui avait provisoirement désigné Farnèse pour son successeur. Celui-ci accepta, non sans hésitation, une mission toujours très-délicate, malgré les fautes du parti révolutionnaire. Dom Juan avait dû abandonner plusieurs de ses conquêtes. A sa mort, les Espagnols ne possédaient plus que le Luxembourg, une partie de la province de Namur et quelques places éparses dans le Brabant et l'Overyssel. Pour le moment, le nouveau gouverneur ne pouvait qu'attendre le résultat des divisions intestines. Cette attente ne fut pas longue.

[1] Sur les causes du découragement de dom Juan, voir le chapitre Ier du livre si intéressant de M. Mignet : *Antonio Perez et Philippe II*, comparé avec ce que dit M. Groen van Prinsterer dans les *Archives de la maison d'Orange*, VI, 453.

[2] Strada, I, 460.

[3] On y montre encore, dans une méchante ferme, la chambre où mourut l'illustre bâtard de Charles-Quint.

[4] Il était né, dit Strada (I, 506) le 24 février 1545.

1579. A cette époque, la scission, qui ne fut solennellement proclamée que quelques mois après, existait déjà de fait : les provinces wallonnes étaient ou reconquises par l'Espagne, ou placées en état d'hostilité avec les provinces flamandes. C'est dans ces circonstances qu'inter-
23 janvier. vint l'union d'Utrecht [1]. OEuvre des calvinistes exagérés, elle consacra l'intolérance : la Hollande et la Zélande étaient libres « de se comporter, quant au point de la » religion, comme elles le trouveroient bon, » ce qui équivalait à y décréter l'exclusion du catholicisme; la liberté de religion, ou plutôt le libre exercice du culte, n'était prescrite que pour les autres provinces. La réforme se faisait la part du lion, en exigeant la tolérance pour elle-même là où elle était encore en minorité, en la refusant à ses adversaires là où elle dominait.

Un tel acte est diversement appréciable. La responsabilité ne peut en tout cas peser sur le prince d'Orange. C'est le comte Jean de Nassau, son frère, calviniste intolérant au plus haut degré, homme du reste probe et loyal, qui prit l'initiative [2]. Sans doute, il fut déterminé par l'attitude des catholiques des provinces wallonnes, et par la connaissance de leurs négociations avec le lieutenant de Philippe.

Mais Guillaume n'avait pas encore renoncé à l'espoir d'une association des deux croyances sur des bases équi-
3 mai. tables. Il ne souscrivit la nouvelle union, au bout de trois mois, qu'après avoir vu échouer une dernière tentative, pour maintenir en corps des membres prêts à se

[1] *Corps diplomatique*, V, II, 322.
[2] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 433.

disjoindre [1]. Ce ne fut pour lui qu'un pis-aller; les cir- 1579.
constances devenaient telles, qu'en refusant de sacrifier une partie, on s'exposait à perdre le tout.

L'union d'Utrecht précipita le résultat des négociations qui amenèrent le traité d'Arras. Les *malcontents* (c'est le nom qu'adoptèrent les catholiques des provinces wallonnes), irrités des persécutions que subissaient leurs coreligionnaires partout où la réforme obtenait la prépondérance, et voyant l'inutilité de leurs réclamations, s'étaient de plus en plus rapprochés de l'Espagne. A leur égard, la question religieuse, la seule sur laquelle on devait renoncer à s'entendre avec le roi, n'était pas un obstacle, et comme cette réconciliation partielle, qui rompait le faisceau des provinces, importait au cabinet de Madrid, il était impossible qu'on ne finît par s'accorder.

Les négociations furent connues des états généraux. Ils réclamèrent l'observation de l'acte constitutif de la confédération, qui défendait à une province de traiter seule. On répondit que cet acte avait été enfreint dans des dispositions non moins essentielles, et que, loin de se séparer de la généralité, on ne désirait rien tant que de voir les négociations se continuer de concert avec elle.

C'était précisément l'époque de la conclusion de l'union d'Utrecht. La confédération se composait alors de trois fractions bien distinctes : les catholiques du Midi, les réformés du Nord [2] et quelques provinces de la

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 613.

[2] L'union d'Utrecht ne fut d'abord signée que par la Hollande, la Zélande, Utrecht, les Ommelandes et la noblesse de Gueldre.

1579. langue germanique, provinces centrales où les deux croyances se contre-balançaient, et qui n'accédèrent au nouveau pacte que plus tard. Les états-généraux ne représentaient plus en réalité que cette dernière fraction, quand ils envoyèrent leurs députés à Cologne.

7 mai. Un nouveau congrès pour la paix venait de s'ouvrir dans cette ville [1], toujours sous la médiation de la branche cadette de la maison d'Autriche, représentée alors par l'empereur Rodolphe II, frère de l'archiduc Mathias. Selon l'usage constamment admis, on débuta par des prétentions inadmissibles : le roi ne voulait tenir aucun compte des changements survenus dans les Pays-Bas; les états-généraux réclamaient le maintien des conditions imposées à l'archiduc.

Il y eut ensuite concessions réciproques, sans qu'il fût possible de s'entendre sur le point capital. Philippe persista à maintenir le système de la Pacification de Gand et de l'édit perpétuel : l'exécution des édits de Charles-Quint aurait continué à rester suspendue dans toutes les provinces, mais l'exercice du culte réformé n'aurait été toléré, provisoirement encore, qu'en Hollande et en Zélande.

Ces conditions pouvaient satisfaire les catholiques, non les réformés. Même en ce qui concernait les deux provinces avantagées, la condescendance extraordinaire

[1] Les pièces de ce congrès ont été réunies dans un volume in-4° de 310 pages, intitulé : *Acta pacificationis quae, coram sac. caesareae majestatis commissariis, inter ser. regis Hispan. et principis Matthiae archid. Austriae, gubernatoris, etc., ordinumque Belgii legatos, Coloniae habita sunt.* Leyde, 1580.

du roi cachait une arrière-pensée [1] : la paix conclue, il espérait bien, sur la question religieuse, obtenir des états-généraux, appelés à statuer en dernier ressort, une décision conforme à ses désirs, qui étaient ceux de la grande majorité des catholiques, et la réforme, renfermée en Hollande et en Zélande, ne semblait pas destinée à défendre avec succès son dernier asile. 1579.

Dans ces entrefaites, Farnèse avait vivement [2] poussé l'œuvre de la réconciliation avec les *malcontents*. On n'attendit pas, pour conclure, le résultat des conférences de Cologne. A la liberté religieuse près, le traité d'Arras accorda tout ce qu'il était raisonnablement permis d'exiger : amnistie entière, maintien de la Pacification de Gand et de l'édit perpétuel, départ des soldats étrangers, formation d'une armée nationale, rétablissement des priviléges [3]. Ce traité replaça sous l'autorité du roi le Hainaut, l'Artois et les châtellenies de Lille, Douai et Orchies. Dans les provinces wallonnes, les états-généraux ne conservaient plus que trois villes : Tournay, Cambrai et Bouchain. 17 mai.

Un tel résultat est à déplorer, car il retarda de deux siècles l'émancipation de la Belgique. Sans dissimuler les torts des réformés, on peut néanmoins se demander

[1] On peut consulter à ce sujet deux lettres de G. Schetz au président Fonck, insérées par Burmann dans ses *Analecta belgica*, I, 392. On y verra que le système de Philippe et de Granvelle était toujours que « en une » république bien ordonnée, l'exercice de diverses religions convient fort » mal. »

[2] *Qua potuit celeritate*, dit Tassis dans son *Commentaire*. ANALECTA BELGICA, IV, 331.

[3] *Corps diplomatique*, V, I, 350.

1579. s'ils autorisaient les catholiques à déserter ainsi la cause commune. Le peuple, souvent bien inspiré dans les grandes questions d'intérêt national, semble avoir montré beaucoup moins de propension que le clergé et la noblesse à l'arrangement avec Farnèse.

Nous lisons du moins dans le rapport d'un des députés envoyés par les états-généraux pour empêcher les négociations, qu'après avoir eu, à Arras, des conférences avec les représentants des deux premiers ordres, il n'en tira aucune explication satisfaisante; « mais ayant, » ajoute-t-il, fait rapport à la commune [1], et remontré » les inconvénients et dangers qui procéderont d'une » paix particulière, ils ont *unanimement* déclaré qu'ils » ne sont aulcunement intentionnez de se desjoingdre » de la généralité, ny faire paix particulière en pré- » judice d'autres provinces. » Le député s'était ensuite transporté dans quelques autres villes, et y avait également trouvé *la commune bien inclinée.*

Nous lisons encore dans les résolutions des états-généraux que, d'après une lettre de Valenciennes, « les » notables et autres du premier membre » y avaient voté l'acceptation des conditions proposées au nom du roi, « mais que le second membre et menu peuple » n'avoient rien voulu déterminer, avant que le tout fût » préalablement communiqué aux estats-généraulx [2]. »

Évidemment ce ne fut pas un intérêt national qui guida les deux premiers ordres : le clergé eut unique-

[1] C'est-à-dire, exposé sa mission au tiers état. Ce document plein d'intérêt se trouve dans les *Archives de la maison d'Orange,* VI, 521.

[2] *Archives de la maison d'Orange,* VI, 523.

ment en vue le rétablissement de sa suprématie; la 1579.
noblesse, des avantages personnels. La conduite de la plupart des seigneurs qui traitèrent avec Farnèse offre un triste spectacle; la Toison d'or, un commandement militaire, le gouvernement d'une province, de l'argent même, tels sont les moyens honteux par lesquels Philippe acheta leur soumission [1]. Il dut y avoir en secret des enchères ouvertes, car les résolutions des états-généraux nous apprennent qu'on offrit de leur part, à certains chefs, « quatre mille florins de rente leur vie » durant [2], » s'ils rejetaient les propositions de l'Espagne.

Le traité d'Arras fut ratifié par Farnèse dans sa tente, au camp sous Maestricht. L'inaction des Espagnols n'avait guère duré après la mort de dom Juan. Philippe envoya à son neveu des secours que sa méfiance avait refusés à son frère, et le nouveau gouverneur n'attendit pas la fin de l'hiver pour entrer en campagne.

Il fit d'abord une invasion dans la Campine, porta la terreur jusqu'aux portes d'Anvers, où les états-généraux s'étaient retirés après la bataille de Gembloux, puis, rabattant à droite, il investit Maestricht. C'était, 13 mars.
pour lui, un point stratégique de la plus haute importance; il lui donnait une forte position sur la Meuse, et le moyen d'étendre dans le nord du pays l'œuvre de la restauration. La confédération n'existait plus que

[1] Strada les dit *inexplebiles* (II, 150), et se considérant comme maltraités quand on ne leur donnait plus rien. Strada ne leur est cependant pas défavorable, puisqu'ils contribuaient au rétablissement du catholicisme.

[2] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 523.

1579. de nom. La plupart des provinces, « prêtes chacune » de faire son cas à part et de périr ainsi par pièces [1], » retenaient, pour leur défense, l'argent qu'elles devaient à la généralité.

Malgré les instances de Guillaume, il fut impossible aux états-généraux de secourir la place assiégée, et Maestricht succomba après trois mois d'une défense
29 juin. comparable à celle de Sagonte. Emportée de vive force, cette malheureuse ville fut livrée, pendant trois jours, à la rage d'une soldatesque affamée de pillage et de sang. Cet horrible usage de ce qu'on est convenu d'appeler le droit de la guerre fait tache dans la glorieuse vie de Farnèse, et nous doutons qu'on puisse l'excuser par la maladie qui le retint sous sa tente.

1580. Ce fut, au reste, le seul événement notable de la
Mars. campagne. Bientôt il fallut renvoyer les soldats étrangers, et cette clause du traité d'Arras fut exécutée avec rigueur [2]. Pendant une année que les choses restèrent en cet état, le lieutenant de Philippe ne dut le maintien de sa position qu'à la désorganisation de ses adversaires et à une nouvelle défection qui, en lui livrant Groningue, arrêta les secours que la Confédération attendait de la Frise. Georges de Lalaing, comte de Rennenberg,

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 397.

[2] Nous en avons un exemple dans la manière dont elle fut appliquée à l'auteur d'un *Commentaire* déjà cité plusieurs fois. J. B. de Tassis avait pour père un Italien, l'introducteur des postes en Allemagne, et qui obtint de Charles-Quint un monopole que ses descendants possèdent encore aujourd'hui; mais sa mère, Catherine de Wachtendoncq, appartenait à une famille patricienne de Malines, et lui-même était né à Bruxelles. On eut cependant la cruauté de le tenir pour étranger. Voir, au commencement du livre VI, ses plaintes à ce sujet. *Analecta belgica*, IV, 414.

à qui le prince d'Orange avait fait confier un gouver- 1580.
nement important dans le Nord, fut encore un de ces nobles avides qui trafiquèrent de leur crédit [1]. On peut être indulgent pour les revirements d'opinion qui paraissent sincères; dans le feu des discordes civiles, les occasions d'entraînement et les conversions aussi sont fréquentes; mais il faut flétrir impitoyablement ces honteux marchés, dont l'intérêt privé est le seul mobile.

Vers cette époque eut lieu le retour de Marguerite Août.
de Parme. Philippe voulut, dit-on, essayer de l'influence d'un nom qui devait sa popularité à l'horrible administration du duc d'Albe, et il rendit à sa tante le gouvernement des Pays-Bas, en conservant le commandement militaire à Farnèse. Il est permis de croire que ce fut, de sa part, un premier indice de la méfiance qu'on cherchait à lui inspirer contre le vainqueur de Maestricht. Ce dernier paraît du moins l'avoir ainsi compris. Il fit valoir avec force et raison les inconvénients de ce partage du pouvoir, et réitéra, à cette occasion, pour obtenir son rappel, les instances qu'il avait déjà faites lors du renvoi des soldats étrangers, conformément au traité d'Arras.

Après avoir résisté d'abord et soutenu son système, le roi finit par comprendre les suites possibles du mécontentement de son lieutenant, et laissa son autorité entière. Pour ne pas ébruiter ces dissensions entre la

[1] Il stipula, entre autres avantages, le payement d'une rente annuelle de 20,000 florins. Strada, en rapportant les détails du marché (II, 135), n'a pas un mot de blâme.

1580. mère et le fils[1], on présenta la mission de Marguerite comme une mission de réconciliation. La princesse fixa sa résidence à Namur, y vécut trois ans dans une complète insignifiance, et partit sans laisser la moindre trace de son nouveau séjour en Belgique. Cette période de temps fut cependant signalée par des faits qui appelaient sa médiation.

Quand le prince d'Orange vit le schisme consommé, il crut le moment venu de rompre le dernier lien qui unissait encore les Pays-Bas à l'Espagne. Duplessis-Mornay ne faisait qu'exprimer l'opinion des hommes de quelque sens, quand il écrivait : « Je pense que tous » gens d'entendement doivent être résolus que la paix » avec le roi d'Espagne et l'exercice de la religion dont » faisons profession, et laquelle devons maintenir jus- » ques à la mort, sont choses trop incompatibles[2]. » En effet, l'impossibilité d'une transaction entre la réforme et Philippe était désormais bien constatée aux yeux de tous par l'insuccès des conférences de Cologne.

Guillaume eût pu, affirme le comte Jean de Nassau, son frère, obtenir pour lui-même cette souveraineté qu'il s'apprêtait à faire déférer à un autre[3]. Ceux qui n'admettent en lui qu'un mobile, le désir d'élever sa maison sur les ruines de celle de son bienfaiteur, ne croiront pas à la possibilité d'un refus. Mais, si l'on a

[1] Voir ce qu'en dit dom Prosper Levêque dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Granvelle*, II, 133.

[2] *Mémoires et Correspondance de Duplessis-Mornay*, II, 122.

[3] *Archives de la maison d'Orange*, VII, 332.

peut-être été trop loin en exaltant son désintéressement, 1580.
en lui donnant cette complète abnégation que possède à peine le cénobite retiré dans les profondeurs du cloître [1], est-on resté dans les limites du vraisemblable en lui déniant tout sentiment généreux? Sans doute, Guillaume fut ambitieux. Ne faut-il donc pas l'être pour aspirer à jouer un rôle politique? Mais son ambition ne fut pas une ambition vulgaire, ramenant tout à soi, insoucieuse des intérêts généraux : ce fut une noble émulation, qui ne sépara point la grandeur personnelle de l'homme du succès de la cause à laquelle il s'était dévoué. A ce point de vue, Guillaume dut refuser. Avant tout, il fallait sauver la révolution, et elle ne pouvait l'être alors (du moins il le pensait), qu'au moyen de secours étrangers dont on se fût privé, en lui déférant la dignité souveraine.

Cette nécessité admise, la voie à suivre par lui était toute tracée. Ses sympathies avaient toujours été acquises à la France, et la souveraineté de nos provinces n'avait été offerte à Élisabeth, qu'après avoir été refusée par Henri III. Repoussé sur ces deux points, c'est encore un prince français qu'il propose. La candidature du duc d'Anjou entrait dans ses vues, avons-nous dit, quoique momentanément il eût renoncé à la soutenir quand ce jeune seigneur vint pour la première fois en Belgique. Depuis lors les circonstances ayant changé, il ne s'agissait que d'imprimer plus d'activité à des négo-

[1] C'est un peu ce que fait M. Groen van Prinsterer. Trop loyal pour contester les taches que présente la vie de son héros, il le prétend complétement changé dans ses dernières années. Ce système a un côté vrai, mais nous le croyons formulé en termes trop absolus.

1580. ciations qui n'avaient jamais été entièrement abandonnées. Mais ce projet soulevait des difficultés de plus d'un genre.

Les réformés, pour la plupart, repoussaient cette candidature. Les uns par fanatisme, *délicats théologiens*, comme les appelait Marnix [1], ne voulant d'un prince catholique à aucun prix, demandant qu'à défaut d'Élisabeth, on offrît la couronne à Guillaume, et sur le refus de celui-ci à Jean Casimir [2]; les autres, par méfiance contre la cour qui avait ordonné la Saint-Barthélemy, méfiance poussée à ce point qu'ils engagèrent Guillaume à ne pas aller à la rencontre du duc d'Anjou, pour ne pas s'exposer aux coups d'un second Maurevel [3].

Il y avait aussi à surmonter l'opposition d'Anvers, dont les intérêts commerciaux pouvaient souffrir d'une rupture définitive avec l'Espagne [4], et le sentiment national généralement hostile à la France. Car les luttes avec cette puissance, sous Charles-Quint, sous les princes de la maison de Bourgogne et antérieurement encore, avaient laissé des traces profondes dans les sou-

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VII, 277.

[2] Les *Archives de la maison d'Orange* (VII, 286) renferment un mémoire qui commence ainsi : *Quod impium, inutile et non necesse, imo tentatio Dei sit, eligere Alanzonem. Contra, quod honestum, utile, imo necessarium sit, recusante prorsus Angliae regina, eligere principem Orangium, sive, renuente quoque Orangiae principe, Casimirum palatinum.* Tous les calvinistes ne partageaient pas au reste cette étroitesse d'idées, et l'on peut lire dans un sens contraire les avis du pasteur Villers et de Marnix. *Ibid.*, 264 et 276.

[3] *Ibid.*, 590.

[4] *Primarii hujus urbis cives*, dit Languet dans une de ses lettres, *habent praecipuas suas negociationes in Hispania, et propterea non est ipsis gratum harum regionum imperium ab Hispanis ad alios transferri.* Ep. secr., I, 2, 826.

venirs des populations, et développé une antipathie moins 1580.
vive sans doute qu'à l'égard de l'Espagne, assez grande néanmoins pour susciter des obstacles sérieux à l'admission d'un prince français.

A ces difficultés d'ordre intérieur venait se joindre l'impossibilité de ménager également l'Angleterre, l'Allemagne et la France, intéressées toutes trois à imprimer à la révolution belge une direction différente selon leurs vues particulières.

On devait craindre de mécontenter le cabinet anglais, à qui l'arrivée du frère de Henri III en Belgique pouvait paraître une union déguisée avec la France; mais il y avait peu de fond à faire sur Élisabeth. Flottant entre son inimitié contre Philippe et sa répugnance à encourager le principe insurrectionnel, entre la crainte de voir la France étendre son influence de l'autre côté du détroit et l'obligation de renoncer à des idées d'économie parfois mesquine, cette reine ne se pouvait décider à prendre une attitude franche et nette [1]. Malgré les exhortations de ses ministres, moins irrésolus, elle s'était contentée jusqu'alors de timides envois d'argent, suffisants pour irriter le monarque espagnol et non pour sauver la révolution. C'était cependant pour elle un pas immense. A l'époque de l'administration de Requesens, n'avait-il pas été question un instant qu'Élisabeth se joindrait à Philippe, pour l'aider à dompter des sujets rebelles [2]?

[1] Un correspondant allemand du comte Jean de Nassau dit qu'Élisabeth était *nach art ihres weiblicen geschlechts*, *in ihren* CONSILIIS *gantz unbestendig*. ARCHIVES DE LA MAISON D'ORANGE, VII, 217.

[2] Champagny, qui avait été envoyé en mission à Londres, dit à propos

1580. Le choix du duc d'Anjou était également mal vu en Allemagne. « Ne vous hastez trop, écrivait à Guillaume » un de ses correspondants, avec les lubricques et » frauduleux François, avec lesquels jamais estat ou » prince est arrivé à bon port [1]. » Ce choix devait, en effet, soustraire les Pays-Bas à l'influence germanique, empêcher la réalisation de l'idée qui avait porté Charles-Quint à établir le cercle de Bourgogne, blesser enfin profondément la branche cadette de la maison d'Autriche et ses nombreux partisans en Allemagne. Car les descendants de Ferdinand Ier possédaient sur les Pays-Bas un droit éventuel qui avait été respecté jusqu'alors, même dans l'acte révolutionnaire le plus significatif : la nomination d'un gouverneur général par les états; et l'empereur eût voulu qu'en dépossédant Philippe, on le remplaçât au moins par un archiduc [2].

Mais qu'avait-on à attendre de ce côté? Les princes catholiques étaient essentiellement hostiles à la révolution, et les princes protestants, livrés, avec une prédilection toute germanique, à l'examen de questions de théologie abstraite, continuaient à se montrer beaucoup plus disposés à persécuter qu'à soutenir les calvinistes des Pays-Bas [3]. « S'il faut venir, disait le ministre Vil-

d'Élisabeth : *Offrescia esta reyna su ayuda para forçar à la razon los rebeldes.* Voir un mémoire, dont il se trouve une copie parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17374.

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VII, 229.

[2] *Imperator conatur ostendere, etiamsi rex Hispaniae promeritus fuerit removeri, se, qui ejusdem familiae est, non extraneum, in ejus locum debuisse eligi.* Ibid., 242.

[3] On lit dans une lettre d'un savant suisse de ce temps : *Nescio an ma-*

» lers, à ceulx qui font vraie profession de nostre reli- 1580.
» gion, nous n'avons que l'Angleterre qui nous puisse
» aider, et nous avons peult-estre trop longtemps at-
» tendu après son secours; car, quandt aux Allemands,
» nous voions aussi le peu d'espoir qu'il y a, quelque
» promesse qu'aulcuns fassent, et dadvantaige les nos-
» tres en Allemaigne *sont tenus pour pires que Turcks*[1]. »

Le prince d'Orange n'avait cessé d'espérer que cette hostilité ferait place à des sentiments plus raisonnables, qu'on finirait par voir dans la cause des réformés belges celle de tous les dissidents. Pour toute satisfaction, après des promesses souvent réitérées d'une intervention puissante, on venait de l'engager à attendre le résultat des conférences de Cologne, conférences non encore officiellement rompues, quoiqu'il ne restât plus le moindre espoir de les mener à bonne fin; on venait de l'engager aussi à s'en rapporter aux instances de l'empereur, pour obtenir de Philippe « ce que par avant » avoit été refusé[2]. »

A cette preuve nouvelle d'indifférence ou de crédule simplicité, la patience manqua enfin à Guillaume : « Il semble, répondit-il, qu'après une si longue attente » et vain espoir qu'on nous a donné et dont on nous a

gis Belgarum calamitas aut Germanorum plus quam belluina stupiditas deplorari debeat.... Debemus hoc malum insanis contentionibus de religione et doctrina, quae et ipsae ambitiosis quorumdam consiliis eo usque deductae sunt, ut caedes et sanguinem multi spirent contra fratres, qui interim evangelio, quod pacis nuntium est, gloriantur.... Jam processit lutheranorum spiritus ut Papistas facilius quam nos ferant. ARCHIVES DE LA MAISON D'ORANGE, VII, 7.

[1] *Ibid.*, 272.

[2] *Ibid.*, 229.

1580. » seulement abreuvé, cecy est une froide et bien maigre
» consolation ; estant, pour en parler rondement, tout
» ainsi que si l'on auroit tenu quelque personne bien
» estroictement l'espace de deux ou trois jours, sans
» luy donner aucune chose à manger, soubz espoir d'un
» grand et magnificque bancquet que l'on apprestoit pour
» luy, luy persuadant de ne se soucier de ceulx qui luy
» présenteroient du pain, ains d'attendre ledict bancquet,
» et que toutesfois, lesdicts trois jours expirés, on allast
» luy dire que le bancquet n'est encore prest, mais qu'il
» doibt avoir espoir d'ung meilleur; ne seriez-vous pas
» d'advis, Monsieur, que ce povre homme, pour éviter
» l'apparente ruyne de sa personne que la faim extrême
» lui apporteroit, ne doibt attendre dadvantaige, mais
» accepter du pain où il le pourra trouver [1] ? »

Il était impossible de caractériser la situation en termes plus énergiques et plus vrais.

Mais, si l'on ne devait attendre d'assistance sérieuse ni de l'Angleterre ni de l'Allemagne, il n'en était pas de même de la France. Entre les huguenots et les réformés belges, il y avait identité de croyances religieuses, et les catholiques français, dominés par leur hostilité nationale, n'éprouvaient nulle répugnance à combattre Philippe. Pour entraîner la France entière dans une guerre avec l'Espagne, il ne s'agissait, semblait-il, que de réconcilier Henri III et le Béarnais. Le duc d'Anjou s'y employait vivement, et il y parvint en effet quelques mois plus tard [2]. C'était un heureux augure pour le règne d'un

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VII, 240.

[2] Par le traité de Fleix, conclu le 26 novembre 1580. *Corps diplomatique*, V, I, 380.

prince appelé à gouverner un pays divisé aussi entre 1580.
deux religions différentes; c'était en même temps une preuve de tolérance nécessaire dans une telle position.

En France, l'idée d'une réconciliation souriait à tous. On faisait aux Belges les promesses les plus brillantes; le roi de Navarre écrivait au prince d'Orange qu'il se préparait à « aller secourir messieurs les estats [1], » et Henri III promettait à son frère *de l'assister jusques à sa chemise* [2]. Pour tromper les députés des états-généraux, ce digne fils de Catherine de Médicis avait autorisé son frère à leur montrer une lettre où cette promesse était consignée, et il lui avait en même temps donné l'ordre, dit Duplessis Mornay, « de retirer aussitost la lettre » après qu'ils l'auroyent veue, et tirer promesse du sei- » gneur duc que jamais il ne l'en importuneroit. »

Ces négociations avec la France produisirent d'étranges déceptions; mais nul alors ne les pouvait prévoir, et l'hésitation ne semblait pas permise, car il fallait à tout prix l'assistance de l'étranger.

Philippe achevait, en effet, de soumettre le Portugal, et cette conquête allait le laisser maître de tourner de nouveau tous ses efforts sur un point. Comment lui résister, dans l'état de désorganisation de la confédération? « En vérité, écrivait le comte Jean de Nassau au comte » de Schauembourg, les affaires s'embrouillent d'une » manière étrange. C'est un état de choses laborieux, » difficile et triste. Partout guerre, trouble, méfiance » excessive, séparation, désunion, ruine et plaintes à

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VII, 467.
[2] *Ibid.*, 403.

1580. » faire pitié. On a affaire ici aux Espagnols, là aux mal-
» contents, ailleurs à nos propres troupes, à qui l'on
» doit beaucoup, ailleurs encore aux habitants de la
» campagne que l'ennemi excite à la sédition; enfin à
» nos propres amis, qu'on ne peut presque pas amener
» à reconnaître leurs dangers, leurs besoins et la né-
» cessité pour eux de se discipliner. Le prince et moi
» nous sommes surchargés de besogne. Outre les soins
» à donner à de nombreuses affaires, il nous faut veiller
» à défendre notre vie et notre honneur, que partout
» on attaque. Nos moyens d'existence sont si restreints,
» que parfois il nous est difficile de nous procurer du
» pain [1].... »

Toutes ces raisons avaient été mûrement pesées, quand la proposition d'un changement de souverain fut faite aux états-généraux dans les derniers jours de 1579. Le délai de six mois, qui s'écoula jusqu'au vote, atteste une indécision suffisamment expliquée par les causes que nous avons énumérées, par la gravité de la question [2] et par les idées de fidélité féodale, puissantes encore à ce point, que des fonctionnaires tombèrent morts d'angoisse en abjurant leur ancien souverain [3]. Mais les

[1] *So geringer underhalt und mittel zu leben haben, das wir bizweilen auch schwerlich das Brot vor unser Taeffelen haben mögen.* Ibid., 328. Dans une autre lettre, antérieure de quelques mois, le comte nous apprend que le boulanger venait de lui notifier *das er ueber dietzen Tag gein Brodt mehr lieffern wolle.* Ibid., 109.

[2] Quand Strada (II, 178) arrive au récit de ce fait, il commence avec solennité: *Jam mihi dicendum est facinus, cujus a commemoratione, quasi abhorrente animo, hactenus supersedi.*

[3] Strada, II, 183.

motifs allégués à l'appui de la mesure étaient d'une évi- 1580.
dence telle, que la résistance cessa.

Il fut donc décidé que la souveraineté serait offerte 12 juillet.
au duc d'Anjou [1], sauf à lui imposer des conditions propres à garantir les libertés du pays [2]. Avec un prince qui s'était déjà fait connaître par une politique tortueuse, par une duplicité et une dissimulation bien rares à son âge, la défiance n'était que prudence. S'il y a de l'exagération, il y a de la vérité aussi dans ce portrait de lui fait par Henri IV : « Il me trompe bien, disait-il à Sully, » s'il ne trompe tous ceux qui se fieront en luy, et sur- » tout s'il aime jamais ceux de la religion ny leur fait » aucuns advantages; car je sçay, pour luy avoir ouy » dire plus d'une fois, qu'il les hait comme le diable » dans son cœur; et puis il a le cœur double et si malin, » a le courage si lasche, le corps si mal basty, et est » tant inhabile à toutes sortes de vertueux exercices, » que je ne me sçaurois persuader qu'il fasse jamais » rien de généreux [3]. »

Les articles proposés au duc d'Anjou différaient peu de ceux que l'archiduc Mathias avait dû accepter : maintien de tous les priviléges et défense notamment « de » lever ou asseoir aucuns deniers extraordinaires sans » le consentement des états; » ratification de tout ce

[1] *Eodem tempore*, dit Strada (Ibid.), *e provinciis regem, e templis Deum exturbare haeretici festinarunt.*

[2] Dans un avis qui paraît destiné au comte Jean de Nassau, on se sert d'une expression un peu vulgaire, mais plus énergique, celle de *museler : Dem* Alanzonio *in* politica administratione *ein Maulkorb anlegen.* Archives de la maison d'Orange, VII, 290.

[3] *Mémoires de Sully*, I, 102.

1580. qui avait été fait précédemment; faculté réservée aux états-généraux « de s'assembler toutes et quantes fois » qu'ils trouveront convenir pour les affaires du pays, » et injonction faite au prince de les réunir une fois au moins chaque année; défense d'introduire dans le conseil d'état « aucuns étrangers, ni François, ni autres, » sinon un ou deux du consentement des provinces et » agréables à icelles; » aux états le droit de présenter une liste triple de candidats, dans laquelle on devra choisir, « quand il faudra pourvoir au gouvernement » des provinces et places fortes, et aux principaux offices » de la province; » maintien de la religion sur le pied existant; obligation d'avoir « l'avis et consentement des » états, quant au choix du général de l'armée, » et de donner même aux troupes françaises « un chef agréable » aux états susdits; » en cas d'infraction de la part du souverain, extension à toutes les provinces d'un droit qui n'avait jusqu'alors été écrit que dans la charte du Brabant, celui « de prendre un autre prince, ou autre» ment pourvoir aux affaires comme on trouvera con» venir. »

29 septembre. Telles furent les principales clauses du traité conclu au Plessis-lez-Tours [1], entre le duc et une députation des états-généraux que présidait Marnix. Les observations du jeune prince ne portèrent pas sur les dispositions qui restreignaient réellement son autorité, et il finit par les accepter toutes, avec le dessein déjà conçu de n'en observer aucune.

Au nom de la Hollande et de la Zélande, qui s'é-

[1] *Corps diplomatique*, V, I, 380.

taient réservé, par le traité, le droit « de demeurer, 1580.
» comme elles étaient, nommément au fait de la reli-
» gion et *autrement*, » on exigea de lui des réversales, sur le contenu desquelles on ne s'accorde pas, mais qui, à coup sûr, anéantissaient son autorité [1]. Depuis l'époque du duc d'Albe, ces deux provinces, où dominait avec le calvinisme l'opposition au duc d'Anjou, n'avaient cessé de marcher vers l'établissement d'un gouvernement national; elles n'avaient pas plus admis l'autorité de Mathias que celle de dom Juan, et ne s'étaient jointes à la généralité qu'à la condition de ne pas aliéner leur indépendance propre; enfin, peu de mois avant le traité du Plessis-lez-Tours, elles avaient déféré 5 juillet.
provisoirement à Guillaume une souveraineté destinée à devenir définitive [2]. Les réversales n'eurent sans doute pas d'autre objet, et il importe peu à l'histoire de rechercher si la mesure fut spontanée ou provoquée par celui qui devait en profiter. De ces deux hypothèses, la première nous paraît plus probable [3].

Le traité conclu avec le duc d'Anjou fut le signal de la retraite de l'archiduc Mathias; son autorité cessait avec celle du souverain à qui il avait été imposé comme lieutenant. Déjà antérieurement sa position avait cessé d'être tolérable. Une lettre adressée au landgrave de Hesse renferme ce passage significatif : « Le duc d'A-
» lençon a fait dire expressément qu'il ne vouloit avoir

[1] Voir à ce propos les *Archives de la maison d'Orange*, VII, 304.
[2] *Corps diplomatique*, V, I, 377.
[3] Nous adoptons entièrement les raisons données par M. Groen van Prinsterer. *Archives de la maison d'Orange*, VII, 10 et 589.

1580. » affaire avec l'archiduc Mathias, mais avec les estatz
» tant seullement. Ce quy apporta tel souspeçon audict
» archiduc, qu'entendant ces nouvelles, *il commença à*
» *pleurer*, et demander aux assistants s'il n'y avoit moyen
» tirer telle force de l'Allemagne pour résister à l'Es-
» paignol, que l'on se peut passer des François [1]. »

Vaine illusion ! Mathias n'avait de soutien à attendre d'aucun côté. Le parti catholique l'avait appelé, et la majorité de ce parti s'était réconciliée avec Philippe. Si les princes allemands, si les membres de sa famille, cédant à ses instances, avaient montré quelque sympathie pour la révolution, les réformés auraient pu le ménager. Mais, loin de lui venir en aide, on le laissa dans l'abandon et le dénûment [2], et il dut s'estimer heureux d'avoir excité la généreuse compassion de l'homme contre qui il avait été appelé. Pour reconnaître la condescendance dont il avait fait preuve au détriment de l'autorité de son oncle, les états-généraux lui accordèrent une pension de 50,000 florins, qui paraît n'avoir jamais été payée.

Philippe ne se pouvait méprendre à la portée de la décision prise contre lui, à la main qui l'avait préparée.
15 mars. La proscription dont il frappa le prince d'Orange [3], alors

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VI, 416.

[2] Une lettre de Languet contient ce passage : *Certe archidux habet justam causam conquerendi de suis, a quibus ita deseritur, ut non solum nihil pecuniae ad ipsum mittant, sed ne quidem secum quemquam habet, qui ipsi suo consilio adesse possit in tantis difficultatibus quibus est undique circumventus, et ex quibus se difficulter sine aliqua nota Austriacae familiae explicare poterit.* Ibid., VII, 589.

[3] *Corps diplomatique*, V, I, 368.

que la mesure était encore un projet, témoigne bien de son irritation. 1580.

Mettre à prix la tête d'un homme, est une horrible coutume qui a disparu du code des nations civilisées, mais dont personne alors ne songeait à contester la légitimité [1]. Granvelle, qui venait de rentrer aux affaires, pour faire prévaloir des dispositions plus vigoureuses à l'égard de la France et de l'Angleterre [2], « une bonne » et gaillarde diversion, leur rendant le change, » comme il l'écrivait à Marguerite de Parme [3], Granvelle proposa la proscription « à l'exemple, disait-il, du band » qui se fit contre l'eslecteur de Saxe et le lantgraff de » Hesse [4]. » Le monarque en accueillit l'idée sans hésitation [5]. A ses yeux, Guillaume de Nassau était un rebelle

[1] Cela est si vrai, que Tassis, catholique sincère mais modéré, rapporte l'édit de proscription sans y joindre un mot de blâme; seulement il dit que cette mesure *apud Belgas inconsueta, primâ facie inhumana ac crudelis visa est.* ANALECTA BELGICA, IV, 410.

[2] C'est à cela que se rapporte cette phrase de sa correspondance avec Marguerite : « A mon advis, il y a par trop de mol et trop peu de dur, » et en ce perdons-nous plus de réputation que nous n'en gaignons. » *Archives de la maison d'Orange*, VII, 568.

[3] *Ibid.*, 535.

[4] *Ibid.*, 193. D'autres passages de la correspondance de Granvelle, où il est question de la mesure, dénotent chez lui contre Guillaume une haine qui va jusqu'à insulter son ennemi : *Como es vil y cobarde, el miedo le pondria en confusion.... Como es pusillanime, no seria mucho moriesse de suyo, etc.* IBID., 166.

[5] L'apostille, apposée par lui en marge de la proposition faite de proscrire le prince, est ainsi conçue : *Bien me paresce esto de la talla, pero es de ver si ay sententia contra el, y si es menester que la aya para ello, y si la huvo seria en tiempo del duque de Alva, que despues aca no la ha havido.* IBID. Quant à la manière dont les contemporains, partisans de Philippe, envisageaient le fait, on peut lire, dans l'ouvrage de Carnero, le chapitre intitulé : *De la muerte del de Orange, y del* GLORIOSO MARTIRIO *de*

1580. déjà condamné, un hérétique qui méritait la mort; ne le pouvant saisir, il le proscrivit, et son décret fut un jugement public dont Balthasar Gérard se fit l'exécuteur. Le meurtrier lui-même ne vit pas autre chose dans son horrible action. La lettre écrite à Farnèse en fait foi : pour lui le prince est un *condamné*, et l'édit de proscription *une très-juste sentence du roy catholicque* [1].

13 décemb. Le prince d'Orange répondit en publiant son *Apologie*. Cette pièce, écrite sous l'empire d'une colère bien légitime, est d'une telle violence [2], que les états-généraux refusèrent de la prendre sous leur patronage. Guillaume y lutte corps à corps avec son ennemi, et discute successivement les chefs de l'accusation dont il est l'objet, pour les renvoyer tous à Philippe, qu'il présente comme assassin de son fils, empoisonneur de sa femme, époux incestueux de sa nièce.

Baltasar Girardo, Borgognon. HISTORIA DE LAS GUERRAS CIVILES QUE HA HAVIDO EN LOS ESTADOS DE FLANDES, p. 182. On peut consulter aussi l'ode que l'évêque Torrentius, prélat respectable d'ailleurs, consacra à célébrer le meurtrier; il place son action bien au-dessus des travaux d'Hercule :

Vicisti, o ingens Sequanicae decus
Perenne gentis, maxime Baltasar
Gerarde, vicisti, nec tuo
Inferior tua laus triumpho est.
Tot functus olim namque laboribus
Quid tam notandum praestitit Hercules?

[1] La pièce a été publiée par Dewez, VI, 180. Il s'en trouve une copie avec d'autres documents relatifs au même fait, dans les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17386.

[2] Tassis appelle cette pièce *supra modum infamis* (ANALECTA, IV, 429), et l'on raconte que Marnix, qui se trouvait alors en France, s'écria, en la lisant, que le prince était un homme mort. L'Apologie paraît être, du moins pour le style, l'œuvre du pasteur Villers. *Archives de la maison d'Orange*, VII, 263.

La déchéance du monarque, solennellement prononcée quelques mois après par les états-généraux [1], fut un acte de vengeance qui appelait de sanglantes représailles[2], et devait fournir aux catholiques un nouveau grief. L'union d'Utrecht avait été un acheminement à cet acte décisif; elle ne contenait pas une déclaration d'indépendance, mais, à la différence de la Pacification de Gand qui maintenait formellement l'autorité du roi, elle prévoyait la possibilité d'une lutte ouverte avec lui. 1581. 26 juillet.

Après le traité du Plessis-lez-Tours et la paix rétablie en France par son intermédiaire, le duc d'Anjou s'était occupé à recruter une armée. La saison était trop avancée pour entrer en campagne; mais, l'année suivante, il vint forcer Farnèse à lever le siége de Cambrai. Août.

Ce fut à peu près son seul exploit. Malgré les sollicitations du prince d'Orange, il refusa de joindre ses troupes à celles des états-généraux, ce qui eût mis Farnèse dans une position critique. Son dessein est évident: il voulait se rendre nécessaire, obtenir des conditions plus favorables que celles qui lui avaient été faites [3].

[1] Strada (II, 180) s'élève contre le jugement et le mode de procéder. Il est curieux de voir un jésuite se poser en défenseur du pouvoir royal.

[2] Voir la pièce dans le *Corps diplomatique*, V, I, 413. Le droit d'insurrection contre le prince qui viole le contrat conclu avec son peuple, y est proclamé; il résultait de la nature même de nos anciennes institutions.

[3] Sismondi, *Histoire des Français*, XIV, 28 (édition de Bruxelles). Capefigue, dans son *Histoire de la réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV* (ch. 41), donne l'extrait d'une dépêche relative à des négociations entre le duc d'Anjou et Tassis, l'auteur du Commentaire *de Tumultibus belgicis*, à cette époque ambassadeur d'Espagne à Paris. Nous croyons que le document n'est pas à sa date, et qu'il faut le placer après et non avant la *camisade* d'Anvers. Comparez avec une lettre de Granvelle, dans les *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 190.

1581. On ne peut expliquer autrement son inaction, et ses retards calculés à prendre possession d'une souveraineté qu'il avait tant ambitionnée. Les volontaires qui l'avaient suivi se dispersèrent donc, et il partit pour l'Angleterre. Élisabeth le flattait de l'espoir d'obtenir sa main. Ce fut un projet sérieux, à ce point que, au dire de Granvelle, « le roi de France affirmoit tout ouvertement et rondement que son frère estoit marié avec la royne, et que » les noces estoient faictes et accomplies [1]. » Si Élisabeth refusa, ce fut pour ne pas soulever l'opinion, hostile dans son pays à un mariage avec un prince catholique.

1582. Au bout de peu de mois, le duc d'Anjou quitta Londres, mécontent du rôle qu'il y avait joué, et débarqua à Flessingue le 1er février 1582. Ses éléments de popularité étaient peu nombreux, et Granvelle disait assez plaisamment à ce sujet : « Je tiens que quel qu'il soit, » Alençon aura bien à faire de drapper avec Hollandois, » Zélandois, Frisons, Flamands, Gueldrois et autres » dont il ne sçait la langue, et avec son nez de pantouffles aura bien à faire de se mectre en grâce du » peuple [2]. » L'inauguration eut lieu bientôt après. Les fêtes qui se célébrèrent à cette occasion à Anvers, furent
18 mars. troublées par la tentative de Jaureguy sur Guillaume. Abusé par sa méfiance, le peuple n'hésita pas à attribuer le crime au nouveau souverain. Ce sentiment, brutalement exprimé, eût occasionné quelque fâcheuse scène, sans l'intervention du prince d'Orange, qui avait décou-

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 44.
[2] *Ibid.*, VIII, 98.

vert dans le meurtrier un envoyé de Philippe [1]. Le duc 1582.
naturellement éprouva de cette méprise un violent dépit.

La campagne de cette année fut fatale à la confédération. Après le départ du duc d'Anjou et la dispersion de son armée, Farnèse s'était emparé de Tournay, vaillamment défendu par la nièce du comte de Hornes, Chrétienne de Lalaing, princesse d'Épinoy [2]; de Tournay qui ne fut pas secouru, malgré les vives instances du prince d'Orange [3]. Il avait ensuite obtenu des Wallons, en excitant les haines religieuses, leur consentement au retour des troupes étrangères. La résolution fut prise en dépit de l'opposition de la noblesse, qui persistait à réclamer l'exécution de cette clause du traité d'Arras.

Avec les ressources seules du pays, divisé, dépeuplé, appauvri comme il l'était, on ne pouvait lutter à la fois contre la France et la Hollande [4]. Il y avait inconséquence à vouloir la rupture avec les provinces septentrionales, sans les moyens de pousser la guerre avec vigueur, et il fallait tout l'aveuglement qu'inspire l'intérêt personnel, pour se faire illusion sur le caractère essentiellement provisoire de la condition imposée à Farnèse. Les auteurs de la défection qui entraîna le partage des Pays-Bas en deux États distincts, n'en

[1] Pour comprendre à quel point les haines politiques peuvent égarer, il faut lire, dans le VIIIe volume des *Archives de la maison d'Orange*, la joie manifestée par Granvelle à la nouvelle de l'assassinat de Guillaume, et son désappointement en apprenant sa guérison. Voir notamment pp. 76, 98, 104.

[2] Voir la manière dont Strada (II, 211) dépeint la haine que cette femme *praeferox* avait vouée à l'Espagne.

[3] *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 39.

[4] *Commentaire* de Tassis dans les *Analecta belgica*, IV, 434.

1582. retirèrent donc pas les avantages qu'espérait leur égoïsme; ils n'y avaient entrevu que le monopole des honneurs et des emplois, et ce monopole revint à leurs insolents dominateurs [1].

Philippe s'empressa d'envoyer des renforts, qui portèrent l'armée de son lieutenant à soixante mille hommes [2], et lui permirent d'agir avec plus de vigueur.
2 juillet. Bientôt la prise d'Audenarde lui donna, avec une des plus fortes places du pays, une formidable position entre la Flandre et le Brabant. Ce n'était que le prélude de succès plus importants, dont il allait être redevable à de nouvelles complications survenues chez ses adversaires.

Au milieu des embarras qui l'assiégeaient, Henri III n'avait pu prêter assistance à son frère. Quel intérêt d'ailleurs y avait-il? Le traité du Plessis-lez-Tours, loin de lui reconnaître un droit successif, ne réservait-il pas aux états la faculté « d'élire un autre prince ou seigneur, » si le duc d'Anjou venait à mourir sans postérité? Après cela, il importait peu que ce traité eût stipulé l'union avec la France, aussi intime que le comportait le maintien de la nationalité belge [3]. Le digne fils de Catherine de Médicis n'avait vu, dans l'envoi de son frère aux Pays-Bas, que l'éloignement d'un odieux rival, et ne se piquait pas de fidélité à ses engagements.

Cet abandon fut un cruel désappointement pour tous ceux qui avaient fait fond sur l'alliance française, et un

[1] Sur ces sentiments de la noblesse, voir Strada, II, 195 et 221.
[2] Voir le détail de ces forces dans Meteren, fol. 219.
[3] Articles 15, 16 et 28 de ce traité.

sujet de récriminations fourni aux réformés extrêmes qui l'avaient combattue. 1582.

De son côté, le duc d'Anjou était mécontent de sa position, du peu d'autorité dont il jouissait [1], de la parcimonie avec laquelle les états étaient habitués à accorder les subsides [2]. Son amour-propre fut aisément stimulé par les jeunes courtisans qui l'avaient suivi, et aux yeux desquels toute restriction à l'exercice de l'autorité souveraine semblait un monstrueux empiétement. A les entendre, parmi les articles qui lui avaient été imposés, les uns respiraient un sentiment d'injurieuse méfiance; tel était surtout celui qui, généralisant la disposition d'une de nos chartes provinciales, déliait éventuellement les états du serment de fidélité. Les autres le soumettaient à une dépendance honteuse [3] pour lui, fils de France; la secouer était un devoir, et le succès ne pouvait manquer de couronner ses efforts.

Ces conseils, dictés par l'inexpérience et la perfidie, furent accueillis. On convint de s'emparer de plusieurs places, d'y mettre des garnisons françaises, et d'imposer ensuite aux états le système du bon plaisir, tel qu'il régnait au Louvre; c'est ce que Granvelle appelait *commander fort absolutement à la françoise.* Le duc se réserva la plus importante des villes menacées, Anvers.

Au jour fixé, après qu'on eut soigneusement éloigné

[1] Il se plaignait, dit Meteren (fol. 222), d'être un *zéro en chiffre.*

[2] Voir une lettre d'Élisabeth, dans les *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 120.

[3] Le royaliste Tassis éprouve une satisfaction évidente à rappeler qu'il était *sub Auraici virga.* ANALECTA BELGICA, IV, 434.

1583. des censeurs incommodes, comme Duplessis-Mornay [1],
17 janvier. le complot éclata. Termonde, Dunkerque, Dixmude, Vilvorde, Alost et Menin tombèrent aux mains des conjurés. Mais le chef échoua. Il semble ne pas avoir connu la puissante organisation de nos vieilles communes. Ceux de ses soldats qui s'aventurèrent dans Anvers, y trouvèrent la mort, et il dut, avec le reste, se retirer en hâte à Termonde [2].

De ce lieu de refuge, il essaya de se justifier. Ses frivoles excuses firent ressortir davantage encore la déloyauté de sa conduite. Cependant, pour éviter une rupture avec la France, et rassurer Élisabeth, qui craignait un rapprochement entre Henri III et Philippe II, les états-généraux consentirent à traiter d'une réconciliation. On convint d'abord de l'évacuation immédiate de Termonde et de Dixmude, ce qui s'effectua. Mais, avant la conclusion du traité définitif, Farnèse, que cette rupture tranquillisait sur la crainte de voir la France intervenir plus vigoureusement [3], vint attaquer le duc, le força à abandonner le territoire belge, et s'empara
Juillet. de Dunkerque, puis de Nieuport.

Les états de Flandre voulurent épargner ce nouvel échec à la confédération, en marchant au secours du

[1] « Il me déplaît, lit-on dans une lettre écrite par lui un mois après, » que notre nation ait acquis de plus en plus le nom de déloyale, et peut-» être perdu contre des bourgeois la réputation de vaillance. » *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, II, 223.

[2] Nous demanderons, avec M. De Sismondi, si M. Capefigue avait en vue la *camisade* d'Anvers, quand, dans son *Histoire de la réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV* (chap. 61), il donne le nom de *braves et loyaux gentilhommes* aux compagnons du duc d'Anjou.

[3] Strada, II, 253.

jeune prince; les Gantois, faisant toujours bon marché des intérêts généraux, s'y opposèrent en haine des Français [1]. Le Sas, Hulst, Axel, Rupelmonde et Alost tombèrent encore successivement aux mains de Farnèse, et l'une des provinces les plus importantes de la confédération, isolée désormais, dut se résigner à une restauration devenue inévitable. 1583. Octobre et novembre.

La question de la réconciliation avec le duc d'Anjou provoqua de longs débats. Le prince d'Orange, qui espérait toujours entraîner la France dans une guerre avec l'Espagne, qui voyait le roi de Navarre disposé à conduire une armée aux Pays-Bas, si cette réconciliation s'effectuait [2], le prince d'Orange compromit sa popularité [3] en soutenant l'affirmative. « On me dict, écrivait-il » à ce propos à son frère le comte Jean, que je me doy » deffier du parti de France. Les dangers qu'il y a de » ce costé ne me sont incogneus, ains peult estre mieux » cogneus qu'à ceuls qui en parlent, et me touchent de » plus près qu'à nul aultre. A qui doncq veult-on que » je me fie? Les princes d'Allemaigne ont esté si sou- » vent sollicitez, et nous n'en avons receu aulcun se- » cours ny apparence, non pas en parolles seullement; » et quand nous le recevrions, nous sentirions peult-

[1] *Het verlies van dese plaetsen werd de moetwilligheid van die van Gent toegeschreven.* Bor, II, 372. Sur ces sentiments égoïstes des Gantois, voir une curieuse dépêche du conseil d'état, dans les *Archives de la maison d'Orange* (VIII, 17), et comparer avec un passage de Bor. *Ibid*, 403.

[2] *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay,* II, 227. *Archives de la maison d'Orange,* VIII, 149 et 322.

[3] Meteren (fol. 230) rapporte qu'à Anvers, on invectiva contre lui, en l'appelant *traître et introducteur de François.*

1583. » estre ce secours grief, pour raison de la diversité de
» la confession. Mais voiant et cognoissant que devant
» leurs yeux ils laissent fouler à deux pieds par les pa-
» pistes leur propre frère [1], qui soustient une si juste
» cause à leur porte, voire dedans leurs entrailles, je
» ne pense pas devoir estre estimé de si peu de juge-
» ment qu'on me puisse mener jusque dedans la fosse
» par parolles [2]. »

1584. Cette fois encore, son opinion finit par l'emporter. Mais le duc d'Anjou ne profita point de cette dernière
10 juin. marque de bon vouloir; il mourut à Château-Thierry, à la veille de signer un nouveau traité, qui devait lui rouvrir l'entrée des Pays-Bas.

Précisément un mois après, à la veille de ceindre la couronne de comte en Hollande et en Zélande [3], le prince d'Orange périt assassiné à Delft, où la méfiance des Anversois l'avait forcé de se retirer [4]. Homme digne d'une éternelle mémoire, qui tomba victime d'une cause sainte et attacha son nom à l'un des plus grands événements des temps modernes. Devant ce résultat glorieux,

[1] Allusion à l'affaire de Gebhard Truchsess dont nous parlons un peu plus loin.

[2] *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 341. La lettre d'où ce passage est extrait, et celle qui la suit immédiatement, sont consacrées à répondre aux motifs que les réformés extrêmes alléguaient contre l'alliance avec la France, et en général avec un prince catholique. Dans ces deux pièces si remarquables, nous croyons avoir reconnu le style du rédacteur de l'*Apologie*.

[3] Le caractère de la décision prise par ces deux provinces, et les circonstances qui l'amenèrent, sont parfaitement exposés par M. Groen van Prinsterer. *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 410 à 428.

[4] Meteren, fol. 230.

devant ses immenses services, devant les douleurs de 1584.
son martyre, ses torts s'effacent et la critique se trouve impuissante.

Philippe dut croire que la main de Balthasar Gérard venait d'écarter le dernier obstacle au rétablissement de son autorité en Belgique. Dans la confédération, plus de chef pour maintenir en corps des membres qui tendaient à se disjoindre [1], pour opposer une résistance sérieuse aux armes de Farnèse, qui venait précisément d'achever la ruine de Gebhard Truchsess. Les courages étaient abattus à ce point que, parmi les réformés mêmes, il en était qui « publioient tout ouvertement » qu'il valoit beaucoup mieulx de se réconcilier et s'ac- » corder avec le roy d'Espaigne, obtenant tant seul- » lement permission de la conscience, que ayant libre » exercice de la religion, demeurer plus longtemps en » guerre [2]. »

On sait que Gebhard, entraîné par son amour pour une jeune chanoinesse, Agnès de Mansfelt, abjura le catholicisme pour se marier, et voulut néanmoins conserver son archevêché de Cologne. Cette défection allait donner, dans le collége électoral, la majorité aux protestants, et enlever infailliblement la dignité impériale à la maison d'Autriche. Un appel à Philippe ne pouvait manquer d'être entendu, et Farnèse fut chargé de joindre une partie de son armée aux troupes que l'empereur envoyait, pour exécuter la sentence de la cour de Rome et expulser Gebhard.

[1] Sur cet isolement, surtout en ce qui concerne les états de Flandre, voir *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 244.

[2] *Ibid.*, 317.

1584. Il y avait là, pour tous les dissidents, pour tous les ennemis de l'Autriche ou de l'Espagne, un intérêt commun à défendre. Mais l'archevêque-électeur, homme peu recommandable du reste, professait la doctrine de Calvin, et une différence subtile sur la manière de célébrer la Cène servit de prétexte aux princes luthériens pour se tenir neutres dans la querelle. Ainsi délaissé, Gebhard fut obligé de s'enfuir de son château de Godesberg, aux ruines aujourd'hui si pittoresques, et d'abandonner son siége épiscopal à Ernest de Bavière.

L'intérêt que Philippe portait à cette affaire eût dû servir d'avertissement aux insurgés des Pays-Bas. Des traîtres, qui déjà tramaient une défection, parvinrent à les endormir, en exagérant les préparatifs des protestants d'Allemagne, en présentant leur triomphe comme assuré et de nouveaux efforts comme inutiles. « Les » papistes et espaignolisés estant encore parmi nous, » mandait le prince d'Orange à son frère le comte » Jean, et de leur naturel fins et rusés plus que nous » autres, voyant ung chascun des nostres prester » l'oreille à tels et semblables bruicts en apparence si » spécieux,.... sceurent, par grands artifices, tellement » exaulser et agrandir ce faict, que, pour donner lustre » à leur dire, eulx-mesmes persuadoient à tout le monde » que, veu ceste grande entreprinse des protestants » d'Allemaigne, les papistes de ces pays estoyent per- » dus; que le roy d'Espaigne ne pourroit résister con- » tre telle et si grande armée desdicts protestants, et » partant qu'il ne restoit sinon s'adresser aux princes » et seigneurs de la religion, et que nous aultres n'a-

» vions plus besoing de faire aulcune alliance ou amitié 1584.
» avec quelque potentat n'estant point de nostre reli-
» gion; qu'on debvoit casser tous gens de guerre
» estrangiers, tant pour espargner l'argent, que pour
» faire cesser les tailles et subsides; que davantage il
» ne nous estoit besoing de faire aulcune levée de gens
» de guerre, puisque, comme finement ils faisoient
» courir le bruict, les princes et villes protestants nous
» en furniroient assez, sans aulcune charge ou despense
» nostre; y adjoutant, pour tousjours faire approuver
» de plus en plus leur dire, que la royne d'Angleterre,
» voyant ceste belle résolution des princes d'Allemaigne,
» se joindroit avec eulx; et sceurent enfin si bien jouer
» ceste farce, et par tels et semblables artifices abreuver
» le povre peuple de vaine espérance, qu'ung chascun
» y presta bien attentivement l'oreille, sur l'espoir que
» les ungs concevoyent d'estre incontinent délivrés de
» ceste guerre, les aultres des impositions, tailles et
» subsides, aultres aussy des soldats estrangiers. De
» façon que, sans avoir aultrement esgard à ceulx des-
» quels ces bruicts et mis en avant procédoient, a esté
» par deçà [1] résolu de se dépescher incontinent de tous
» gens de guerre estrangiers, sans apparence ny vou-
» lonté de faire nouvelle levée de gens de guerre, ny
» de dresser aulcune forme de gouvernement, comme
» aussy il n'y en a encores maintenant, s'estant chacune
» province voulu garder elle-mesme, chassant et cassant
» partout les gens de guerre, tant naturels qu'estran-

[1] C'est-à-dire, en Belgique.

1584. » giers, s'attendant et se reposant tousjours à la venue
» de l'armée des seigneurs et villes protestants [1].... »

Dans cette occasion encore, la faction impie qui dominait à Gand obtint, des représentants de la province, un vote contraire à celui de la généralité. Les négociations que les états de Flandre eurent la prétention de conduire seuls[2], nuisirent considérablement à la cause de l'électeur et à la leur propre, puisque c'était eux que la restauration menaçait d'abord.

En effet, Farnèse, plus puissant que jamais depuis la défaite de Gebhard Truchsess, débuta dans la campagne
10 avril. de 1584 par la prise d'Ypres, qui capitula après plu-
20 mai. sieurs mois de blocus. Bientôt Bruges suivit avec son district. Cette conquête fut due encore à une honteuse défection. Charles de Croy, prince de Chimay et plus tard duc d'Arschot après la mort de son père, avait abandonné la cause du roi et du catholicisme pour le gouvernement de la Frise; il abandonna ensuite la cause des états et de la réforme pour un commandement
17 septemb. militaire. La reddition de Gand, déjà éloigné de la mer par la prise du Sas, n'était plus qu'une question de
17 août. temps. Elle suivit de près la capitulation de Termonde, qui lui ferma ses dernières voies de communication avec Anvers et le Brabant.

Il n'y avait pas à se méprendre aux causes de ces échecs multipliés : « Les ennemis, écrivait le prince
» d'Orange quatre mois avant sa mort, ont si peu de
» résistance en tout le pays de Flandre, pour le mau-

[1] *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 315.
[2] Voir deux pièces *Ibid.*, 238 et 243.

» vais ordre que les membres [1] ont mis à leurs affai- 1584.
» res, suivant les conseils particuliers qu'aucuns,
» venant par ci-devant d'Allemagne, leur ont mis à la
» teste, que l'ennemi, avec cent ou deux cents hommes
» seulement, faict des forts où bon lui semble [2]. »

Les succès de Farnèse continuèrent l'année suivante. 1585.
A peu de mois d'intervalle, Bruxelles et Malines capi- 13 mars et
tulèrent. Dans toutes ces villes, les conditions accordées 19 juillet.
aux réformés furent les mêmes : option entre l'abjuration et l'exil, et délai de deux ans pour vendre leurs propriétés dans ce dernier cas. Tel était le dernier mot de Philippe aux partisans des idées nouvelles [3].

Restait Anvers, investi déjà depuis plusieurs mois, et défendu par l'intrépide Marnix; Anvers, qui paraissait imprenable, à ce point que les bourgeois jugèrent

[1] Les états ou quatre membres de Flandre.

[2] *Archives de la maison d'Orange*, VIII, 340. Le livre de M. Groen van Prinsterer s'arrête à la mort du Taciturne. Au moment où cette collection importante va nous manquer, c'est un devoir pour nous de reconnaître, non pas le secours que nous y avons trouvé (nos citations l'attestent suffisamment), mais le haut prix que nous y attachons. Nous en aurions bien plus tiré parti encore, si nous n'avions pas résolu de nous maintenir dans les limites d'un résumé. Il y a là une mine inépuisable pour celui qui voudrait écrire l'histoire de cette grande époque, et nous reconnaissons volontiers qu'un tel livre fait honneur au pays qui l'a produit, comme au souverain qui a eu le bon sens assez rare de ne pas redouter la publication de tous les documents relatifs au plus grand homme de sa famille. Quant à l'éditeur, qui a joint à ses documents de nombreuses réflexions propres à en faciliter l'intelligence, on peut différer d'opinion avec lui, mais il ne viendra à la pensée d'aucun de ses lecteurs de méconnaître ses immenses recherches, sa vaste érudition et son extrême loyauté.

[3] Strada, II, 377. La lettre, dont Strada donne la traduction, porte la date du 17 août 1585. Il s'en trouve une copie parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17388.

1585. inutiles des mesures propres à en défendre les approches, et que, dans son conseil, Farnèse fut le seul à soutenir la possibilité d'en entreprendre le siége [1].

Les états-généraux étaient alors réunis à Delft; ils avaient successivement abandonné Bruxelles, Anvers, Middelbourg, Dordrecht, toujours poussés davantage vers le Nord par les progrès des armes royales. Ils avaient à se hâter, s'ils voulaient sauver la grande cité commerciale qu'ils s'attachèrent à ruiner, dès qu'ils l'eurent perdue; s'ils voulaient sauver avec elle la cause de la révolution dans les provinces méridionales. Offrir la souveraineté du pays à un prince étranger, parut encore le seul remède à une situation presque désespérée.

Quoiqu'on se fût assez mal trouvé du concours de la France, ce fut encore à Henri III qu'on s'adressa d'abord, pour lui faire la proposition d'accepter les Pays-Bas aux mêmes conditions que son frère. Le système politique du prince d'Orange continuait, lui mort, à prévaloir. Mais un refus était inévitable : avec la réserve stipulée par la Hollande et la Zélande en faveur de la maison d'Orange, et après les récentes conquêtes de Farnèse, les profits que la cour de France pouvait espérer n'eussent pas compensé les sacrifices qu'allait exiger d'elle une rupture déclarée avec l'Espagne. Il fallait donc

[1] Strada, II, 299. En commençant, avec le livre VI de sa seconde décade, le récit de ce brillant fait d'armes, l'historien prend un ton solennel digne du sujet : *liceat nunc mihi, Liviano exemplo, in parte operis mei praefari, quod in principio profiteri consuevere permulti annalium scriptores, obsidionem longe omnium memorabilem, quae ulli aliquando urbium admotae sint, in praesentia me dicturum.*

renoncer à la position exceptionnelle faite à deux pro- 1585.
vinces par le traité du Plessis-lez-Tours; la protection du monarque était à espérer seulement à ce prix.

Avant d'en venir là, de longues discussions furent nécessaires. Les réformés extrêmes insistèrent de nouveau sur les dangers qui, avec un prince de la maison de Valois, menaçaient la religion évangélique et les libertés du pays; mieux valait, disaient-ils, continuer à courir les chances d'une généreuse insurrection, et le pays n'était pas tellement épuisé, les courages tellement abattus, qu'on ne pût espérer une heureuse issue.

L'événement leur donna raison. Il faut reconnaître néanmoins que leur espoir reposait sur des bases bien fragiles, et que, dans l'état de détresse où se trouvait la confédération, les hommes les plus prévoyants ne durent voir de salut possible que dans l'assistance de l'étranger. Cette nécessité une fois reconnue, il fut aisé de faire admettre Henri III; les motifs allégués autrefois par le prince d'Orange n'avaient rien perdu de leur force [1].

Les états-généraux votèrent dans ce sens, malgré l'opposition de quelques villes de la Hollande, et une ambassade solennelle partit pour Paris, chargée d'offrir à Henri III la souveraineté de toutes les provinces, sur le pied où les avait jadis possédées Charles-Quint. On ajouta quelques conditions propres à assurer le maintien de la réforme et des priviléges nationaux, et on

[1] Voir à ce sujet un mémoire manuscrit que nous attribuons à Marnix. Manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17369.

1585. stipula aussi le principe d'une indemnité convenable à accorder à la famille du Taciturne.

Cette offre nouvelle était de nature à plaire à la cour de France. Henri III se montrait disposé à accepter, si pas pour lui, au moins pour le roi de Navarre, désormais son héritier présomptif, avec qui les députés belges s'étaient aussi abouchés [1]. L'intérêt national se confondait ici avec l'intérêt dynastique, et faisait au monarque français une loi de ne pas s'arrêter aux menaces du cabinet de Madrid, puisque la rupture devenait en tout cas inévitable.

Mais, dans ces entrefaites, survinrent la capitulation de Bruxelles et la prise d'armes de la Ligue. De ces deux événements, l'un diminuait singulièrement l'importance de l'offre, l'autre suscitait à l'intérieur des embarras assez graves pour que Henri III renonçât à porter son attention au dehors. Il finit donc par refuser.

Élisabeth, à qui la même proposition fut faite, refusa également. Une résolution hardie n'allait pas à son caractère, et il devait lui suffire que nos provinces ne fussent pas adjointes à la monarchie française. Cependant, comme elle s'était assez avancée pour s'attendre à ce que toutes les forces de Philippe tombassent sur

[1] Nous lisons dans une lettre que lui écrivit Duplessis-Mornay : « On » dit que le sieur Caron, que Votre Majesté a vu vers Son Altesse (le duc » d'Anjou) député de la part de la province de Flandre, est arrivé en » cour, et attend autres députés de la part des états-généraux, lesquels » ont charge de supplier Leurs Majestés (Henri III et Catherine de Médicis) d'entreprendre leur conservation et défense sous le nom et titre » de Votre Majesté, puisqu'ainsi est qu'il a plu à Dieu retirer Son Altesse. » *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, II, 599.

l'Angleterre, une fois l'insurrection des Pays-Bas com- 1585.
primée, elle résolut d'accorder aux états-généraux le secours d'une armée de 6,000 hommes entretenus à ses frais. Toujours économe de ses deniers, elle eut soin d'exiger la remise des villes de la Brille et de Flessingue, ainsi que du château de Ramekens, pour garantie du remboursement des sommes avancées par elle [1].

Cette convention allait déterminer, entre l'Angleterre et l'Espagne, une rupture qui, malgré maint acte d'hostilité, n'était pas officielle encore. En refusant l'offre de la souveraineté des Pays-Bas, Élisabeth agissait néanmoins comme si elle l'avait acceptée; elle y envoyait son favori, le comte de Leicester, avec le titre de gouverneur général, et se faisait reconnaître le droit d'introduire dans le conseil d'état un certain nombre de sujets anglais.

Anvers capitula avant l'arrivée de ces secours. Cette 17 août.
ville, où l'affluence des commerçants étrangers avait, plus que partout ailleurs, propagé les opinions novatrices, obtint, comme faveur spéciale, l'extension à quatre années du délai accordé aux religionnaires pour réaliser leur fortune.

On sait la satisfaction extraordinaire que Philippe témoigna à la nouvelle de cette conquête. Lui, si réservé d'ordinaire, si maître de ses sentiments intérieurs, il se leva au milieu de la nuit, pour aller crier à la porte de la chambre où reposait sa fille Isabelle : Anvers

[1] Une copie du traité existe parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 17387. Le texte que Dumont (*Corps diplomatique*, V, I, 454) donne d'après Meteren, n'est qu'une analyse étendue.

1585. est à nous [1]. Qu'il ait prévu la ruine de cette grande cité, et que, dans son fanatisme, il s'en soit peu ému, nul n'en sera surpris; mais on comprend difficilement qu'il ait cru au rétablissement prochain de son autorité dans les provinces septentrionales, alors que ces nombreux réformés, chassés par ses ordres, allaient y renforcer la résistance et la haine de son nom.

Ce siége célèbre avait duré quatorze mois. Une résistance aussi longue faisait honneur à celui qui l'avait dirigée. Elle devint cependant pour Marnix l'occasion d'une disgrâce. On lui reprocha de n'avoir pas prolongé, pendant quelques jours encore, une défense dont l'issue n'était pas douteuse. Ses rapports avec Farnèse, les marques d'estime qu'il lui donna et qu'il en reçut, lui furent imputés à crime [2]. Lanoue, bon juge en fait de bravoure, le défendit vainement [3]; la vie du vétéran de la révolution s'éteignit dans une obscurité regrettable.

La prise d'Anvers compléta l'œuvre de la restauration dans les provinces méridionales. S'il y restait aux états-généraux quelques positions isolées, plusieurs points importants du territoire où leur autorité semblait invulnérable, étaient aussi au pouvoir des troupes du roi. Farnèse transporta alors sa résidence à Bruxelles, et c'est avec une orgueilleuse satisfaction que l'historien

[1] Strada, II, 388.

[2] Sur ces rapports entre deux hommes également remarquables, voir Strada (II, 379) et Van Reydt (72), qui montre dans cette occasion son fanatisme habituel.

[3] Meteren, fol. 251.

de sa famille nous le représente n'arrivant là qu'après 1585.
avoir séjourné à Namur, à Mons, puis à Tournay [1].

Le brillant héritage de la maison de Bourgogne est décidément partagé. Philippe luttera encore pour empêcher ce fractionnement, qui affecte si péniblement son orgueil de roi. Stériles efforts! Il existe désormais deux états, que des intérêts nombreux vont séparer toujours davantage, dont les destinées déjà peuvent se prédire. Sept provinces des Pays-Bas tendent à former une république qui obtiendra, un demi-siècle plus tard, la sanction des traités, et à laquelle la province la plus importante finira par donner son nom, tandis que la vieille dénomination de Belgique continuera à rester propre aux dix autres. A celles-ci, la honte et les désastres de la servitude; à celles-là, les bienfaits de la liberté et de l'indépendance.

L'arrivée du favori d'Élisabeth ne changea pas la Décembre.
fortune. Les vieux soldats de Farnèse s'émurent peu à la vue des Irlandais, dont il paraît qu'on voulut faire un épouvantail; espèce de sauvages nus jusqu'à la ceinture, armés d'arcs et de flèches, et traversant les rivières sur des échasses [2]. Sous tous les rapports, Leicester 1586.
était au-dessous de sa mission. Sorte de petit-maître [3], courtisan présomptueux et incapable, il laissa prendre successivement Grave et Venloo, positions qui, avec juin.
Nimègue conquis l'année précédente, assuraient aux

[1] Strada, II, 394.
[2] *Ibid.*, II, 446.
[3] « Il apporta aux Pays-Bas, dit Vandervynckt, sa fierté et ses parfums. » *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, part. VI, ch. 3.

1586. Espagnols la domination d'une notable partie de la Meuse et du Wahal, et leur fournissaient les moyens de maintenir les communications avec leurs possessions dans le Nord : Steenwyck, Coeverden, Groll et Groningue.

Pour reconnaître par avance les services qu'on attendait de lui, on avait généreusement augmenté ses attributions. Cette condescendance ne le satisfit pas; il prétendit se soustraire à toute dépendance, gouverner sans consulter le conseil d'état, trancher du souverain. Les états-généraux se plaignirent à la reine, qui tâcha
1587. d'apaiser le différend [1]. Médiocrement rétablie, la bonne intelligence dura peu, et la rupture éclata de nouveau,
4 août. plus vive que jamais, après la conquête de l'Écluse par Farnèse. La perte de cette place, qui compromettait la sûreté de la Zélande, fut attribuée à Leicester; on l'accusa même de projets semblables à ceux qui avaient si mal réussi au duc d'Anjou.

Élisabeth comprit enfin la nécessité de le rappeler, si mieux elle n'aimait voir la restauration s'étendre dans
26 novemb. les provinces septentrionales. Le départ de cet arrogant étranger fut le signal de la perte de plusieurs places, livrées aux ennemis par les commandants anglais à qui il en avait confié la défense; Deventer était du nombre.

Si Philippe avait suivi les conseils de son lieutenant et fait un nouvel effort, il eût peut-être écrasé la résis-

[1] A propos des plaintes des états-généraux contre Leicester, Strada (II, 457) fait cette réflexion pleine de sens, mais qui s'applique également à son héros : *Necessarium prope malum, et cuique nationi, quae se externorum dominationi subjiciat, expectandum.*

tance dans les provinces septentrionales. Les historiens 1587.
hollandais s'accordent à le reconnaître, jamais l'indépendance de leur pays ne courut de plus grands risques que dans les premiers mois qui suivirent le rappel de Leicester : aux frontières un ennemi habile et puissant, des factions à l'intérieur, et pas de chef pour diriger la défense; car Maurice venait seulement de faire ses premières armes et de débuter dans une carrière que, plus tard, il parcourut avec tant d'éclat.

Mais le monarque, alors préoccupé de projets qui 1588.
devaient, croyait-il, lui donner l'Angleterre, concentrait sur ce point toute l'activité de son esprit, toute l'étendue de ses ressources. On s'étonne qu'Élisabeth, connaissant les préparatifs immenses qui se faisaient contre elle dans les ports d'Espagne, ait accédé à la proposition trompeuse d'ouvrir des conférences à Bourbourg. Désireuse de conjurer l'orage qui la menaçait, peut-être espéra-t-elle fléchir Philippe, en délaissant les insurgés des Pays-Bas qui refusèrent de prendre part aux négociations. La pensée secrète du roi était aisée à pénétrer : il voulait tenir ses adversaires incertains du point que menaçait sa flotte, et Farnèse traîna les conférences en longueur jusqu'au moment où il apprit l'entrée des vaisseaux espagnols dans la Manche. Il était inutile de Juillet.
dissimuler plus longtemps, et les négociations furent rompues, après que le monarque eut de nouveau refusé aux dissidents la liberté de religion [1].

Cette formidable expédition, qui acheva d'épuiser

[1] Strada donne, sur ces conférences de Bourbourg, de curieux détails dans le IXe livre de la seconde décade.

1588. les ressources de Philippe [1], était la réalisation du projet autrefois conçu par Dom Juan. Tout en négociant, Élisabeth n'avait pas négligé sa défense, et les états-généraux reconnurent les services qu'elle leur avait rendus, en empêchant la jonction de Farnèse avec le duc de Medina-Sidonia. Leur diversion fut grandement utile. L'incapacité de l'amiral espagnol, l'intrépidité des commandants anglais et la tempête achevèrent la ruine de l'expédition. Obligée de faire le tour des Iles Britanniques, *l'invincible Armada* ne rentra dans les ports de la Péninsule, que diminuée de plus de moitié.

L'administration de Farnèse dura quatre ans encore. On l'a trop exaltée, sans doute sur la foi de Strada [2], et les dires des contemporains sont loin de confirmer toujours les éloges d'un historien, qui parfois joue le rôle de panégyriste [3]. Les dernières années du fils de Marguerite de Parme ne réalisèrent pas les espérances que promettait un si brillant début. Si l'étoile du guerrier pâlit, il est permis sans doute d'en rejeter la responsabilité sur le monarque dont il fut le lieutenant. Mais les reproches atteignent également l'administrateur, et ici les mêmes moyens de justification font

[1] On dit qu'elle lui coûta 60 millions et que l'entretien absorbait, en outre, 30,000 ducats par jour.

[2] Voir ce qu'en dit dom Prosper Levêque, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Granvelle*, II, 132.

[3] Il existe parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne (n° 12962) un mémoire de Champagny auquel Grotius paraît faire allusion à la fin du livre II de ses *Annales*. Malheureusement les premières pages manquent. Cette pièce, datée du 21 décembre 1589, est curieuse à consulter pour juger l'administration de Farnèse.

défaut. Au lieu de rendre aux conseils du gouvernement, à tous les fonctionnaires ayant une existence légale, l'autorité que leur avait ravie un pouvoir tyrannique, il continua à laisser d'avides étrangers puiser arbitrairement aux sources de la richesse publique, et substituer leurs intérêts propres aux intérêts de l'État. Sa partialité pour ses compatriotes révoltait d'autant plus, qu'ils étaient plus vicieux. Indisciplinés, irréligieux, portés à des abominations dont le nom était jusqu'alors inconnu en Belgique [1], les Italiens ne rachetaient pas, disait-on, ces défauts par quelques sentiments généreux; les Espagnols dépensaient fastueusement le produit de leurs rapines, les Italiens semblaient avoir pour unique mission d'exténuer nos provinces [2]. La personne même de Farnèse n'était pas à l'abri d'infamantes accusations, et l'on montrait au doigt ces mignons dont l'influence se comprenait au Louvre, mais non à la cour de l'un des plus grands hommes de guerre des temps modernes [3]. 1588.

[1] *Se abandonan no solo a excessos y muertes, mas a abominaciones nefandas, conque contaminan quantos lugares entran, con exemplo deplorable y gran carga de consciencia en payses que nunca havian oydo tales peccados que sin castigo siendo publicos se passan.* Ibid.

[2] *Viven como piojos y como hormigas, llevan todo a sus casas, y chupan la sangre del pays.* Ibid.

[3] Après avoir dit les *abominations* des Italiens, Champagny ajoute : *El duque cae en mala reputacion, siendo la casa Farnesa tan mal famada de tales vicios que, aunque deste no se han de creer, todavia visto el poder que da a un mozo desbarbado, que poco ha salio de paje, paresce por el qual que desprecio la Francelina, la honra que le hace.* Ibid. C'est là de l'histoire anecdotique, et peut-être de la chronique scandaleuse. Il paraît que *Francelina* était la fille de la comtesse de Rœulx. L'impartialité nous fait un devoir de reconnaître que Champagny avait contre Farnèse des motifs d'inimitié personnelle.

1588. Dans les dernières années de l'administration de Farnèse, la cause royale perdit du terrain, loin d'en gagner. Maurice, le deuxième fils du Taciturne, prit à cette époque la direction de la guerre et le gouvernement des Provinces-Unies (nous pouvons désormais employer cette dénomination). Maurice, moins distingué que son père comme homme d'État, lui était incontestablement supérieur comme militaire. Au début de sa carrière, il montra, en arrêtant les progrès de l'Espagne, ce qu'on pouvait attendre de lui.

Les circonstances aussi lui vinrent en aide. Philippe, toujours immodéré dans ses projets [1], voulait élever sur le trône de France, au détriment de Henri IV, sa fille Isabelle, nièce des deux derniers rois. Souffrant de la maladie qui bientôt l'emporta, souffrant aussi des froideurs d'un maître dont la méfiance croissait avec l'âge, Farnèse se vit privé des moyens de continuer une guerre offensive. Il ne put même défendre convenablement ses conquêtes. A deux reprises, il dut se transporter en France : une première fois, pour faire lever le siége de Paris; une seconde fois, pour dégager Rouen.

1590. Août. 1592. Avril.

3 décembre. Quand il mourut, à la veille d'une troisième expédition en France, Maurice, mettant ces absences à profit, était parvenu à expulser les Espagnols du territoire des Provinces-Unies. Ils n'y conservaient plus qu'une posi-

[1] Strada termine son ouvrage par cette réflexion qui ne manque pas de grandeur : *Rex minus forte secum reputans, solem ipsum, quamvis ditione imperioque complectatur universa, ad alterum hemisphaerium non transferre lucem, quin alterum tenebris invadendum relinquat.*

tion importante, Groningue. Tandis que les états-généraux avaient pris pied à la gauche de l'Escaut et de la Meuse, où ils possédaient : en Flandre, Ostende, Hulst et Axel; en Brabant, Bréda et Berg-op-Zoom. 1592.

De cette époque date notre décadence commerciale et intellectuelle. La Belgique devait beaucoup aux dynasties indigènes placées jadis à la tête de ses diverses provinces. Faibles et entourées de puissants voisins, ces dynasties comprirent qu'il leur importait d'activer toutes les sources de la richesse publique; que leur puissance et leur indépendance y étaient également intéressées. De bonne heure elles apprécièrent l'influence des institutions libérales sur l'augmentation du bien-être du peuple. Bientôt, grâce à une politique éclairée autant que généreuse, les Pays-Bas s'élevèrent à un haut degré de prospérité.

En se montrant hostiles aux libertés populaires, les princes de la maison de Bourgogne retinrent au moins, du système de leurs devanciers, une sollicitude active pour le développement de l'intelligence, comme pour celui du commerce et de l'industrie. Devenus étrangers à la France, leur berceau, ils avaient besoin de toutes leurs ressources pour lutter avantageusement contre la branche aînée de leur propre famille.

La situation changea, quand les provinces belges furent associées à une puissante monarchie. Peu apparent encore sous Charles-Quint, qui naquit aux Pays-Bas, y passa la première moitié de sa vie, et y revint fréquemment même après être arrivé au faîte de la puissance, le mal éclata dès l'avénement de Philippe II.

1592. Désormais, la Belgique n'a plus droit aux premières affections du souverain : c'est une possession éloignée, dont les intérêts sont subordonnés aux intérêts de la monarchie, dont la prospérité n'est tolérée qu'autant que le permet le système général. Telle fut (notre histoire pendant tout le XVIIe siècle l'atteste) l'idée qui domina, fatalement en quelque sorte, le cabinet de Madrid.

Les mesures de Philippe II inaugurèrent une politique aggravée encore par ses successeurs. Quel que fût son zèle religieux, on peut croire que, maître seulement des Pays-Bas, il n'eût pas été aussi intraitable à l'égard de la réforme. La tolérance religieuse était chose nouvelle, il est vrai, mais on commençait à s'y faire. Un prince, qui eût pris à cœur les intérêts du pays, eût compris la nécessité d'introduire en Belgique quelque chose de semblable à ce que Henri IV, un peu plus tard, décréta par l'édit de Nantes. Il était impossible de se faire illusion sur la portée du système que prescrivit le monarque espagnol; les conséquences en étaient palpables, et les capitulations de Farnèse si modérées, avons-nous dit, sauf en ce seul point, contribuèrent plus que la guerre même à la dépopulation et à la ruine des provinces de la langue germanique qui se soumirent. Au lieu de rappeler les habitants dans ces beaux villages du Brabant et de la Flandre, livrés, depuis vingt ans, aux calamités de la guerre civile, on les chassa, en présentant l'apostasie comme nécessité à ceux d'entre eux qui avaient accueilli les nouvelles doctrines. Il y en eut qui sacrifièrent leurs convictions à cette

affection si naturelle que nous portons tous à la terre natale. Le plus grand nombre préféra la douloureuse ressource de l'exil [1]. 1592.

L'émigration atteignit principalement l'industrie et le commerce, où la réforme avait trouvé la plupart de ses prosélytes. Les pays voisins, la Hollande surtout [2], en profitèrent. Anvers, dont la prospérité au XVIe siècle résumait celle du pays entier, fut frappé d'un coup mortel, et Amsterdam, jusque-là peu important, prit, à son détriment, un développement extraordinaire.

On crut ce fâcheux résultat compensé par la restauration du catholicisme avec son caractère exclusif. Accomplie non par la persuasion, mais par la violence (arme que les protestants n'avaient pas repoussée), sous le patronage d'un gouvernement anti-civilisateur, cette restauration conserva le vice de son origine : au lieu d'aider au développement de l'intelligence, elle la comprima. Tandis que les provinces septentrionales conti-

[1] Meteren termine (folio 251) son récit de la capitulation d'Anvers en ces termes : « On prépara au duc de Parme une entrée triomphante, » tandis que ceux de la religion réformée se retiroient et lui faisoient place. » Ils y firent leur dernier presche, le 20 d'août, avec beaucoup de zèle et » de tristesse. Au même jour les ecclésiastiques, tant prestres que moines, » rentrèrent en la ville, et prindrent possession de leurs esglises et biens » avec beaucoup de liesse. »

[2] Au rapport de Van Reyt (p. 70), les émigrants furent en si grand nombre qu'il fallut étendre l'enceinte de Middelbourg et d'Amsterdam, et l'ambassadeur de Henri IV à La Haye nous apprend que la seule fabrication de la serge avait attiré en Hollande *un infini peuple. Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval, ambassadeur ordinaire de Henri IV en Hollande, et de François d'Aerssens, agent des Provinces-Unies en France*, p. 78. Ce volume a été publié en 1846 à Leyde, par les soins de M. le professeur Vreede.

1592. nuaient le mouvement littéraire, si remarquable chez nous pendant le moyen âge, et en dernier lieu à la cour des ducs de Bourgogne, les provinces méridionales, livrées à l'influence délétère de la bigoterie, tombaient dans un abrutissement dont on a déjà tracé le désolant tableau.

Avant de mourir, Farnèse avait confié l'intérim du gouvernement général au vieux comte de Mansfelt, brave militaire qui, dans ses rapports avec la révolution et avec la royauté, s'était constamment montré franc et loyal. Philippe confirma cette disposition et annonça en même temps l'intention d'envoyer aux Pays-Bas, comme gouverneur définitif, son neveu l'archiduc Ernest d'Autriche.

Ce prince, né de Marie, la sœur de Philippe, et de l'empereur Maximilien II, avait été appelé plusieurs années auparavant en Espagne avec deux de ses frères, les archiducs Albert et Wenceslas [1]. Qui sait si ce ne fut point désir de les soustraire à l'autorité d'un père, à qui l'on supposait des sympathies pour la réforme? Wenceslas mourut peu de temps après son arrivée à Madrid. Ernest, l'aîné des trois frères, fut par Philippe destiné pour époux à sa fille Isabelle, qu'il voulut d'abord faire reine de France, et à qui ensuite il céda les Pays-Bas. Albert entra dans l'Église; selon la coutume admise alors en faveur des représentants des familles

[1] Philippe II, qui épousa la sœur de ces jeunes princes, était en même temps leur cousin germain, leur oncle et leur beau-frère. Dans son orgueil et dans son intolérance, la maison d'Autriche ne trouvait pas d'alliances convenables en dehors d'elle-même. Admirable système, qui, après deux générations, ne produisit plus que des crétins!

souveraines, il devint cardinal et archevêque de Tolède 1592.
sans être prêtre. Philippe ne consulta pas en cela les goûts de ses jeunes parents. Ernest, caractère doux et pacifique[1], se serait mieux accommodé de la tranquillité du cloître que des soucis de la politique, qui le tuèrent au bout de quelques mois ; Albert, au contraire, montrait plus de dispositions pour le gouvernement d'un État que pour la direction d'un diocèse.

En ratifiant la nomination de Mansfelt, Philippe ne lui confia que l'apparence du pouvoir. On n'osa pas enfreindre ouvertement l'article du traité d'Arras, qui défendait d'introduire des étrangers dans le conseil d'état[2]; mais on forma un conseil de guerre, composé en majorité d'Espagnols, et qui sut attirer à lui la conduite des affaires les plus importantes[3]. Pierre Henriquez, comte de Fuentès, que la méfiance du roi avait envoyé en Belgique pour surveiller Mansfelt, devint le chef réel du nouveau conseil, et prit la direction des opérations militaires.

Fuentès était digne de succéder à Farnèse, dont mal- 1593.
heureusement il ne possédait pas l'humanité. A son instigation, on défendit aux soldats de donner et de recevoir quartier, aux habitants des provinces frontières

[1] Van Reydt (p. 263), qui admet, sans examen, les contes les plus absurdes dès qu'il s'agit de personnages dont les croyances ne sont pas les siennes, écrit bravement qu'Ernest était un homme cruel, et, comme preuve à l'appui, il ajoute que, étant enfant, il s'amusait, des fenêtres du palais de son père, à tirer sur des chiens.

[2] Article 16.

[3] Grotius, *Annales et historiae de rebus belgicis*, p. 172. Nous citons toujours l'édition de Blaeu. Amsterdam, 1657.

1593. de composer avec l'ennemi; cette mesure odieuse, qui rappelait les plus mauvais temps de l'administration du duc d'Albe, fut bientôt révoquée sur une menace de
25 juin. représailles. La prise de Gertruydenberg, nouvelle et importante acquisition faite par Maurice sur la rive gauche de la Meuse, fut le seul événement notable de la campagne de 1593. On fut redevable de cet échec à l'ordre donné par Philippe, de conduire, au secours de la Ligue en France, la plupart des troupes qu'il avait aux Pays-Bas.

1594. L'archiduc Ernest arriva à Bruxelles quelques mois
30 janvier. après. Il quittait la Hongrie, gouvernement que lui avait confié l'empereur Rodolphe II, son frère [1], et qui ne présentait pas alors les difficultés de celui où l'envoyait l'aveugle prédilection de son oncle. On l'accueillit avec ces démonstrations dispendieuses qui plaisaient tant à nos pères, et un contemporain fait à ce propos la remarque judicieuse « qu'il eût mieux valu que les » bonnes gens eussent épargné tout cet argent pour » leurs nécessités, selon le pauvre temps qui courait [2]. »

En effet, les affaires étaient dans un état déplorable. Le système du gouvernement personnel, inauguré par le duc d'Albe, portait ses fruits. Propre à devenir momentanément une arme puissante dans les mains d'un despote, il devait tôt ou tard se détendre, amener le

[1] Le Petit, *Grande chronique ancienne et moderne de Hollande, Zélande*, etc., II, 625. Dordrecht, 1601. Notre exemplaire porte sur le titre ces mots, écrits d'une main contemporaine : *liber hereticus*. Le greffier de Béthune était effectivement un Wallon qui avait embrassé le calvinisme et s'était réfugié en Hollande.

[2] *Ibid.*, 627.

régime des favoris, l'anarchie administrative et la dila- 1594.
pidation des deniers publics [1]. Telle avait déjà été la situation du vivant de Farnèse. Elle empira après lui. L'autorité de son nom avait suffi pour maintenir quelque discipline parmi les troupes; cette autorité disparaissant, et les rouages du gouvernement ayant cessé de fonctionner, les excès des soldats ne connurent plus de bornes.

Un membre du conseil privé, consulté par Ernest dès son arrivée en Belgique, lui traça un tableau d'où nous extrayons le passage suivant, qui confirme singulièrement les reproches adressés à l'administration du fils de Marguerite de Parme: « La milice, disait-il, est » en tout et partout tant corrompue, qu'il n'y a nulle » forme, règlement ni conduite, y obstant une licence » effrénée de faire ce que chacun veut, sans obéissance, » respect, justice ni chastoi, ayant perdu la plupart des » capitaines et soldats l'honneur et volonté de bien » faire, ne servant les gens de guerre qu'à épuiser et » consumer les trésors de Sa Majesté, lui faire perdre » réputation, manger et affoler son peuple, se trouvant » icelle chargée de très-grandes mises, la plupart inu- » tiles, et ses sujets appauvris et désespérés par une » infinité de capitaines, enseignes, officiers et gens dé- » bauchés et de nul service, avec une multitude de » femmes, enfants, goujats et bagage de toute manière, » n'apportant que désordre, empêchement et confusion,

[1] Il n'y a pas la moindre exagération, dans ce reproche adressé par Grotius (p. 172) à l'administration espagnole en Belgique: *Furta vix partem sumptuum tertiam veris usibus relinquunt.*

1594. » y joint les exactions que chacun fait impunément[1]. »

Le remède à une telle situation était indiqué: il fallait rendre au pouvoir administratif l'organisation qui faisait sa force[2], et remettre en vigueur tous les anciens règlements. Peut-être aussi conviendrait-il, ajoutait le même conseiller, « de faire appeler les états des pro-
» vinces en la forme et manière accoutumées, comme
» il semble que tous s'y attendent,... ce qui donnera fort
» grand contentement à tous les bons en tous états. Sans
» que de ceci ait à craindre quelque inconvénient ou
» cause d'altération aucune, ains au contraire serait
» pour éviter tous murmures, mécontentement et oblo-
» cutions du peuple, qui attend prompt soulagement à
» tous ses maux et oppressions, et par ce moyen seront
» entendues ses justes plaintes et doléances pour y re-
» médier, spécialement contre les foules et mangeries
» des gens de guerre, et contre les charges par trop
» grièves qui désespèrent tous les sujets. » Mais ces améliorations ne pouvant s'improviser, il était nécessaire avant tout, « pour laisser un peu respirer des provinces
» tant affligées, » de conclure au moins une trêve avec les insurgés.

Ces idées étaient celles de tous les Belges, et nous les retrouvons, avec de semblables développements,

[1] *Advertissement touchant le redressement des pays de par-deçà, donné à son Altesse par M. le conseiller d'Assonleville, incontinent d'abord après l'arrivée d'icelle en ces pays.* Nous avons trouvé cette pièce en copie aux Archives du royaume, dans une collection de dix-huit volumes in-folio, intitulée : *Documents historiques*, vol. XVI, p. 17.

[2] Ce point est développé dans un avis dont le comte de Solre, toujours à la même époque, fit lecture au conseil d'état. *Ibid.*, 123.

dans les avis du conseil d'état et du conseil privé [1]. 1594.

S'il n'était pas au pouvoir du nouveau gouverneur de réunir les états-généraux, mesure extrême aux yeux de Philippe et toujours repoussée par lui, il lui était permis de tenter la voie de la réconciliation. Deux jurisconsultes belges, Othon Harts et Jérôme Coomans, se rendaient en Hollande, pour ménager un raccommodement entre le prince de Chimay et Marie de Brimeu sa femme. Malgré l'opposition de Fuentès et des conseillers espagnols [2], Ernest les chargea de faire, en son nom, des ouvertures aux Provinces-Unies. Son intention était de prendre pour base des négociations la Pacification de Gand, avec la liberté de culte pour les catholiques dans les provinces où dominait la réforme. Les instructions données à Harts portent « qu'il repré-
» sentera, à ceux de sa connaissance qu'il saura être
» de crédit en Hollande, les inconvénients advenus ès
» années passées sous ombre de la Pacification de Gand,
» tant au fait de notre religion que de l'obéissance de
» Sa Majesté par le fait de leurs ministres et adhé-
» rents... Il s'informera en outre d'eux si, par moyen de
» cette Pacification, ils n'entendent point que notre
» religion seroit aussi rétablie en Hollande, et d'autres

[1] *Advis du conseil d'état donné à l'archiduc, pour remédier aux désordres des Pays-Bas*, et *Advis du conseil privé et d'autres conseillers évoqués, pour délibérer sur le fait de la bonne et droiturière justice et police des pays de par-deçà.* Ces deux pièces se trouvent en copie aux Archives du royaume, dans la collection ci-dessus indiquée, XVI, 29 et 95.

[2] Bentivoglio, *Della guerra di Fiandra*, part. III, p. 16. Nous citons l'édition de Giunti et Baba. Venise, 1645.

1594. » conditions qu'ils entendroient pourparler, afin de » savoir si elles sont raisonnables et honnêtes [1]. »

L'événement vérifia la prédiction de Fuentès sur l'inutilité de la démarche imposée à Ernest. Il est prouvé toutefois que, dans les Provinces-Unies, les esprits en général ne se montraient pas défavorables à une réconciliation, et Coomans pouvait écrire de la Haye au président du conseil privé, Vanderborgt : « il ne faut nul- » lement douter que la volonté d'une paix n'y soit; seu- » lement la diffidence et peur d'être circonvenus les fait » résister [2]. »

Dans une autre lettre écrite quelques jours plus tard, il signalait encore cette circonstance, qui venait fortifier ses premières espérances : « De bien principaux ont dit » qu'ils voudroient avoir mangé tout vif une pièce de » la chair de celui qui est venu si mal à propos, pour » donner commencement à quelque bonne négociation » de paix [3]. »

Il convient de rappeler sommairement ici le fait auquel se rapporte ce dernier extrait.

Mai. Quand les deux députés d'Ernest arrivèrent à la Haye, on venait d'arrêter, sous un déguisement militaire, un prêtre namurois nommé Michel Renichon, qui avait confessé le projet d'assassiner Maurice; il prétendait en

[1] *Mémoire pour l'avocat Hartius, sur ce qu'il aura à négocier en Hollande*, pièce dont une copie encore existe aux Archives du royaume, dans la collection déjà indiquée, XVI, 65. La lettre d'Ernest aux états-généraux, publiée par Le Petit (II, 631), ne fait aucune mention de la circonstance importante que nous venons de signaler.

[2] Voir toujours la collection ci-dessus indiquée, XVI, 57.

[3] *Ibid.*, XVI, 63.

avoir reçu la mission du comte de Berlaymont, agissant 1594.
au nom de l'archiduc [1]. Des aveux arrachés par la torture seront toujours une preuve peu concluante. Toutefois, après tant d'autres faits de ce genre malheureusement trop constatés, et à une époque où la mort était le dernier argument des partis, il n'est guère permis de révoquer en doute l'existence d'un complot ourdi par quelques membres du gouvernement de Bruxelles [2]. Seulement on peut en laver la mémoire de l'archiduc, prince honnête, qui réclama vainement une instruction plus complète [3], et que la voix même de ses ennemis innocenta [4].

Mettant à profit l'irritation excitée par la découverte du complot, et la méfiance éveillée par la guerre que l'Espagne continuait à faire à la France après la conversion de Henri IV [5], le parti guerrier, personnifié dans Maurice, fit repousser les avances d'Ernest. La réponse des états-généraux, pleine de violentes récriminations [6],

[1] La sentence qui condamne ce malheureux, rappelle les principaux faits constatés au procès. Elle se trouve dans Le Petit, II, 629.

[2] Grotius (p. 193) cite leurs noms.

[3] Voir la dépêche remise en son nom aux états-généraux. Le Petit, II, 634.

[4] « Des propos tenus avec l'un et l'autre, écrivait Coomans au sujet » de Renichon, entendons assez que les plus avisés ne peuvent tenir Son » Altesse pour celui qui l'auroit directement mis en œuvre. » Même collection de *Documents historiques*, XVI, 63.

[5] « Plus de mal nous cause le siége de la Capelle, d'autant qu'il semble » à tous que cela n'accorde aucunement avec le bruit qu'on fait courir de » l'inclination et intention de Son Altesse. » Lettre de Coomans citée précédemment.

[6] Elle se trouve dans Le Petit, II, 634. Carnero la qualifie *carta llena de quejas y de ympiedades. Guerras civiles de Flandes*, p. 306.

1594. provoquait la reprise des hostilités. Elles furent désavantageuses à la cause royale; Groningue, la dernière position importante de l'Espagne dans les provinces septentrionales, quoique vigoureusement défendue par Ver-
22 juillet. dugo, capitula faute de secours, et pendant qu'Ernest s'amusait aux fêtes consacrées à célébrer son entrée dans Anvers [1].

Six mois s'étaient écoulés depuis l'arrivée du nouveau gouverneur, et les mutineries de troupes allaient croissant au lieu de diminuer. Philippe n'envoyait pas d'argent, ne prenait pas de décision sur les projets de réforme qui lui étaient soumis, laissait même sans réponse les lettres de son lieutenant [2]. On vit quelques centaines d'Italiens, exaspérés par le défaut de solde et la défaveur où les avait fait tomber la mort de Farnèse, s'emparer de Sichem, appeler à eux les mécontents de toutes les nations, et former insensiblement une armée de près de trois mille hommes, qui porta la terreur et la dévastation jusqu'aux portes de la capitale [3]. For-

[1] Carnero, p. 307. A propos du siége de Groningue, Le Petit (II, 642) rapporte sérieusement le fait suivant, que nous signalons à l'attention des artilleurs : « Une des balles tirées par les assiégés donna si à droit dedans » la bouche d'un canon du prince tout chargé et prest à tirer, que le » canonier donnant feu, tira et renvoya ceste mesme balle, par dessus celle » qu'il avoit chargée, dans la ville; ce qui n'adviendroit pas de cent mille » coups l'un. »

[2] Carnero (p. 303) nous apprend notamment qu'un projet, pour l'amélioration de l'administration financière et militaire, fut envoyé à Madrid par Ernest, peu de temps après son arrivée en Belgique, et que ce prince mourut avant d'avoir reçu la réponse.

[3] « Le jeton annuel que l'on fit alors pour la chambre des comptes » représente la province de Brabant poussant vers le ciel ses soupirs et » ses gémissements. On y voit d'un côté l'écu couronné du roi Phi-

cés dans leur place d'armes, ils allèrent ensuite prendre position entre Bréda et Gertruydenberg, protégés par Maurice qui, sans les admettre à son service, fomenta leur indiscipline et leur fournit des armes et des vivres. Le gouvernement de Bruxelles finit par transiger avec eux, et leur assigna Tirlemont pour résidence. Ils obtinrent des otages, une solde courante, et la promesse du payement de la solde arriérée, avec faculté de refuser le service aussi longtemps que cette promesse ne serait pas remplie. Elle ne le fut que plus d'une année après, et, pendant tout ce temps, le gouvernement eut à entretenir des soldats qui ne lui furent d'aucun usage [1]. 1594.

Ce fut, pour la Hollande, une heureuse et importante diversion. Son indépendance eût couru de grands dangers, si ses ennemis, profitant d'un hiver des plus rigoureux, eussent envahi un pays dont la gelée leur ouvrait l'entrée, et que l'absence d'une notable partie de ses défenseurs, envoyés au secours de Henri IV, livrait à leurs coups [2].

» lippe, et de l'autre une femme, emblème de la province, assise au milieu » des armes, regardant le ciel, dans les nues une épée et un fouet, et dans » le lointain des tentes dressées et des maisons dévorées par les flammes, » avec cette inscription tirée d'Isaïe: *Usque quo, Domine!* » *Abrégé historique du règne des archiducs Albert et Isabelle* (folio 4), manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 12588. L'auteur de ce manuscrit, où Dewez semble avoir puisé sans l'indiquer, nous est inconnu. Dans la plupart des cas, ce n'est qu'un résumé des ouvrages de Bor et de Meteren.

[1] Cette insurrection militaire est exposée avec détails par Carnero (p. 343) qui, en sa qualité de *contador,* pouvait en parler avec pleine connaissance de cause. Quant à la dépense, le même Carnero (p. 392) nous apprend qu'on peut l'estimer à 900,000 écus, et il avoue que ce fut *suma excessiva para tan poca gente.*

[2] Grotius, p. 198, et Van Reidt, p. 307.

1594. La déclaration de guerre de la France vint augmenter les embarras de l'archiduc.

A la fin de 1594, Henri IV, maître de Paris depuis plusieurs mois et vainqueur des débris de la Ligue, crut le moment arrivé de prendre une attitude mieux dessinée à l'égard de Philippe II, qui persistait à soutenir tous ses ennemis et à ne voir en lui que le prince
17 décemb. de Béarn. Il s'adressa d'abord aux états d'Artois et de Hainaut, provinces qui allaient avoir à supporter le fardeau de la guerre, et il leur offrit la neutralité, à condition qu'on licenciât un corps d'armée espagnol qui
1595. menaçait Cambray [1]. Ce message, destiné probablement à susciter quelque émotion populaire, étant resté sans
17 janvier. réponse, Henri IV publia son manifeste. Philippe y ré-
7 mars. pondit comme à une pièce émanant d'un individu sans pouvoir, et, pour mieux expliquer encore sa pensée, il déclara que cette dénonciation d'hostilités n'anéantissait pas à ses yeux les traités qui le liaient à la famille des Valois [2].

En présence de cette nouvelle complication, l'archiduc s'empressa d'appeler à Bruxelles les représentants des deux premiers ordres des états des provinces. On redoutait sans doute les plaintes du tiers, moins maniable toujours que le clergé et la noblesse, parce que toujours on lui faisait la plus grande part dans les charges publiques. Les ordres de Philippe d'ailleurs étaient précis, et il continuait à repousser la convocation des états-généraux, comme la mesure la plus dangereuse pour son autorité.

[1] Meteren, folio 368, et Le Petit, II, 648.
[2] Ces deux pièces sont dans Meteren, folio 369.

Ernest ouvrit l'assemblée par un discours où il célébra les intentions pacifiques du roi. Ses paroles furent accueillies avec méfiance, et le duc d'Arschot se fit l'interprète du mécontentement général. Il s'éleva, en termes pleins d'aigreur, contre l'administration des étrangers, et termina par la menace de traiter avec les provinces insurgées, même sans l'assentiment du roi. Aux nombreuses marques de sympathie que rencontrèrent ces violentes paroles, Ernest répondit en rappelant ses premières démarches et le refus dont elles avaient été l'objet; était-il séant de prendre encore l'initiative, et les circonstances étaient-elles tellement pressantes, qu'il fallût risquer de compromettre la dignité du monarque? Ces raisons parurent peu concluantes, et, sur de nouvelles instances, l'archiduc s'engagea à transmettre à Madrid le vœu qui lui avait été exprimé [1]. 1595.

Il ne devait pas connaître le résultat de la démarche. Sa mort survint, presque subitement, au milieu de ces discussions [2], et l'assemblée réunie par lui ne paraît pas lui avoir survécu [3]. 21 février.

Mais l'opinion publique s'était manifestée avec trop de force, pour qu'on n'y eût pas égard. N'avait-on pas vu l'évêque d'Anvers, Liévin Vanderbeken [4], plus connu

[1] C'est dans Grotius et dans le manuscrit n° 12588 déjà cité, que nous avons trouvé à ce sujet le plus de détails.

[2] Meteren (folio 371) le dépeint ainsi : « Un prince mélancolicque, grave » (comme celuy qu'on voyoit fort rarement rire), débonnaire, paisible, » bénin et courtois. »

[3] Les renseignements sur ce point sont tellement vagues, qu'il nous a été impossible de découvrir l'époque précise à laquelle cette assemblée s'est dissoute.

[4] « C'étoit, dit Meteren (folio 371), un homme fort prévoyant, ennemy

1595. sous le nom latin de Torrentius, se faire transporter mourant à Bruxelles, afin de prêter l'autorité de sa parole à ceux qui soutenaient la nécessité de la paix avec la Hollande? Il y avait démence, disait-on, à vouloir combattre à la fois deux puissances, quand déjà on n'avait su convenablement tenir tête à la plus faible seule; si le roi refusait de traiter avec Henri IV, il fallait s'adresser aux Provinces-Unies et leur proposer la paix ou même une simple trêve; la proposition agréée garantissait un côté des frontières, et devait infailliblement développer chez les ennemis le germe des factions politiques et religieuses [1]; un refus, et il était peu probable, présentait toujours cet avantage de rejeter sur les états-généraux la responsabilité de la continuation de la guerre, et de les signaler à l'animadversion même de leurs administrés [2].

Tels étaient les motifs allégués en Belgique par les partisans de la paix. Juste-Lipse écrivit dans ce sens, à un personnage notable qui l'avait consulté, une lettre

» des nouveautés jésuitiques, disant qu'ils seroient cause de la ruyne du » pays; néantmoins il leur laissa un riche testament de quelques milliers » de florins, pour montrer qu'il ne leur portoit point de mauvais cœur en » son particulier. » Ce testament et l'ode latine composée par Vanderbeken en l'honneur de la société, peuvent faire croire que Meteren n'était pas très-bien renseigné sur les sentiments du prélat.

[1] On lit dans la lettre de Juste-Lipse que nous citons quelques lignes plus loin: *Mihi crede, habent odia, factiones et sua vulnera; sed occuluntur ea omnia, impendente magno illo metu qui aequaliter tangit omnes. Remitte paululum, ad ingenia et vitia sua redibunt; ut boves, instante lupo coeunt, capita et cornua jungunt; abeunte, quisque sibi pascit.*

[2] Cette thèse est développée dans un *Avis du comte de Solre,* qui existe aussi en copie aux Archives du royaume. *Documents historiques,* XVI, 123.

dont le parti guerrier en Hollande s'empara chaque fois 1595.
qu'il fut question de trêve avec l'Espagne [1].

Quoiqu'il fût contraire à toute négociation, Fuentès, qui venait d'être, au grand courroux des nobles belges, désigné pour faire l'intérim après la mort d'Ernest, n'osa pas s'opposer à une nouvelle tentative de pacification dont le conseil d'état prit la responsabilité. Ce fut Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, frère du duc d'Arschot et comme lui membre du conseil, qui se chargea de préparer les voies. Il s'adressa à un gentilhomme tournaisien de sa connaissance, que la persécution avait obligé de se réfugier en Hollande, et qui s'était concilié la faveur de Maurice. L'expédient réussit, et les états-généraux se prêtèrent à la démarche qu'on réclamait d'eux.

Cette condescendance probablement n'était qu'une feinte : on voulait inquiéter Élisabeth et l'engager à exiger moins vivement le remboursement de ses avances [2].

Une entrevue eut donc lieu à Middelbourg. Maurice y 14 avril.
assistait avec deux membres des états-généraux, et Othon Harts figurait encore au nombre des députés belges. On leur déclara que les états-généraux étaient disposés à traiter, mais seulement avec les représentants des provinces et après que les troupes espagnoles auraient évacué le pays; la question du culte devait être aban-

[1] Bor (IV, 6,) en donne une traduction flamande. Le texte a été imprimé (avec des commentaires quelque peu aigres) à Leyde, en 1633, dans un petit volume in-12, intitulé : *Dissertationes de induciis belli Belgici.*

[2] Carnero, p. 349.

1595. donnée aux différents corps d'états, pour en décider séparément comme ils le trouveraient bon; enfin la Belgique eût accédé aux alliances conclues avec la France et l'Angleterre, et accepté une part dans les dettes contractées à raison de la guerre avec l'Espagne.

C'était, en d'autres termes, proposer de courir de nouveau les chances de l'insurrection. Avec un peuple qui gémissait sous la domination étrangère sans avoir la force de la secouer, sans en concevoir même la volonté, retenu comme il l'était par ses préventions religieuses, une telle déclaration équivalait à un refus.

De retour à Bruxelles, les députés firent leur rapport, et le conseil d'état se réunit pour délibérer sur les articles proposés au nom des états-généraux. Fuentès, obligé d'user de ménagements, tant les mécontents étaient nombreux, se borna à recommander qu'on avisât « à quel- » que moyen de pouvoir entamer le besoigné, sans » céder à la décence et adventurer la réputation de » Sa Majesté [1]. »

Le fait seul de la discussion démontre combien la situation était grave. Parmi les membres du conseil, il s'en trouva qui soutinrent la nécessité de laisser les états des provinces négocier directement : obtenons avant tout, disaient-ils, qu'une négociation commence; il ne peut être question de le faire à l'insu du roi; on invitera les états-généraux à envoyer à Bruxelles des députés, pour s'entendre sur la désignation des plénipotentiaires;

[1] Lettre du secrétaire Praets au duc d'Arschot. Nous l'avons trouvée aux Archives du royaume, farde 351 du conseil d'état et de l'audience.

les choix se feront sous l'inspiration du gouvernement, 1595.
et les instructions réserveront bien expressément la ratification du monarque.

« Si un père ayant plusieurs enfants, lisons-nous » dans le discours écrit d'un des conseillers [1], les » aucuns bons et obéissants, les autres débauchés et » désobéissants, et que le père, au lieu de châtier et » exhéréder les mauvais, fût prêt à leur pardonner, » néanmoins iceux devant se présenter au conspect du » père, requissent de pouvoir communiquer avec leurs » autres frères, disant qu'ils craignent le regard du père » qu'ils ont offensé, ou désirent avoir des intercesseurs, » ou meilleur parti, ou bien établir entre eux frères » meilleure concorde, et tant plus assurée entre le père » et les enfants, le père refuseroit-il cela? Ou pourroit-» on dire que cela fût à sa deréputation, ou que ce » seroit une conspiration des enfants contre lui? Certes » non... De cecy je veux inférer qu'il n'y a pas incon-» vénient de laisser communiquer les députés des bons » et loyaux sujets, avec ceux qui sont dévoyés; moyen-» nant que la chose se fasse du su, consentement et » autorisation de Sa Majesté. »

Malgré les précautions oratoires dont on accompagnait l'exposé, ce système eût blessé un cabinet bien moins ombrageux que celui de Madrid, et ne prévalut pas dans

[1] *S'ensuyt mon advis dict au conseil d'estat tenu à Bruxelles, le* 21 *avril* 1595, *sur la délibération de la paix proposée de la part des Hollandais, et ce par la voye des députés des estats de par-deçà.* Manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 12966. L'auteur ne s'est pas fait connaître, mais nous avons des raisons de croire que c'est le duc d'Arschot.

1595. le conseil [1]. Il n'était pas possible de se méprendre au but vers lequel tendaient les états-généraux, et ils n'auraient certainement pas accepté les réserves qu'on proposait d'insérer dans les pouvoirs des plénipotentiaires.

Même après la résolution du conseil d'état, le marquis d'Havré continua ses démarches pendant quelques mois encore [2]. L'espoir qu'il nourrissait trouve son explication : on s'exagérait le mécontentement excité en Hollande par la lourdeur des charges publiques, et les députés belges aidèrent eux-mêmes à égarer l'opinion publique dans leur pays, en présentant les plaintes des catholiques hollandais, avec lesquels ils eurent des rapports, comme l'expression des sentiments de la majorité [3].

Le duc d'Arschot, qui s'était mis à la tête de l'opposition uniquement par animosité contre Fuentès, et qui avait tenté de faire venir en Belgique le fils de Farnèse, Ranuce duc de Parme [4], pour lui imposer le rôle que Mathias avait jadis accepté, le duc d'Arschot craignit sans doute les effets du ressentiment de Philippe, et quitta le pays. Venise, où il se retira pour y finir, disait-il, ses jours en homme libre, était bien, avec sa

[1] C'est dans le XXXIIe livre de Bor et dans le XVIIIe de Meteren, que l'on trouve le plus de détails sur cette négociation. Les conférences y sont présentées comme rompues, immédiatement après l'entrevue de Middelbourg. Il nous semble que les pièces citées par nous démontrent le contraire.

[2] Bor, IV, 127.

[3] Nous avons trouvé aux Archives du royaume, dans les papiers du conseil d'état et de l'audience (farde 351), une lettre du duc d'Arschot qui le démontre. Le duc ne s'était-il pas imaginé que, « les Hollandois étoient » contents de s'accommoder quant au faict de la religion, et recevoir » la nostre catholicque, apostolicque et romaine comme du passé! »

[4] Meteren, folio 371.

forme de gouvernement oligarchique, la résidence qui 1595.
convenait à ce patricien superbe, entiché de sa haute naissance, hostile par caractère et par position aux libertés du peuple. Il y mourut avant la fin de l'année. La Belgique ne perdit en lui qu'un ambitieux vulgaire qui, à défaut de convictions sérieuses, hésita constamment entre les deux partis, et ne manqua jamais de mettre ses rancunes personnelles au-dessus des intérêts publics, qualité traditionnelle dans la famille des Croy.

Il ne restait donc au gouvernement de Bruxelles d'autre ressource que la guerre, et il la fit cette fois avec quelque vigueur. En déclarant la guerre à Philippe, Henri IV s'était abusé sur l'étendue de ses ressources et de celles de son adversaire. Obligé de faire tête à deux ennemis, Fuentès sut se mettre à la hauteur des circonstances. Il prit le commandement de l'armée qui devait attaquer la France, et confia à Mondragone, alors nonagénaire, le soin de défendre le territoire au Nord. Le vieux guerrier, dont ce fut le dernier exploit, ne démentit pas sa glorieuse réputation : Maurice, quoique numériquement supérieur, fut tenu en échec et ne fit aucun progrès. On ne pouvait espérer plus.

Avant d'agir offensivement contre la France, il fallut débusquer de Huy la garnison hollandaise qui s'y était introduite. Cette ville appartenait au prince-évêque de Liége, puissance neutre, placée entre les deux parties belligérantes et trop faible pour faire respecter sa neutralité. Un audacieux partisan, nommé Héraugière, déjà célèbre par la surprise de Bréda, et qui du service du

1595. duc d'Anjou avait passé à celui des états-généraux [1], venait de s'en emparer par un coup de main remarquable. La place fut attaquée par Fuentès avec tant de vigueur, qu'au bout de quelques jours Héraugière capitula. L'autorité du prince-évêque y fut rétablie, mais une garnison espagnole resta dans la citadelle pour la défendre en cas d'une nouvelle attaque. Ernest de Bavière n'était pas sincère sans doute, quand il affirmait à Henri IV avoir protesté contre cette violation de territoire de la part de l'Espagne, et il ne pouvait raisonnablement espérer que l'intervention amicale du roi de France auprès des états-généraux lui valût la restitution de Huy [2].

La surprise de cette ville se rattachait à un projet conçu pour ouvrir, dans le cœur même des provinces méridionales, un chemin à l'armée française qui devait envahir le Luxembourg. Cette invasion ne réussit pas au duc de Bouillon qui l'entreprit; il fut repoussé par Verdugo, dont ce fut aussi le dernier exploit. Ainsi disparaissaient successivement les capitaines illustres que l'Espagne avait envoyés en Belgique, glorieux représentants d'une puissance militaire déjà sur son déclin.

Dès que Fuentès fut assuré contre une diversion sur son flanc gauche, il pénétra dans la Picardie, s'empara du Catelet, de Doullens, puis vint brusquement investir Cambray. Cette ville, qui était restée au pouvoir de la France depuis l'époque où le duc d'Anjou en avait
9 octobre. éloigné Farnèse, se rendit après deux mois de siége. On fut principalement redevable de ce succès aux se-

[1] Cet homme, né à Cambray, finit assez misérablement.

[2] *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*, I, 341.

cours d'argent que les provinces d'Artois et de Hainaut 1595.
s'empressèrent de fournir, afin d'échapper aux courses et aux déprédations d'une garnison entreprenante.

La campagne suivante ne devait pas être moins glorieuse pour l'Espagne, mais ces nouveaux exploits n'étaient pas réservés à Fuentès.

Philippe avait fini par reconnaître son erreur à l'égard de son neveu Albert. L'envoi du jeune prince, comme vice-roi, dans le Portugal récemment conquis, fut un essai dont le monarque eut à se féliciter. Dès lors, un changement de carrière fut décidé, et quand Ernest mourut quelques années plus tard, le monarque, reportant sur Albert ses premiers desseins sur le frère aîné, commença par lui remettre le gouvernement vacant des provinces belges.

Parti de Turin le 27 novembre 1595, Albert arriva 1596.
à Luxembourg le 29 janvier suivant et fit son entrée à Bruxelles le 11 février. Pour le populariser, on eut soin de rappeler que deux Belges, dont l'un était notre célèbre Busbecq, avaient dirigé son éducation.

Il ramenait avec lui ce Philippe-Guillaume, comte de Buren, si brutalement distrait de ses études par le duc d'Albe, et devenu prince d'Orange depuis la mort du fondateur de la nationalité hollandaise. Des trois fils du Taciturne, ce fut le seul qui resta un homme ordinaire, comme si l'air qu'il respira pendant ses vingt-huit années de captivité en Espagne eût comprimé l'essor de son intelligence; il ne se distingua que par sa servilité pour une cour qui avait fait assassiner son père.

En l'envoyant aux Pays-Bas, Philippe espérait en

1596. faire un instrument de division [1]. Les états-généraux pénétrèrent sa pensée, et ils écrivirent au prince d'attendre qu'ils l'invitassent eux-mêmes à visiter son pays natal. A cette lettre, qui respirait la défiance et contenait plus d'un trait de sanglante ironie, le prince fit une réponse pâle et décolorée, où il affirmait de n'être guidé que par des intentions conciliantes [2]. En sa qualité de baron de Bréda, il prit place dans les états de Brabant.

Albert avait obtenu de Philippe les moyens de pousser la guerre avec vigueur [3]. Lui-même prit toutes les mesures propres à lui assurer le succès [4]. La campagne de 1596, qui commença dès que les états-généraux eurent repoussé de nouvelles ouvertures de pacification, fut encore signalée par des succès. Tandis que Henri IV s'épuisait en efforts pour regagner la petite ville de La Fère, livrée précédemment aux Espagnols par le duc de Mayenne, son adversaire se jeta à l'improviste sur
24 avril. Calais, qu'il emporta en quelques jours [5]. Cette conquête, plus menaçante peut-être pour l'Angleterre que pour la France, inaugura dignement l'administration

[1] Carnero (p. 380) le reconnaît positivement. Serait-il vrai, comme le prétend Van Reydt (p. 417), qu'on ait voulu imposer au prince, comme condition de la restitution des biens de sa maison, l'obligation de payer à la famille du meurtrier de son père la récompense promise par Philippe?

[2] Meteren, fol. 385.

[3] Si Haræus est bien informé, Albert avait apporté d'Espagne *sexagies centena aureorum ducatorum millia, vulgo sex auri milliones.* ANNALES, etc., III, 510.

[4] Grotius, p. 201. Van Reydt, p. 385.

[5] L'investissement eut lieu le 8 avril; la ville se rendit le 17 et le château fut emporté le 24.

du nouveau gouverneur [1]; elle fut suivie de celle de la 1596.
ville d'Ardres [2], avec deux autres forts de moindre importance. Par l'adjonction de Calais, la Flandre obtint un cinquième membre ou district.

Albert se dirigea ensuite contre Maurice. Après avoir tâté la garnison hollandaise d'Ostende et simulé une attaque sur Bréda et Berg-op-Zoom, il repassa brusquement l'Escaut et investit Hulst, d'où sortaient incessamment des partis armés qui désolaient la province. La possession de cette ville importait aux états-généraux [3],
et ils la défendirent vigoureusement; elle capitula néan- 18 août.
moins après un siége de six semaines.

Philippe acheta ces succès au prix de la ruine de Juillet.
Cadix, qui fut pillé et en partie incendié avec un grand nombre de vaisseaux marchands, par une flotte anglo-hollandaise. La perte fut immense. Une expédition navale, que le monarque ordonna cette année même en- Octobre.
core contre l'Angleterre, éprouva le sort de *l'invincible Armada*, et acheva sa ruine. Il déclara lui-même sa
banqueroute, se saisit des gages donnés à ses créanciers Novembre.
et suspendit le payement des intérêts qu'il leur devait [4].

Cette mesure fut fatale au repos et à la défense de la Belgique. Privé de crédit, le roi ne put continuer à envoyer les sommes nécessaires à la solde des troupes, et les mutineries recommencèrent. Une nouvelle alliance,

[1] « Elle fust cause, dit Meteren (fol. 387), qu'Albert fust aimé du peu-
» ple, qui espéroit d'estre maintenant mieux gouverné. »
[2] *Llamada la doncella de Francia*, dit Carnero (p. 387).
[3] A ce propos, voir ce que dit Grotius (p. 253).
[4] Sur la situation financière de Philippe, voir Grotius, p. 259.

1596. destinée à resserrer les liens qui unissaient la France, l'Angleterre et la Hollande, augmenta les embarras d'Albert, en le menaçant d'une intervention plus puissante de la part de deux de ses ennemis.

1597. L'année 1597 s'ouvrit pour lui par un échec. Il avait réuni à Turnhout un corps d'armée de quatre à cinq mille hommes qui attendait, pour marcher sur la ville de Tholen en Zélande, que la gelée lui en procurât le moyen. Maurice fut informé du projet, et se décida à prévenir l'ennemi. A la tête d'une troupe supérieure en nombre, il se porta rapidement de Gertruydenberg sur Turnhout, où il arriva à l'improviste. Les Espagnols, surpris, voulurent se retirer sur Herenthals; mais ils
24 janvier. furent poursuivis, forcés d'accepter le combat dans des conditions désavantageuses, et complétement défaits. Maurice dut en partie ce succès à ses *carabins*, cavaliers qu'il avait armés d'arquebuses au lieu de lances [1]. Turnhout, qu'il emporta aisément, n'était pas une conquête importante par elle-même, mais elle lui permettait de tenir toujours davantage le Brabant dans l'inquiétude.

Peu de semaines après, l'intrépide Portocarrero,
11 mars. gouverneur de Doullens, surprit Amiens. Ce succès eut de fâcheuses conséquences. Henri IV, désagréablement distrait au milieu de ses amours [2], était venu en hâte
24 septemb. assiéger la ville, qui capitula après la mort de Portocarrero, tué en la défendant. Tandis qu'Albert concentrait ses forces pour tenter de la dégager, Maurice, libre

[1] Meteren, folio 399.

[2] Voir comment Sully, dans ses *Mémoires* (III, 125) dépeint la consternation de Henri IV à la nouvelle de cet échec.

dans ses mouvements, éloignait du Rhin les Espagnols, 1597.
par la conquête de Rheinberg, et leur enlevait les dernières villes qu'ils possédassent encore dans le Nord : Groll, Breevort, Enschede, Oostmarsum et Oldenzaal, places aujourd'hui peu importantes sur les frontières orientales des provinces de Zutphen et d'Overyssel.

La Hollande, complétement émancipée, allait être libre désormais d'envoyer toutes ses forces militaires au dehors, et Maurice pouvait écrire à Henri IV, en lui mandant ces succès : « Je rends grâces à Dieu du bien » qu'il luy a pleu faire à cest estat, ayant par cest » exploict affranchy tout ce que l'ennemi occupoit entre » les fleuves du Rhin et de l'Ems, et donné moyen à » Messieurs les estats de tenir doresnavant leurs forces » unies et plus à la main, pour les employer au service » de Vostre Majesté [1]. »

Dans de telles circonstances, des offres de médiation ne pouvaient être favorablement accueillies. Les états-généraux repoussèrent avec quelques égards celles qui leur vinrent de la part de l'empereur et du roi de Danemarck; mais la prétention de leur imposer la paix avec l'Espagne, émise en termes assez hautains au nom du roi de Pologne Sigismond III, l'élève et l'instrument des jésuites, fut l'objet d'une réponse plus catégorique [2].

En tolérant à Bruxelles une exécution à mort pour fait de réforme, et en conformité de ces édits de Charles-Quint qui avaient fourni à l'opposition son principal grief, le lieutenant de Philippe semblait lui-même pren-

[1] *Gedenkstukken tot opheldering der nederlandsche geschiedenis*, I, 350.
[2] Meteren, folios 401, 405 et 406.

1597. dre à tâche de démontrer l'impossibilité d'une réconciliation. Aussi, lit-on sans surprise ces réflexions d'un contemporain : « Les Provinces-Unies et beaucoup d'au-
» tres politiques s'étonnèrent fort de ce que l'archiduc
» avoit permis une telle exécution, en un temps au-
» quel il recherchoit la faveur du peuple, et faisoit
» partout présenter aux Provinces-Unies toustes con-
» ditions raisonnables, mesme avec liberté de con-
» science, afin de les amener à une paix, et cependant
» monstroit maintenant par effect que tous les réformés
» estoient adjugés à la mort, et qu'il ne restoit plus que
» l'exécution, à laquelle il ne pouvoit pas parvenir par
» faute de puissance. Et, par ce moyen, il endurcit les
» Provinces-Unies en leur résolution, de n'espérer ja-
» mais de pouvoir avoir une ferme paix avec les Es-
» pagnols [1]. »

Après tous ces échecs, surtout en présence de sa détresse financière et d'un soulèvement qui semblait imminent en Belgique [2], la constance de Philippe fléchit. Il se faisait vieux d'ailleurs, et ne voulait pas laisser à un successeur jeune et déjà reconnu pour incapable une guerre avec tous ses voisins. Henri IV aussi aspirait à la paix; il y avait en France, à la sortie d'une longue guerre civile, tant de plaies à cicatriser! La modéra-

[1] Meteren, folio 403. Voir aussi Grotius, p. 285.

[2] Meteren (folio 412), et le manuscrit cité plus haut (folio 12). Dans sa correspondance avec Villeroy, l'ambassadeur de France en Hollande, Buzanval, dit aussi à propos de la cession : « Il étoit impossible, comme les
» affaires étoient pour lors, que les Espagnols se peussent plus maintenir
» sans y donner cette nouvelle forme, car *tout s'en alloit révolter.* » *Lettres et négociations*, etc., p. 140.

tion du monarque espagnol aplanit toutes les difficultés : il consentit à céder ses conquêtes, et à rétablir la position territoriale qu'avait faite aux deux états le traité de Câteau-Cambresis. 1597.

Élisabeth et les états-généraux rappelèrent vainement à Henri sa promesse de ne pas négocier sans eux [1]; il ne tint compte de leurs représentations, et cette conduite, peu loyale toujours malgré l'urgence des circonstances, fait contraste avec la fidélité que son adversaire garda à ses alliés.

Le traité, qui réconcilia de nouveau la France et l'Espagne, fut signé à Vervins, petite ville de la Picardie. Ce fut une réconciliation trompeuse, une simple trêve mal observée des deux parts; la haine héréditaire, qui divisait les deux familles royales, réservait à l'occident de l'Europe encore un siècle de guerres. « Henri, dit » Sully dans ses *Mémoires* [2], fit entendre aux ambassa- » deurs hollandais qu'il n'allait s'occuper à rétablir les » affaires de son royaume, que pour revenir après, avec » plus d'espérance de succès, à son premier projet con- » tre l'Espagne et la maison d'Autriche, mais que ces » deux entreprises n'étaient pas de nature à pouvoir » marcher ensemble. » 1598. 2 mai.

La paix conclue, Philippe crut le moment arrivé de réaliser un projet médité depuis plusieurs années : donner à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, née de son mariage avec une sœur du roi de France Charles IX, l'archiduc

[1] Meteren, folio 422.
[2] III, 201.

1598. Albert son cousin pour époux, et les Pays-Bas avec la Franche-Comté pour dot.

Dès le 10 septembre 1597, il avait écrit à son lieutenant en Belgique, de préparer les états des provinces à ce mariage et à la cession qu'il se proposait de faire. L'objet de la mesure était bien positivement énoncé : Philippe voulait « veoir si, par telle voye, on sçauroit » réduire les provinces rebelles desvoyées et distraictes » de son obéissance, par quelque raisonnable traicté et » appointement, à rejoindre les autres, toutes en bonne » paix, union et accord, qu'est ce qu'il avoit tousjours » désiré [1]. »

Le monarque écrivit aussi aux états mêmes, aux grands corps constitués du pays et aux fonctionnaires d'un ordre élevé : conseils collatéraux, conseils de justice, chevaliers de la Toison d'or, gouverneurs des provinces. Nous ne savons si les lettres destinées aux états des provinces *dévoyées* furent transmises à leur destination [2]; après le refus dont avait été l'objet l'offre de médiation faite par l'empereur l'année précédente, Albert put croire cet envoi inutile [3].

Le message royal n'était qu'une notification, et Philippe n'admettait pas que, sur ce point, sa volonté fût contrariée. Néanmoins des réclamations s'élevèrent, contre la forme d'abord. Au lieu de la déclaration faite par

[1] *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, publiée par L.-P. Gachard, I, 379.

[2] Toutes ces pièces se trouvent dans la *Collection des documents inédits*, etc., I, 388—392.

[3] Voir cependant dans Van Reydt (p. 412) des détails sur une nouvelle tentative de réconciliation.

le prince en personne, ainsi qu'il était d'usage en une 1598.
circonstance aussi grave, une simple dépêche était envisagée comme un manque de procédés et comme un nouveau trait de l'orgueil castillan [1]. Au fond, il n'était pas vrai qu'en Belgique un souverain pût, sans l'assentiment des représentants du pays, déposer la couronne pour la placer sur le front d'un de ses enfants. Cet assentiment, nécessaire déjà pour transmettre la couronne à l'héritier présomptif, l'était à plus forte raison, dès qu'il s'agissait de lui substituer un des autres enfants du monarque, une femme surtout [2].

Si l'esprit public n'avait pas été déprimé par le sentiment des longues infortunes du pays, l'opposition sans doute eût élevé la voix en faveur des garanties constitutionnelles. Il paraît même que l'on n'était pas à Madrid sans quelques appréhensions à cet égard [3]. Terreurs déplacées! Ceux qui croyaient que le peuple belge ne se soumettrait pas à ce qu'on disposât de lui sans son aveu, présumaient trop de son énergie et de celle de ses représentants. Quoique les documents officiels n'en disent rien, il y eut bien quelques réclamations [4], mais

[1] Grotius, p. 325.

[2] Cette thèse est bien développée par le républicain Grotius (p. 434). Le passage de son livre auquel nous faisons allusion, commence ainsi : *Erant qui pravum morem arguerent, quod libera hominum capita, ceu privatum servicium, in censu ac commercio haberentur.*

[3] Voir les *Mémoires* de Sully (III, 342) et Van Reydt (p. 411).

[4] Van Reydt (p. 411), Le Petit (II, 713) et Loyens : *Brevis et succincta synopsis rerum maxime memorabilium bello et pace gestarum ab serenissimis Lotharingiae, Brabantiae et Limburgi ducibus,* p. 536. Philippe paraît aussi avoir prévu des réclamations dans cette phrase de sa lettre à Albert, où il lui dit de s'informer *si l'acceptation d'Isabelle peut se faire nonobstant son absence.*

1598. nulle trace d'un débat sérieux. Toutes les réponses sont le développement d'une même idée, présentée en ces termes dans la lettre des états de Brabant : « Véritablement nous serions très-marrys.... ne fût que la résignation se fît à une princesse laquelle, oultre ses propres vertus et perfections, indubitablement portera quant et soy la mesme affection et débonnaireté envers ses subjectz; de plus, estant alliée avecq ung prince doué des mesmes vertus et perfections, comme il nous en a faict déjà très-bonnes preuves. Par où aussy espérons que, comme ce cas advenant, il y aura plustost certaine forme de continuation que changement de prince, Vostre Majesté n'obmettra rien de sa bonté et affection paternelle envers nous, ains qu'elle sera servie de maintenir toujours ce pays en sa bénigne grâce, en continuant au besoin son secours accoustumé, affin que, après une si longue et misérable guerre intestine (vraye ruine de tous Estats), ledict pays se puisse remettre en paix et tranquillité [1]. »

A ces banales protestations, les états de Flandre ajoutèrent quelques réflexions fort justes sur la nécessité de faire la paix avec la Hollande, ou de se procurer les moyens de lutter avec plus de succès, en rétablissant la discipline dans l'armée et en mettant un terme aux abus d'un gouvernement dilapidateur.

Philippe, rassuré sur l'accueil réservé à son projet, s'empressa de le mettre à exécution. Le 6 mai 1598, quatre jours après la conclusion du traité de Vervins,

[1] *Collection de documents inédits*, etc. I, 393.

dans une assemblée composée de quelques hauts fonctionnaires et à laquelle avaient été appelés le prince héréditaire et sa sœur, il fit donner lecture de l'acte qui décrétait la cession des Pays-Bas [1]. 1598.

Cette cession portait aussi sur les anciens fiefs de la maison de Bourgogne en France. Elle était faite directement à Isabelle, mais à condition, *et non autrement* [2], qu'elle épousât l'archiduc Albert. Philippe exprimait l'espoir que, de cette façon, les provinces belges « re» viendroyent en la première fleur et prospérité dont » elles souloyent jouyr. » Il alléguait l'utilité, pour ces provinces, d'un souverain qui y résidât, et reconnaissait « que le plus grand heur qui puisse advenir à un » pays est de se voir gouverner par l'œil et présence de » son prince et seigneur naturel. » Vérité tristement démontrée dans notre histoire par trois siècles de domination étrangère.

La cession fut acceptée par l'infante et par le prince héréditaire, qui jura d'en maintenir l'exécution. Elle était soumise à des réserves qui en restreignaient considérablement la portée et qui pouvaient passer pour superflues; à l'âge où Isabelle était parvenue, la réalisation de la clause qui stipulait le retour à l'Espagne en cas de non-postérité devenait à peu près inévitable [3], et

[1] Buzanval fait à ce propos la remarque : « Ce n'est pas un des moin» dres morceaux de la chrétienté, si elle (Isabelle) le peut un jour possé» der entier. » *Lettres et négociations*, etc., p. 136. L'acte de cession a été souvent imprimé. On le trouve dans le *Corps diplomatique*, V, 1, 573.

[2] Il est vrai de dire que cette condition est reproduite à tous les articles.

[3] Isabelle, née le 12 août 1566, était donc, à l'époque de son mariage

1598. l'on prétend même que Philippe avait l'assurance du caractère inoffensif de ce mariage [1].

En faisant luire aux yeux des peuples des Pays-Bas un simulacre d'indépendance, le monarque ne voulait donc qu'obtenir, par des voies détournées [2], un résultat que la force avait été impuissante à lui procurer, et jamais la cour de Madrid n'envisagea la cession comme sérieuse [3]. La possession des Pays-Bas importait trop à son système politique, et, sur ce point, nous croyons que le jugement de la postérité ratifiera celui des contemporains [4].

en avril 1599, sur le point d'accomplir sa trente-troisième année, et on a fait remarquer, avec raison, qu'à cet âge une femme du Midi ne pouvait guère espérer de postérité.

[1] On lit, dans une lettre de François d'Aerssens, envoyé des états-généraux en France : *Syne Majesteyt heeft my verclaert dat den ertshertoch in syn huwelyck impuissant is gevonden geweest, twelck hem by den generael van de cordeliers, als syne biechtvader, geconfirmeert is, seggende dat hy tot syn leven ende dertichste jaer sonder conversatie van vrouwen heeft geleeft.* LETTRES ET NÉGOCIATIONS, etc., p. 190. Le général des cordeliers qui aurait ainsi trahi, dans une conversation avec Henri IV, le secret de la confession, est le père Bonaventure Calatagirone, un des négociateurs du traité de Vervins. Quoique tout cela nous paraisse un peu caquetage, nous croyons devoir faire remarquer que des six fils de Maximilien II aucun ne laissa de postérité.

[2] Après avoir rappelé les motifs de suspecter la sincérité du monarque, Meteren (fol. 408) ajoute : « Cela donna arrière-pensée qu'il y avoit » quelqu'anguille sous roche. » Voir dans le même, fol. 428, l'analyse d'un pamphlet résumant les moyens allégués contre la cession.

[3] Nous nous contenterons de signaler une dépêche de Philippe III, que M. Capefigue a insérée dans son livre intitulé : *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV* (ch. 36), et qui montre l'idée qu'on s'était faite à Madrid de l'indépendance des archiducs.

[4] On lit dans un livre publié cinquante ans plus tard : « Les Espagnols » ne se dessaisiront jamais des Pays-Bas, de telle sorte qu'ils ne les tien- » nent par quelque endroit et ne soient assurés de les faire revenir à eux,

Philippe allait entrer dans sa soixante et douzième 1598.
année. Pressentant sa mort prochaine et ne voulant pas confier aux hasards d'un nouveau règne l'existence de l'apanage de sa fille, il s'empressa d'informer Albert 31 mai.
de la cession qu'il venait d'accomplir. Les lettres adressées en même temps aux états de toutes les provinces réitéraient la promesse de ne pas les abandonner, comme des *malavisés* en répandaient le bruit[1], de les défendre au contraire jusqu'à ce que leur tranquillité fût bien assurée. Le prince héréditaire écrivit aussi pour notifier son assentiment à la mesure, et Isabelle joignit à toutes ces lettres une procuration qui chargeait Albert de prendre, en son nom, possession de la souveraineté des provinces belges.

Les états de ces provinces furent, en conséquence, invités à envoyer, le 15 août, à Bruxelles, des députés pour prêter et recevoir les serments exigés à l'avénement d'un nouveau souverain. Selon les intentions du roi, qui désirait sans doute écarter toute opposition en se tenant aux précédents, on suivit scrupuleusement les formes observées à l'abdication de Charles-Quint[2].

Les députés arrivèrent au jour fixé[3], et se constituèrent en états-généraux, dans la salle de l'hôtel de ville qui servait aux séances des états de Brabant. La

» comme il arriva au mariage de leur infante avec l'archiduc Albert. » De Silhon, *Éclaircissements de quelques difficultés touchant l'administration du cardinal Mazarin*, p. 121.

[1] *Collection de documents inédits*, etc., I, 426.

[2] *Ibid.*, I, 379.

[3] Ils étaient au nombre de cent cinquante-deux, le jour de la prestation de serment. *Ibid.* p. 464.

1598. politique ombrageuse de Philippe II redoutait, nous l'avons déjà dit, ces grandes assemblées qui pouvaient réveiller une énergie si tristement éteinte; mais l'occasion présente rendait une convocation à peu près indispensable.

La souveraineté ne se transmettait pas de plein droit en Belgique. Une cérémonie, qu'on appelait le serment inaugural, déterminait les devoirs du prince et des sujets; elle était nécessaire, aux yeux mêmes de ceux qui n'y voyaient qu'une prise de possession. Aussi longtemps que les provinces formèrent des principautés dont chacune avait sa dynastie, il dut y avoir autant de joyeux avénements. Mais, du moment qu'elles reconnurent un même souverain, une seule cérémonie, où chaque province figurait par ses délégués, devint possible. C'est dans une assemblée semblable que Charles-le-Téméraire fut admis comme successeur de Philippe-le-Bon et que Charles-Quint, quatre-vingt-dix ans plus tard, abdiqua en faveur de son fils.

A son tour, Philippe II se conforma à ces précédents. Il ne s'agissait que d'une acceptation d'héritier; la mission des états-généraux étant restreinte à un objet déterminé, on pouvait rappeler les termes de leur mandat aux députés qui s'en écarteraient; puis, à tout prendre, l'opposition d'une assemblée placée sous l'influence de la cour et maintenue en respect par une armée [1], semblait moins à craindre que celle de dix assemblées différentes,

[1] *Sub idem tempus*, dit Grotius (p. 326), *contracta circa urbem vis magna militum, quindecim peditum, duo equitum millia, metum factura contradicentibus.*

sur lesquelles ne s'exercerait pas aussi immédiatement 1598.
l'action du pouvoir central.

Après quelques débats sur des questions de préséance entre provinces, les états-généraux débutèrent par la demande d'un délai de huit jours, « pour sur le tout » bien et meurement adviser, attendu l'importance du » faict [1]. » Cette demande présageait des discussions, et le gouvernement voulut les empêcher, en déclarant qu'il ne reconnaissait pas à l'assemblée le droit d'examiner la légitimité d'un acte qui avait déjà reçu l'approbation des provinces.

L'archiduc, vint-on leur dire, « trouvoit en leur re- » queste des termes absurdes, à sçavoir : que lesdits » estats estoient assemblés pour résouldre sur le faict » du transport, ce qui estoit abusif, d'autant qu'il n'ap- » partenoit aux dicts estats de prendre sur ce résolu- » tion, et que Sa Majesté ne leur en demandoit advis ni » résolution sy elle povoit traicter ledit mariage et ledict » transport, ains ce dependoit de la pure volonté de Sa » Majesté, si comme chascun particulier avoit la facul- » té de disposer de ses biens, les donnant en mariage » ou autrement, et y estoient lesdits termes de tant plus » impertinents, que sur ce, au mois de novembre der- » nier, Sa Majesté ayant escrit à chacune des provinces

[1] Nous empruntons les détails de cette session des états-généraux à un *Rapport fait aux états du Tournaisis par leur conseiller-pensionnaire Nicolas Dubois (Collection de documents inédits,* etc., I, 432). Nous avons aussi trouvé quelques indications dans la *Lettre à Messieurs les Questeurs de la Chambre des Représentants, sur le projet d'une collection de documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique*, par M. Gachard.

1598. » sa délibération et intention touchant ledit mariage » et transport, elles avoient toutes, unanimement et par » lettres de chascune d'icelles, escrit a Sa Majesté » qu'elles en estoient très-joyeuses, et se rapportoient » au bon plaisir d'icelle [1]. »

Ce message, où l'on assimilait audacieusement à un patrimoine privé un pays renommé de tout temps pour ses institutions libérales, fut transmis à l'assemblée par Richardot, président du conseil privé et chargé, en cette qualité, de traiter avec les représentants de la nation. Après avoir déclaré que l'archiduc accordait quatre jours pour tout délai, il ajouta que la communication des pièces relatives à la cession avait uniquement pour objet de leur permettre d'adresser une remontrance, « s'ils y trouvoient quelque doute; » et, dans ce cas encore, le prince désirait « qu'ils avisassent les uns avec » les autres, mais l'on n'entendoit que cela se fist à » pluralité de voix, ni par forme d'assemblée des estats- » généraux, mais par simple conférence [2]. » En d'autres termes, on voulait éviter l'apparence même d'une discussion sur le fait de la cession [3].

Richardot termina sa harangue, en prévenant les députés qu'ils pourraient aussi « adviser et remonstrer » ce qu'ils trouveroient bon, pour le rétablissement des » affaires et le plus grand bien du public [4]. »

[1] *Collection de documents inédits*, etc., I, 436.

[2] *Ibid.*, p. 437.

[3] Grotius (p. 326) dit à ce propos qu'Albert n'osa pas *veteri more justum nationum concilium cogere, ac liberam facere consultandi potestatem.*

[4] *Collection de documents inédits*, etc., I, 437.

L'assemblée ne paraît pas avoir tenté de sortir du 1598.
cercle étroit, où le gouvernement entendait la renfermer; elle répondit que « son intention n'avoit été et » n'étoit autre que celle du président. » Il fallut donc se borner à convenir « des choses nécessaires pour re» médier à l'estat misérable du pays [1]. » Un projet de remontrance fut présenté dans la troisième séance par les députés du Brabant [2]; mais il ne parut pas assez respectueux, assez soumis, car on y demandait que les indigènes seuls fussent appelés aux fonctions de gouverneurs des provinces et de commandants des villes. Sur les observations de Richardot, les dix-huit articles que comprenait le projet furent réduits à cinq. On eut soin surtout d'en faire disparaître une clause, qui présentait, sous forme conditionnelle, le consentement donné à l'inauguration de l'infante [3].

De ces cinq articles, deux importaient réellement: c'étaient ceux qui demandaient l'autorisation de traiter de la paix avec la Hollande, et la promesse d'une prochaine convocation des états-généraux, « pour adviser » sur le redressement tant de justice que police, et gé» néralement sur tout ce qui concerne le service de » Leurs Altesses, ensemble la conservation, bien et re» pos du pays [4]. »

[1] *Collection de documents inédits*, etc., I, 437.

[2] Meteren (folio 432) est donc dans l'erreur quand il donne ce projet pour adopté.

[3] Les états-généraux déclaraient « qu'ils estoient contents d'accepter » la princesse pour dame, recevoir le serment accoutumé et réciproque» ment faire aussi le leur, *le tout néanmoins sous les conditions et articles* » *suivants....* » *Collection de documents inédits*, etc., I, 441.

[4] *Ibid.*, p. 447.

1598. Les deux points furent accordés, et, sur le second, le président ajouta : « Les estats se peuvent assurer » qu'ils seront convoqués plus souvent qu'ils ne dési- » reront, en tant qu'il faudra mettre les mains à la » bourse[1]. » Il leur donna aussi une explication des mots *fief et arrière-fief* employés dans l'acte de cession, par rapport aux provinces des Pays-Bas, et considérés comme pouvant porter atteinte aux droits de souveraineté.

Tout sujet de discussion avait disparu, et il ne restait plus qu'à procéder à l'inauguration.

Le 21 août, les députés des dix provinces se réunirent dans la salle de l'ancienne Cour, où, quarante-trois ans auparavant, Charles-Quint avait consommé son abdication[2]. Toutes les dispositions prises alors avaient été soigneusement reproduites. Une magnifique tapisserie, appartenant au chapitre de l'ordre de la Toison d'or et représentant l'histoire de Gédéon, ornait les murs. Dans le fond, contre la cheminée, on avait élevé une estrade, avec un dais aux armes de Bourgogne et une *belle chayère à dos*. En face de cette espèce de trône se trouvaient des bancs couverts de drap rouge et destinés aux députés[3]. Ceux-ci se levèrent, quand le prince entra précédé de ses hérauts d'armes. Il était accompagné

[1] *Collection de documents inédits*, etc., I, 448.

[2] Voir dans la *Collection de documents inédits* (I, 460) une *Relation des particularités et cérémonies passées à Bruxelles lors de la publication des patentes royales de la cession des Pays-Bas.*

[3] Il y en avait même pour les députés des provinces *rebelles;* mais, comme ils restèrent inoccupés, on les enleva à la séance suivante. Gachard, *Lettre* (2e) *à Messieurs les Questeurs de la Chambre des Représentants*, p. 11.

de tous les hauts fonctionnaires du pays, qui prirent 1598.
place sur des siéges à ses côtés. Albert, s'étant assis, donna la parole à Richardot.

Ce discours n'est pas seulement un monument curieux de l'éloquence parlementaire du temps; c'est aussi un document qui peut servir à apprécier le règne de Philippe II.

Le président commença par déplorer son insuffisance dans cette occasion « l'une des plus grandes et des plus » importantes qui, de plusieurs centaines d'années, eut » eu cours sur le tablier du monde. » Dès que vint la nouvelle de la cession, ajouta-t-il, « courant nostre » sensualité comme à brive avallée, sans admettre le » frein de la raison, nous nous sentismes saisiz d'une » frayeur et comme d'une de ces sueurs froides que les » médecins d'ordinaire jugent mortelles ès corps affligez » et débilitez par une longue maladie; et, sans bien » mâcher ce morcheau avant que l'avaller, nous ne pen- » sasmes pas moins, sinon qu'il s'agissoit d'ung chan- » gement général que tous hommes prudents ont et » doibvent avoir en horreur, pour ce que bien souvent » il mène quant à soy l'éversion et la subversion de l'es- » tat. » Puis, montrant une famille désolée de la perte de son chef, « ô Dieu, s'écria-t-il, quelle différence il » y a de ce que je viens de dire à cecy! Là ne pleurent » pas les enfants d'une seule famille, là ne gémissent » les seulz paysans d'un petit villaige, là n'est en tris- » tesse une seulle ville ou bourgade, mais généralement » tous les subjects, jeusnes et vielx, grandz et petitz, no- » bles, ignobles et roturiers sont esperdus et comme

1598. » assomez, ne sçachant à quel sainct se vouer ny à quel » party se résouldre, principallement quand ce a esté » ung roi comme le nostre, des meilleurs qui oncques » furent sur la terre, et qui, en piété et religion envers » Dieu, charité envers son prochain, bonté, bénignité, » doulceur et clémence envers ses subjectz, se peult » comparer à ce grand et saint personnaige David, tiré » d'une bergerie et choisy de Dieu pour roy, pour rec- » teur et modérateur de son peuple. Voilà pourquoy il » ne faut pas s'esbahir, Messieurs, si, à l'arrivée de » ceste nouvelle, vous comme moy et moy comme vous, » nous sommes trouvés confuz, jusques à ce que nous » nous soyons recueilliz nous mesmes, et qu'ayons con- » sidéré de plus prèz les justes et pregnantes raisons qui » ont meu ce bon roy à prendre cette saincte et bénigne » résolution [1]. »

Richardot fit ensuite l'historique du règne de Philippe II; il glissa adroitement sur la partie la plus délicate, et présenta l'absence du monarque comme la cause unique des désordres dont la Belgique avait été le théâtre. La cession des Pays-Bas était précisément destinée à rendre le retour de ces désordres impossible.

« Cestuy-cy, Messieurs, dit l'orateur en terminant, » est le changement qui d'abordée nous a faict eston- » ner, qui, à la vérité n'est pas changement et qui n'a » rien de changement, sinon ce qu'est grandement à no- » tre advantaige. Oyez comme je m'expliqueray. Nous

[1] *Collection de documents inédits*, etc., I, 468.

» avions le père pour roy, et aprèz lui eussions eu son 1598.
» filz : ce roy, nous ne l'eussions jamais veu, ny luy
» à nous; et, ores que le filz ait et l'aige et la dispo-
» sition pour voyaiger, si nous escrispt le père qu'il
» n'estoit apparent de nous veoir, pour les grandz af-
» faires et empeschemens qu'il aura en ses aultres estatz
» et royaulmes, dont Dieu l'aura si largement pourveu :
» et maintenant il nous donne sa fille qui jamais n'es-
» loingnera sa veue de nous aultres, qui chastiera les
» maulvais, premiera les bons, et ne souffrira que
» soyons ny oppressez, ny oultragiez. Il y a plus : eh
» quoy! nous n'avions que le père, et après luy nous
» n'eussions eu que le filz; maintenant nous avons le
» père et la fille, et après luy nous aurons le frère et
» la sœur. Je diz le père, pour ce que jamais il n'aban-
» donnera cette fille qu'il ayme comme ses entrailles; et
» du frère, qui doubtera qu'ayant esté dès son enfance
» sy tendrement noury de ceste sœur, et comme alaicté
» de ses propres mamelles, qu'il ne l'ayme comme soy
» mesme et employe tous ses moyens pour luy garder
» ce que maintenant l'on luy donne, joinct qu'il a et
» aura de la prudence assez pour cognoistre qu'en ma-
» tière d'estat, il y vad de son interest? Sçavez-vous qu'il
» luy donne pour mary celluy que vous voyez icy? L'ung
» des meilleurs, des plus prudens et des plus vertueux
» princes du monde, duquel j'aurois bien à discourir,
» s'il n'estoit si proche de moy; mais je sçay qu'il com-
» menceroit à rougir, et que sa modestie ne permect
» qu'on le loue en sa présence; joinct que je veux plu-
» tost avoir le nom de simple et fidel conseiller de mon

1598. » maistre, que nom de parasite ou de flatteur [1].... »

Au président succéda l'audiencier [2], qui donna lecture de toutes les pièces relatives à la cession; puis Richardot prit de nouveau la parole pour dire aux députés, « qu'ayans oy le contenu et veu que ès conditions » il n'y avoit rien de préjudicié aux droictz et franchi- » ses du pays, il leur touchoit de faire entendre à son » Altèze leur intention [3]. »

Alors, du banc des états de Brabant se leva leur greffier, Philippe Maes, qui avait rempli les mêmes fonctions auprès de l'assemblée, et parla en son nom. Ce discours, simple et sans prétention, dut faire un singulier contraste avec celui que le président du conseil privé s'était plu à orner des fleurs de sa rhétorique. Maes ne fit que développer une idée déjà signalée par nous, comme se retrouvant au fond de toutes les réponses adressées à Philippe II : les états, rassurés sur un abandon qu'ils redoutaient, étaient prêts, déclara-t-il, à procéder aux formalités de l'inauguration.

Ainsi la Belgique, loin d'embrasser avec ardeur l'occasion de secouer un joug funeste, n'acceptait le bienfait de l'indépendance qu'avec crainte et à la condition qu'elle ne fût pas complète. Triste aveu de son impuissance et de l'influence délétère que la domination étrangère exerçait déjà sur les esprits!

22 août. Une deuxième séance eut lieu le lendemain, avec le même cérémonial que la veille, pour la prestation des

[1] *Collection de documents inédits*, etc., I, 474.
[2] C'est le nom que portait le secrétaire du Gouvernement.
[3] *Collection de documents inédits*, etc., I, 476.

serments. Richardot, au nom d'Albert, remercia les 1598.
députés « de la prompte obéissance avec laquelle ils » s'estoient soumis à la volonté du roy; » puis Toison d'or, le chef des hérauts, remplissant son office, appela à haute voix les états de Brabant, qui vinrent se ranger au pied de l'estrade, le clergé à droite, la noblesse à gauche, le tiers état au milieu. Le greffier, s'avançant de quelques pas, fit lecture, *en langue thyoise*, du texte de la joyeuse-entrée telle qu'elle avait été confirmée par Charles-Quint, et de la formule du serment à prêter par le prince. La main posée sur un missel que lui présenta l'archevêque de Malines, Albert fit ce serment, et les prélats, les nobles et les représentants des quatre chefs-villes du duché, chacun à leur tour, jurèrent de même fidélité à leur nouvelle souveraine. Cette cérémonie, dont la fin fut bruyamment annoncée par les trompettes et les timbales qui étaient au bout de la salle, se répéta douze fois pour les députés de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldre, de Flandre, d'Artois, de Hainaut, de Valenciennes, de Lille, Douai et Orchies, de Namur, de Tournay, de Tournaisis et de Malines.

Quand tous les serments furent prêtés, Philippe Maes s'avança de nouveau vers l'estrade, pour remettre à Albert la remontrance votée par les états-généraux; la courte allocution qu'à ce propos il lui adressa, avait pour objet de l'engager à ne pas aller en Espagne, comme il se le proposait, son absence pouvant avoir des conséquences fâcheuses pour le pays. Ce fut encore Richardot qui répondit au nom du prince : on promet-

1598. tait de prendre en favorable considération les demandes des représentants des provinces; quant au voyage d'Espagne, il était inévitable, puisque telle était la volonté du roi [1], et les Pays-Bas, d'ailleurs, ne pouvaient que profiter de la présence simultanée d'Albert et d'Isabelle à Madrid.

Pour sa péroraison, le président se mit de nouveau en frais d'éloquence : « Or sus, Messieurs, j'ay encore ung » mot à vous dire, et ne scay par où commencer, craignant de vous veoir tous fondre en larmes. Cestuy-ci » est le dernier acte qui se fera au nom du roy : c'est » aujourdhuy qu'il prent congé de vous, et qu'il nous » a licentié, et demain, en tous noz dépesches, parlera Isabel et non Philippe. O bon Dieu! en sommes-» nous doncques à ces termes? O combien la doulceur » de vostre allégresse est meslée avec amertume, estimans estre délaissez de ce roy, qui, par l'espace de » quarante-trois ans, vous a si bénignement gouverné! » Mais ne dites pas qu'il vous laisse, puisqu'il demeure » avec vous, vous laissant la meilleure partie de soy-» mesme, qui est ceste très-chère fille, et promectant » de vous faire la mesme assistence que du passé : » aussy ne voullez-vous l'abandonner, ains demeurer » comme siens et avec luy, et luy porter le mesme res-» pect et honneur que s'il demeuroit vostre roy, et le » mesme ferez-vous, après ses jours, à monseigneur » le prince son filz, bien asseurez que noz nouveaux

[1] Albert paraît avoir adressé, à propos de l'inopportunité de ce voyage, des observations à Philippe II. Gachard, *Lettre* (2e) *à Messieurs les Questeurs de la Chambre des Représentants*, p. 10.

» princes n'advoueront pour leurs serviteurs ceulx qui 1598.
» ne le seront très-humbles et très-obéissans et du roy
» leur père, et du prince leur frère. Mais encores n'est-
» ce pas assez : il fault venir en compte et payer vos de-
» btes, si vous ne voullez estre tenuz pour ingratz et
» mescognoissans envers celuy que vous est créancier
» de si grandes et notables sommes. Vous scavez ce qu'il
» a faict pour vous, les bienfaictz qu'avez reçeu de sa
» royalle main, les paines et travaulx qu'il a eu pour
» vous mettre a repoz, les trésors qu'il a employé pour
» vous délivrer et affranchir de l'oppression de voz en-
» nemis, et ce que, pour la fin et pour remate [1] de
» comptes, il faict pour vous, vous donnant la plus
» prétieuse joye et la plus chère perle qui soit en ses
» trésors, qu'est ceste fille très-aymée, et au temps qu'il
» en a plus besoing pour adoulcir les douleurs et infir-
» mitez de son eaige; et, comme il vous emporte de main-
» tenir vostre crédit et de ne faire bancqueroutte, treu-
» vez argent a quelque pris et à quelque interest que
» ce soit; et, bien que possible vostre monnoye se trou-
» vera légère et vos escus de bas alloy, ne vous eston-
» nez pas pourtant; il ne lairra de les recepvoir, signam-
» ment quand il verra que vous mectez en la balance
» vostre bonne volunté, que y sera et servira pour le
» grand remède, et que vostre intention sera de pour
» l'advenir l'amender et la rendre plus recepvable; ou-
» vrez luy voz bourses et voz trésors, afin qu'il voye vos-
» tre impossibilité, et se contente de recepvoir une par-
» tie de sa debte.

[1] Ce qui reste, *remanet*.

1598. » Sire, noz doublons, nos perles et noz diamans, » avec lesquelz nous prétendons vous donner payement » et à plus hault pris qu'ilz ne vaillent, sont noz lar- » mes et noz sanglotz; noz Indes sont noz prières; » nostre Perou sont noz vœulx et noz oraisons, des- » quelles ne vous seront jamais chiches les estatz des » Pays-Bas et de Bourgoingne; et, ores que nostre » monnoye soit légère, et que noz prières ne méritent » d'estre receues, nous procurerons d'amender noz vies » et noz mœurs, afin de rendre noz oraisons tant plus » acceptables devant Dieu [1]..... »

» En après, ajoute la relation qui nous fournit ces » détails, Toison d'or, par charge de Son Altèze, disoit » à haulte voix ausdicts estatz que, pour le lendemain, » ilz voulussent se treuver en la mesme sale, à l'heure » de disner, où Son Alteze les faisoit convier [2]. »

Le repas, servi sur deux grandes tables garnies chacune de quatre-vingts couverts, fut splendide. On remarqua que l'archiduc, scrupuleux observateur du cérémonial de la cour de Madrid, se fit dresser une table à part. Dans un pays hostile de tout temps à l'étiquette, où se conservait le souvenir de la simplicité flamande qui avait rendu Charles-Quint populaire en dépit de ses façons despotiques, cet orgueilleux isolement dut exciter un sentiment pénible [3].

[1] *Collection de documents inédits*, etc., I. 493.

[2] *Ibid.*, p. 495.

[3] Toutefois l'auteur de la relation, quelque gastronome sans doute, ne laisse percer d'autre sentiment que celui de la gourmandise satisfaite : « Et Son Altèze, dit-il, mangea à une table à part, qui fust dressée soubz » le dosseret sur le haut passet, faisant aux estatz beaucoup de démon-

La mission des états-généraux n'était pas terminée; 1598.
il restait à régler plusieurs points, qui exigèrent encore cinq séances [1]. Une députation devait accompagner Albert en Espagne, pour « prendre congié de Sa Majesté, » congratuler la Sérénissime Infante, » et la presser de se rendre dans le pays. On ne tomba d'accord que sur un seul député, Philippe de Croy, comte de Solre, conseiller d'état et gouverneur de Tournay et du Tournaisis, l'un des seigneurs belges les plus accrédités à la cour de Madrid. Les représentants de quelques provinces, ceux de la Flandre notamment, refusèrent de s'associer à une démarche qu'ils n'avaient pas mission d'approuver, et dont ils n'entendaient pas supporter les frais [2].

Les députés du Brabant tentèrent de retenir les états-généraux, sous prétexte de préparer les questions à discuter dans l'assemblée qu'Albert avait promis de convoquer aussitôt après son retour d'Espagne. La proposition,

» strations d'affection et de bonne volunté; ce que, avec le bon traicte- » ment des viandes, fust cause que tous firent bonne et allègre chière. » *Collection de documents inédits*, etc., I, 496. Voir aussi des détails dans Gachard, *Lettre* (2e) *à Messieurs les Questeurs*, etc., p. 11.

[1] Les 25, 26, 27, 28 et 29 août.

[2] Les frais de cette députation s'élevèrent à 30,000 florins. Le comte de Solre voulut faire les choses grandement, et ses prétentions étaient telles que le gouvernement même les trouva exagérées. Richardot eut occasion de s'en expliquer avec les députés du Tournaisis, et leur dit « que » ledict comte s'abusoit, ayant baillé une liste de son train par trop » grand, prétendant avoir le traictement à l'advenant, et ce par mois et » non pour une fois; qu'il convenoit qu'il le modéreroit. » *Collection de documents inédits*, etc., I, 458. La noblesse belge maintenait ces traditions ruineuses de la maison de Bourgogne, qui avaient autorisé le comte de Berlaymont à dire d'elle que c'était *un tas de gueux*.

1598. combattue par le gouvernement comme pouvant susciter quelque dangereuse velléité d'indépendance, ne fut pas accueillie par les autres provinces; les députés alléguèrent l'insuffisance de leurs pouvoirs.

On se sépara donc, après avoir adopté la formule d'une lettre aux états-généraux de Hollande; elle proposait d'ouvrir des conférences pour la paix. Ce document fut traduit en flamand, car les Hollandais ne voulaient pas traiter en français, et refusaient même d'ouvrir les pièces qui leur étaient adressées en cette langue [1]. Le greffier des états de Brabant, Philippe Maes, eut charge de la faire parvenir à sa destination.

Quelques jours après, Albert partit pour l'Espagne, laissant, comme gage de sa piété à la Vierge de Hal, son chapeau de cardinal [2], emblème d'une dignité qu'il venait d'abdiquer, ornement impropre à son nouvel état. En ce moment même, Philippe se mourait. S'il eût été moins intolérant, les catholiques de son temps n'auraient pas manqué de voir la main de Dieu dans sa longue et douloureuse agonie, dans la maladie hideuse qui le tourmenta à ses derniers instants. Mais son inflexible rigueur envers les dissidents était un sûr garant de son orthodoxie, et dès lors ses souffrances ne furent qu'une épreuve.

Le portrait du fils de Charles-Quint a été tracé bien des fois et avec des couleurs bien différentes, flatté ou chargé [3], selon que le peintre approuve ou condamne le

[1] *Collection de documents inédits*, etc., p. 456.

[2] Le calviniste Le Petit (II, 714) appelle cela *se descardinaliser*.

[3] Rien de plus curieux que le passage où le fanatique Van Reydt (p. 420)

mouvement intellectuel qui agita l'Europe au XVIe siècle. 1598.
Parmi ses contemporains, il s'est trouvé des hommes qui, sous l'impression des passions religieuses et politiques, ont applaudi aux horreurs commises en son nom; mais nous doutons qu'aujourd'hui, avec le progrès des idées, le panégyriste le plus hardi osât faire autre chose qu'expliquer sa conduite, en rappelant que les résultats de l'avénement de la liberté religieuse étaient alors pour les catholiques, à défaut d'expérience, un problème dont la solution touchait à l'existence même de la société.

Philippe II prit à la lutte mémorable de cette époque une part trop grande, il y occupa une position trop élevée, pour ne pas être apprécié avec passion. Vivement attaqué, vivement défendu, il ne mérita ni tout ce blâme ni tout cet éloge. Chez lui, nulle des qualités qui font l'homme supérieur, mais de l'application, de la sagacité, de la justice même lorsque ses préjugés religieux n'en étouffaient pas la voix en lui, certaine habitude des affaires qui a pu passer pour de l'habileté. On a beaucoup trop exalté la profondeur de ses calculs politiques, à moins qu'on ne veuille en trouver la preuve dans les embarras qu'il prit une sorte de plaisir à se susciter à

se complaît dans un long parallèle entre Philippe et Hérode. Nous y lisons notamment : *Herodes amantissimam sui uxorem Mariamnem, et filiorum duos; Philippus Isabellam conjugem, filium Carolum sustulit. Herodi complures eodem tempore conjuges, Philippo ordine quaternae (nam plures simul habere christianae leges vetabant) et super has pellices haud paucae fuerunt.... Herodes infantem in cunis christum trucidare conatus; Philippus pertinaci studio in ipsis incunabulis evangelii lucem pontificiis opprimere tenebris tentavit; sed uterque multo nequidquam labore exhausto, haud dissimili fato absumti, victoriam christo concessere.*

1598. la fois sur plusieurs points. Il maintint l'Espagne en paix, mais à quel prix! L'histoire de ses successeurs est là pour répondre. Sa résignation tant vantée ne fut que de l'insensibilité, sa constance une folle opiniâtreté qui épuisa les ressources de sa monarchie et creusa le gouffre où elle s'abîma un siècle après lui.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Abdication de Charles-Quint.	1
Résultats de l'association de la Belgique à l'Espagne	2
Appréciation de la conduite de Philippe II.	5
Ses intentions à l'égard des institutions nationales en Belgique.	7
Causes qui le poussaient à s'opposer à la réforme	10
Indiscipline des soldats espagnols	13
Exécution des édits contre la réforme.	15
Établissement des nouveaux évêchés	20
L'inquisition.	23
Guillaume de Nassau prince d'Orange	27
Les comtes d'Egmont et de Hornes.	30
Granvelle.	31
Assemblée des chevaliers de la Toison d'or.	34
Départ de Granvelle et la situation politique à cette époque	37
Mission du comte d'Egmont à Madrid.	40
Dépêches de Valladolid et de Ségovie	41
La confédération et le compromis	42
Les *Gueux* à l'audience de Marguerite de Parme.	44
Concessions de Philippe II.	48
Assemblée de St-Trond et pillages	49
Conditions imposées à Marguerite de Parme.	53
L'envoi du duc d'Albe décidé à Madrid.	56
Son départ d'Italie et son arrivée en Belgique	60
Son administration tyrannique	61
Départ de Marguerite de Parme.	63

Pages.
Première campagne du prince d'Orange 63
Le 10e et le 20e denier. 66
Négociations du duc d'Albe avec les états. 70
L'amnistie. 72
Nouvelles difficultés avec les états . . . . . *Id.*
Prise de la Brille par les *Gueux* de mer 75
Suspension du 10e et du 20e denier. . . . . *Id.*
Nouvelle campagne du prince d'Orange 80
Faut-il reporter à Philippe II la responsabilité de l'administration du duc d'Albe? 82
Départ du duc et son remplacement par Requesens. 85
Vaines négociations pour la pacification du pays. 87
Louis de Nassau défait et tué au Mookerheide 89
Congrès de Bréda 91
Mort de Requesens 93
Épuration du conseil d'état 95
Pacification de Gand 96
Sac d'Anvers et arrivée de dom Juan à Luxembourg 97
Traité de Marche en Famenne 99
Rupture de dom Juan avec les états 102
Négociations pour une réconciliation 107
Arrivée du prince d'Orange à Bruxelles 113
L'archiduc Mathias appelé en Belgique. 116
Conditions qui lui sont imposées. 118
Bataille de Gembloux 121
Le prince Jean Casimir et le duc d'Anjou. 122
Dom Juan forcé de se replier sur Namur après l'échec de Rymenam. 124
La paix de religion 127
Hembyse et Ryhove 128
Les *malcontents* 129
Mort de dom Juan 131
L'union d'Utrecht 132
Congrès de Cologne 134
Le traité d'Arras. 135
Siége et prise de Maestricht par Farnèse 137
Retour de Marguerite de Parme en Belgique 139
La souveraineté des provinces des Pays-Bas offerte au duc d'Anjou. 140
Traité du Plessis-lez-Tours 150
Départ de l'archiduc Mathias 151
Le prince d'Orange proscrit par Philippe II 152

Pages.
Son *Apologie* 154
Arrivée du duc d'Anjou en Belgique 155
Son inauguration et tentative de Jaureguy sur le prince d'Orange . 156
Succès militaires de Farnèse 157
La *camisade* d'Anvers 159
Mort du duc d'Anjou 162
Assassinat du prince d'Orange . . . . . *Id.*
Conséquences, pour la révolution belge, de la ruine de Gebhard Truchsess 163
Continuation des succès militaires de Farnèse. 166
Siége d'Anvers 167
Nouvelles et vaines démarches pour engager Henri III à accepter la souveraineté des Pays-Bas 168
Politique d'Élisabeth et envoi du comte de Leicester en Belgique . 171
Capitulation d'Anvers 172
Rappel de Leicester. 174
L'*invincible Armada* 175
Dernières années de Farnèse 176
Coup d'œil sur la situation à cette époque 179
Administration intérimaire de Mansfelt 182
Arrivée de l'archiduc Ernest à Bruxelles 184
Tentative de réconciliation avec les provinces septentrionales . . 187
Complot de Michel Renichon contre Maurice. 188
Les offres d'Ernest sont repoussées. 189
Déclaration de guerre de la France 192
Assemblée de notables à Bruxelles . . . . . *Id.*
Mort d'Ernest 193
Nouvelles propositions faites aux états-généraux des Provinces-Unies. 195
Discussions à ce sujet dans le conseil d'état de Bruxelles 196
Campagne brillante du comte de Fuentes. 199
L'archiduc Albert succède à son frère Ernest. 201
Il s'empare de Calais et de Hulst 202
La campagne suivante moins heureuse pour lui. 204
Les états-généraux refusent de nouveau d'entrer en négociation avec l'Espagne 205
Préliminaires de la paix entre Philippe II et Henri IV 206
Traité de Vervins 207
Philippe se dispose à céder les Pays-Bas à sa fille Isabelle. . . . *Id.*
Accueil fait en Belgique à son projet 208
La cession effectuée 210

Pages.
Les états-généraux convoqués à Bruxelles pour en recevoir la notification 213
Débats soulevés à ce sujet. 215
Les états-généraux donnent leur consentement à l'inauguration d'Isabelle 217
Détails sur l'accomplissement de la cérémonie 218
Discours du président Richardot 219
Prestation du serment au nom d'Isabelle et au nom des états des provinces 222
Nouveau discours de Richardot 224
Les états-généraux se séparent 227
Départ d'Albert pour l'Espagne et mort de Philippe II. 228

FIN.

Digitized by Google